



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VOSGES

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°88-2020-097

PUBLIÉ LE 15 SEPTEMBRE 2020

Sommaire

Délégation territoriale de l'Agence régionale de Santé des Vosges

88-2020-07-06-015 - décision tarifaire n°1014 portant fixation du prix de journée globalisé pour 2020 de la Maison d'Accueil Spécialisé de l'Hôpital Local de Bruyères l'Avison (4 pages)	Page 5
88-2020-07-02-006 - décision tarifaire n°508 portant fixation du forfait global de soins pour 2020 de la Maison de retraite Saint-Martin (4 pages)	Page 10
88-2020-07-06-017 - décision tarifaire n°599 portant fixation du forfait global de soins pour 2020 de l'EHPAD Le Forfelet (4 pages)	Page 15
88-2020-07-06-019 - décision tarifaire n°600 portant fixation du forfait global de soins pour 2020 de l'EHPAD Le Val de Joye (4 pages)	Page 20
88-2020-07-03-009 - décision tarifaire n°673 portant fixation pour 2020 du montant et de la répartition de la dotation globalisée commune prévue au contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens du CCAS de Cheniménil (3 pages)	Page 25
88-2020-07-03-010 - décision tarifaire n°690 portant fixation du forfait global de soins pour 2020 de la Maison de retraite Raynald Merlin (4 pages)	Page 29
88-2020-07-06-014 - décision tarifaire n°693 portant fixation de la dotation globale de soins pour 2020 du Service de Soins Infirmiers A Domicile Résidence du Val de Joye (4 pages)	Page 34
88-2020-07-03-006 - décision tarifaire n°707 portant fixation pour 2020 du montant et de la répartition de la dotation globalisée commune prévue au Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens du Relais tendresse à SAINTE-MARGUERITE (3 pages)	Page 39
88-2020-07-03-005 - décision tarifaire n°722 portant fixation de la dotation globale de soins pour 2020 du Service de Soins Infirmiers A Domicile rattaché à l'Hôpital Local de Lamarche (3 pages)	Page 43
88-2020-07-03-011 - décision tarifaire n°728 portant fixation du forfait global de soins pour 2020 de la Maison de retraite Saint Simon (3 pages)	Page 47
88-2020-07-03-012 - décision tarifaire n°736 portant fixation pour 2020 du montant et de la répartition de la dotation globalisée commune prévue au Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens du CHI de l'Ouest Vosgien (4 pages)	Page 51
88-2020-07-03-008 - décision tarifaire n°749 portant fixation du forfait global de soins pour 2020 de l'EHPAD Les Bruyères (3 pages)	Page 56
88-2020-07-03-007 - décision tarifaire n°752 portant fixation du forfait global de soins pour 2020 de l'EHPAD Les Noisetiers (3 pages)	Page 60
88-2020-07-06-016 - décision tarifaire n°822 portant fixation pour 2020 du montant et de la répartition de la dotation globalisée commune prévue au contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens de la Maison de retraite intercommunale de Bruyères (3 pages)	Page 64
88-2020-07-06-018 - décision tarifaire n°893 portant fixation pour 2020 du montant et de la répartition de la dotation globalisée commune prévue au Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens de la Résidence Les Saules (4 pages)	Page 68

Direction départementale des territoires des Vosges

- 88-2020-09-01-024 - Arrêté n° 295 du 01/09/2020 portant extension d'agrément d'un établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière (3 pages) Page 73
- 88-2020-09-03-001 - Arrêté n° 302 du 3 septembre 2020 portant retrait d'agrément d'un établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière (2 pages) Page 77
- 88-2020-09-03-002 - Arrêté n° 303 du 3 septembre 2020 portant agrément d'un établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière (4 pages) Page 80
- 88-2020-09-07-009 - Arrêté n° 308/2020 du 7 septembre 2020 portant dérogation individuelle à titre temporaire à l'interdiction de circulation des véhicules de transport de marchandises à certaines périodes pour des véhicules de plus de 7,5 tonnes de PTAC exploités par l'entreprise de transports: SARL BOUGEL TRAVAUX PUBLICS domiciliée 6, rue des Jardins 88000 CHANTRAINE (4 pages) Page 85
- 88-2020-09-11-001 - Arrêté n°307/2020/DDT du 11 septembre 2020 portant réglementation temporaire de la circulation sur l'autoroute A31 dans le sens de circulation Nancy / Dijon, à hauteur de l'aire de Sandaucourt la Trelle, au PR182+300, à l'occasion des travaux de réfection de chaussées des bretelles d'entrées et de sortie de l'aire, et sur une partie de l'aire (3 pages) Page 90

Prefecture des Vosges

- 88-2020-09-14-004 - ARRÊTÉ du 14 septembre 2020 portant délégation de signature à Madame Carole DABRIGEON, Sous-Préfète de Saint-Dié-des-Vosges (4 pages) Page 94
- 88-2020-09-14-003 - Arrêté fixant la liste des candidats au scrutin des élections sénatoriales du 27 septembre 2020 (2 pages) Page 99
- 88-2020-09-14-001 - Arrêté n° 44/2020/ENV du 14/09/2020 instituant des servitudes d'utilité publique sur l'ancien site industriel STREIT installé à Capavenir Vosges, Zone industrielle Inova 3000 (8 pages) Page 102
- 88-2020-07-01-013 - Arrêté portant attribution de la médaille d'honneur agricole promotion du 14 juillet 2020 (3 pages) Page 111
- 88-2020-06-30-003 - Arrêté portant attribution de la médaille d'honneur des sapeurs pompiers promotion du 14 juillet 2020 (4 pages) Page 115
- 88-2020-07-01-014 - Arrêté portant attribution de la médaille d'honneur du travail promotion du 14 juillet 2020 (65 pages) Page 120
- 88-2020-07-01-012 - Arrêté portant attribution de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale promotion du 14 juillet 2020 (11 pages) Page 186
- 88-2020-06-02-006 - Arrêté portant attribution de la médaille de la famille (1 page) Page 198

Unité départementale de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi des Vosges

- 88-2020-09-14-002 - Arrêté portant autorisation de dérogation au repos dominical le 27 septembre 2020 à la Société DECATHLON - Epinal (2 pages) Page 200

88-2020-09-08-003 - Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne à Anould (2 pages)

Page 203

88-2020-09-10-002 - Récépissé de déclaration d'un organisme de Services à la personne à Deyvillers (2 pages)

Page 206

Délégation territoriale de l'Agence régionale de Santé des
Vosges

88-2020-07-06-015

décision tarifaire n°1014 portant fixation du prix de
journée globalisé pour 2020 de la Maison d'Accueil
Spécialisé de l'Hôpital Local de Bruyères l'Avison

DECISION TARIFAIRE N°1014 PORTANT FIXATION DU PRIX DE JOURNEE GLOBALISE
POUR 2020 DE
MAS DE L'HL DE BRUYERES L'AVISON - 880007943

La Directrice Générale de l'ARS Grand Est

- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU la loi n° 2019-1446 du 24/12/2019 de financement de la Sécurité Sociale pour 2020 publiée au Journal Officiel du 27/12/2019 ;
- VU l'arrêté ministériel du 05/06/2020 publié au Journal Officiel du 09/06/2020 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2020 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;
- VU la décision du 11/06/2020 publiée au Journal Officiel du 17/06/2020 relative aux dotations régionales limitatives 2020 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2020 ;
- VU le décret du 8 avril 2020 portant nomination de Dr Marie-Ange DESAILLY-CHANSON en qualité de Directrice Générale de l'agence régionale de santé Grand Est ;
- VU la décision de délégation de signature du directeur général de l'ARS vers la déléguée Territoriale des VOSGES en date du 04/06/2020 ;
- VU l'autorisation ou le renouvellement d'autorisation en date du 18/11/2015 de la structure MAS dénommée MAS DE L'HL DE BRUYERES L'AVISON (880007943) sise 16, R DE L'HOPITAL, 88600, BRUYERES et gérée par l'entité dénommée HOPITAL LOCAL DE BRUYERES (880780259) ;
- VU Le Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens signé le 31/12/2019, à effet au 01/01/20220

DECIDE

Article 1^{er} A compter du 01/01/2020, au titre de 2020, la dotation globalisée est fixée à 1 200 535.00 € correspondant à la dotation reconduite de 1 181 035.00€ augmentée de 19 500.00€ de crédits non reductibles au titre de la prime exceptionnelle à verser aux agents dans le cadre de l'épidémie de covid-19.

La prime exceptionnelle à verser aux agents dans le cadre de l'épidémie de covid-19 fait l'objet d'un versement unique.

Pour 2020, la fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 98 419.58 €.

Soit un prix de journée globalisé de 0.00 €.

Article 2 A compter du 1er janvier 2021, en application de l'article L.314-7 du CASF, les tarifs de reconduction sont fixés, à titre transitoire, à :

- dotation globalisée 2021: 1 181 035.00 €.
- (douzième applicable s'élevant à 98 419.58 €.)
- prix de journée de reconduction de 0.00 €.

Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 6, rue du Haut Bourgeois - C.O. 50015, 54035, Nancy dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.

Article 5 La Directrice Générale de l'ARS Grand Est est chargé(e) de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire « HOPITAL LOCAL DE BRUYERES » (880780259) et à l'établissement concerné.

Fait à Epinal,

Le 06/07/2020

Par délégation la Déléguée Territoriale

Cécile AUBREGE-GUYOT

Délégation territoriale de l'Agence régionale de Santé des
Vosges

88-2020-07-02-006

décision tarifaire n°508 portant fixation du forfait global de
soins pour 2020 de la Maison de retraite Saint-Martin

DECISION TARIFAIRE N°508 PORTANT FIXATION DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS
POUR 2020 DE
MAISON RETRAITE ST-MARTIN - 880781141

La Directrice Générale de l'ARS Grand Est

- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU la loi n° 2019-1446 du 24/12/2019 de financement de la Sécurité Sociale pour 2020 publiée au Journal Officiel du 27/12/2019 ;
- VU l'arrêté ministériel du 05/06/2020 publié au Journal Officiel du 09/06/2020 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2020 l'objectif global de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;
- VU la décision du 11/06/2020 publiée au Journal Officiel du 17/06/2020 relative aux dotations régionales limitatives 2020 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2020 ;
- VU l'arrêté du 17/06/2020 fixant pour 2020 les valeurs du point mentionnés à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles publié au Journal Officiel du 21/06/2020 ;
- VU le décret du 8 avril 2020 portant nomination de Dr Marie-Ange DESAILLY-CHANSON en qualité de Directrice Générale de l'agence régionale de santé Grand Est ;
- VU la décision de délégation de signature de la directrice générale de l'ARS vers la déléguée territoriale du département des VOSGES en date du 04/06/2020 ;
- VU l'autorisation ou le renouvellement d'autorisation en date du 03/01/2017 autorisant la création de la structure EHPAD dénommée MAISON RETRAITE ST-MARTIN (880781141) sise 32, R DES CAPUCINS, 88130, CHARMES et gérée par l'entité dénommée MAISON RETRAITE DE CHARMES (880000351) ;

DECIDE

Article 1^{ER} A compter du 01/01/2020, le forfait global de soins est fixé à 1 514 846.63€ au titre de 2020, dont :

- 39 102.00€ au titre de la prime Grand Âge et attractivité territoriale.
- 152 116.00€ à titre non reconductible dont 96 000.00€ au titre de la prime exceptionnelle à verser aux agents dans le cadre de l'épidémie de covid-19, 56 116.00€ au titre de la compensation des pertes de recettes.

La prime exceptionnelle à verser aux agents dans le cadre de l'épidémie de covid-19, la compensation des pertes des recettes ainsi que la prime Grand Age/attractivité territoriale du 1er semestre 2020 font l'objet d'un versement unique de 171 667.00 €.

La dotation hors versement cité précédemment s'établit à 1 343 179.63€.

La fraction forfaitaire mensuelle hors versement cité précédemment s'établit à 111 931.64€.

Pour 2020, les tarifs sont décomposés comme suit :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	1 321 309.93	33.56
UHR	0.00	0.00
PASA	0.00	0.00
Hébergement Temporaire	0.00	0.00
Accueil de jour	21 869.70	59.92

Article 2 A compter du 1er janvier 2021, en application de l'article L.314-7 du CASF, le forfait global de soins est fixé, à titre transitoire, à 1 362 730.63€.

Les tarifs de reconduction sont fixés à :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	1 340 860.93	34.06
UHR	0.00	0.00
PASA	0.00	0.00
Hébergement Temporaire	0.00	0.00
Accueil de jour	21 869.70	59.92

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 113 560.89€.

- Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 6, rue du Haut Bourgeois - C.O. 50015, 54035, Nancy dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.
- Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Article 5 La Directrice Générale de l'ARS Grand Est est chargé(e) de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire MAISON RETRAITE DE CHARMES (880000351) et à l'établissement concerné.

Fait à EPINAL

, Le 02/07/2020

Par délégation la Déléguée Territoriale,

Cécile AUBREGE-GUYOT

Délégation territoriale de l'Agence régionale de Santé des
Vosges

88-2020-07-06-017

décision tarifaire n°599 portant fixation du forfait global de
soins pour 2020 de l'EHPAD Le Forfelet

DECISION TARIFAIRE N°599 PORTANT FIXATION DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS
POUR 2020 DE
EHPAD LE FORFELET - 880781158

La Directrice Générale de l'ARS Grand Est

- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU la loi n° 2019-1446 du 24/12/2019 de financement de la Sécurité Sociale pour 2020 publiée au Journal Officiel du 27/12/2019 ;
- VU l'arrêté ministériel du 05/06/2020 publié au Journal Officiel du 09/06/2020 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2020 l'objectif global de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;
- VU la décision du 11/06/2020 publiée au Journal Officiel du 17/06/2020 relative aux dotations régionales limitatives 2020 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2020 ;
- VU l'arrêté du 17/06/2020 fixant pour 2020 les valeurs du point mentionnés à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles publié au Journal Officiel du 21/06/2020 ;
- VU le décret du 8 avril 2020 portant nomination de Dr Marie-Ange DESAILLY-CHANSON en qualité de Directrice Générale de l'agence régionale de santé Grand Est ;
- VU la décision de délégation de signature du directeur général de l'ARS vers la déléguée Territoriale des VOSGES en date du 04/06/2020 ;
- VU l'autorisation ou le renouvellement d'autorisation en date du 03/01/2017 autorisant la création de la structure EHPAD dénommée EHPAD LE FORFELET (880781158) sise 296, R JAMES WIESE, 88430, CORCIEUX et gérée par l'entité dénommée MAISON RETRAITE CORCIEUX (880000369) ;

DECIDEArticle 1^{ER}

A compter du 01/01/2020, le forfait global de soins est fixé à 617 762.03€ au titre de 2020, dont :
- 16 248.00€ au titre de la prime Grand Âge et attractivité territoriale.
- 50 871.00€ à titre non reconductible dont 43 500.00€ au titre de la prime exceptionnelle à verser aux agents dans le cadre de l'épidémie de covid-19, 3 779.00€ au titre de la compensation des pertes de recettes.

La prime exceptionnelle à verser aux agents dans le cadre de l'épidémie de covid-19, la compensation des pertes des recettes ainsi que la prime Grand Age/attractivité territoriale du 1er semestre 2020 font l'objet d'un versement unique de 55 403.00 €.

La dotation hors versement cité précédemment s'établit à 562 359.03€.

La fraction forfaitaire mensuelle hors versement cité précédemment s'établit à 46 863.25€.

Pour 2020, les tarifs sont décomposés comme suit :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	539 901.99	29.58
UHR	0.00	0.00
PASA	0.00	0.00
Hébergement Temporaire	22 457.04	64.16
Accueil de jour	0.00	0.00

Article 2

A compter du 1er janvier 2021, en application de l'article L.314-7 du CASF, le forfait global de soins est fixé, à titre transitoire, à 566 891.03€.

Les tarifs de reconduction sont fixés à :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	544 433.99	29.83
UHR	0.00	0.00
PASA	0.00	0.00
Hébergement Temporaire	22 457.04	64.16
Accueil de jour	0.00	0.00

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 47 240.92€.

- Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 6, rue du Haut Bourgeois - C.O. 50015, 54035, Nancy dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.
- Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Article 5 La Directrice Générale de l'ARS Grand Est est chargé(e) de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire MAISON RETRAITE CORCIEUX (880000369) et à l'établissement concerné.

Fait à epinal , Le 06/07/2020

Par délégation la Déléguée Territoriale

Cécile AUBREGÉ-GUYOT

Délégation territoriale de l'Agence régionale de Santé des
Vosges

88-2020-07-06-019

décision tarifaire n°600 portant fixation du forfait global de
soins pour 2020 de l'EHPAD Le Val de Joye

DECISION TARIFAIRE N°600 PORTANT FIXATION DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS
POUR 2020 DE
EHPAD RESIDENCE LE VAL DE JOYE - 880781216

La Directrice Générale de l'ARS Grand Est

- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU la loi n° 2019-1446 du 24/12/2019 de financement de la Sécurité Sociale pour 2020 publiée au Journal Officiel du 27/12/2019 ;
- VU l'arrêté ministériel du 05/06/2020 publié au Journal Officiel du 09/06/2020 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2020 l'objectif global de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;
- VU la décision du 11/06/2020 publiée au Journal Officiel du 17/06/2020 relative aux dotations régionales limitatives 2020 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2020 ;
- VU l'arrêté du 17/06/2020 fixant pour 2020 les valeurs du point mentionnés à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles publié au Journal Officiel du 21/06/2020 ;
- VU le décret du 8 avril 2020 portant nomination de Dr Marie-Ange DESAILLY-CHANSON en qualité de Directrice Générale de l'agence régionale de santé Grand Est ;
- VU la décision de délégation de signature du directeur général de l'ARS vers la déléguée Territoriale des VOSGES en date du 04/06/2020 ;
- VU l'autorisation ou le renouvellement d'autorisation en date du 03/01/2017 autorisant la création de la structure EHPAD dénommée EHPAD RESIDENCE LE VAL DE JOYE (880781216) sise 71, GRANDE RUE, 88340, LE VAL D AJOL et gérée par l'entité dénommée CHASVM - VAL D'AJOL (880007760) ;

DECIDE

Article 1^{ER} A compter du 01/01/2020, le forfait global de soins est fixé à 2 350 230.57€ au titre de 2020, dont :

- 64 074.00€ au titre de la prime Grand Âge et attractivité territoriale.
- 150 683.00€ à titre non reconductible dont 140 250.00€ au titre de la prime exceptionnelle à verser aux agents dans le cadre de l'épidémie de covid-19, 10 433.00€ au titre de la compensation des pertes de recettes.

La prime exceptionnelle à verser aux agents dans le cadre de l'épidémie de covid-19, la compensation des pertes des recettes ainsi que la prime Grand Age/attractivité territoriale du 1er semestre 2020 font l'objet d'un versement unique de 182 720.00 €.

La dotation hors versement cité précédemment s'établit à 2 167 510.57€.

La fraction forfaitaire mensuelle hors versement cité précédemment s'établit à 180 625.88€.

Pour 2020, les tarifs sont décomposés comme suit :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	1 843 656.31	37.31
UHR	0.00	0.00
PASA	115 256.46	0.00
Hébergement Temporaire	34 646.47	368.58
Accueil de jour	173 951.33	17 395.13

Article 2 A compter du 1er janvier 2021, en application de l'article L.314-7 du CASF, le forfait global de soins est fixé, à titre transitoire, à 2 199 547.57€.

Les tarifs de reconduction sont fixés à :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	1 875 693.31	37.96
UHR	0.00	0.00
PASA	115 256.46	0.00
Hébergement Temporaire	34 646.47	368.58
Accueil de jour	173 951.33	17 395.13

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 183 295.63€.

- Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 6, rue du Haut Bourgeois - C.O. 50015, 54035, Nancy dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.
- Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Article 5 La Directrice Générale de l'ARS Grand Est est chargé(e) de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire CHASVM - VAL D'AJOL (880007760) et à l'établissement concerné.

Fait à Epinal

, Le 06/07/2020

Par délégation la Déléguée Territoriale

Cécile AUBREGÉ-GUYOT

Délégation territoriale de l'Agence régionale de Santé des
Vosges

88-2020-07-03-009

décision tarifaire n°673 portant fixation pour 2020 du
montant et de la répartition de la dotation globalisée
commune prévue au contrat pluriannuel d'objectifs et de
moyens du CCAS de Cheniménil

DECISION TARIFAIRE N°673 PORTANT FIXATION POUR 2020
DU MONTANT ET DE LA REPARTITION DE LA DOTATION GLOBALISEE COMMUNE PREVUE AU
CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE
CCAS CHENIMENIL - 880003389

POUR LES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SUIVANTS

Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) - "LA RESIDENCE OZANAM" - 880780564

La Directrice Générale de l'ARS Grand Est

- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU la loi n° 2019-1446 du 24/12/2019 de financement de la Sécurité Sociale pour 2020 publiée au Journal Officiel du 27/12/2019 ;
- VU l'arrêté ministériel du 05/06/2020 publié au Journal Officiel du 09/06/2020 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2020 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;
- VU la décision du 11/06/2020 publiée au Journal Officiel du 17/06/2020 relative aux dotations régionales limitatives 2020 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2020 ;
- VU l'arrêté du 17/06/2020 fixant pour 2020 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles publié au Journal Officiel du 21/06/2020 ;
- VU le décret du 8 avril 2020 portant nomination de Dr Marie-Ange DESAILLY-CHANSON en qualité de Directrice Générale de l'agence régionale de santé Grand Est ;
- VU la décision de délégation de signature de la directrice générale de l'ARS vers la déléguée territoriale du département des VOSGES en date du 04/06/2020 ;
- VU le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens conclu le 19/07/2019, prenant effet au 01/01/2020 ;

DECIDE

Article 1^{er} A compter du 01/01/2020, au titre de 2020, la dotation globalisée commune des établissements et services médico-sociaux financés par l'Assurance Maladie, gérés par l'entité dénommée CCAS CHENIMENIL (880003389) dont le siège est situé 2, GR , 88460, CHENIMENIL, a été fixée à 1 005 249.99€, dont :
- 87 000.00€ à titre non reconductible dont 87 000.00€ au titre de la prime exceptionnelle à verser aux agents dans le cadre de l'épidémie de covid-19.

La prime exceptionnelle à verser aux agents dans le cadre de l'épidémie de covid-19, la compensation des pertes des recettes ainsi que la prime Grand Age/attractivité territoriale du 1er semestre 2020 font l'objet d'un versement unique de 87 000.00€.

La dotation hors versement cité précédemment s'établit à 918 249.99€ et se répartit de la manière suivante, les prix de journée à compter de 01/01/2020 étant également mentionnés.

- personnes âgées : 918 249.99 €

Dotations (en €)						
FINESS	Hébergement permanent	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD
880780564	838 456.87	0.00	0.00	22 385.10	57 408.02	0.00

Prix de journée (en €)				
FINESS	Hébergement permanent	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
880780564	37.56	44.77	521.89	0.00

Pour 2020, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 76 520.83€.

Article 2 A compter du 1er janvier 2021, en application de l'article L.314-7 du CASF, la dotation globalisée commune s'élève, à titre transitoire, à 918 249.99€. Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée de reconduction étant également mentionnés :

- personnes âgées : 918 249.99 €

Dotations (en €)						
FINESS	Hébergement permanent	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD
880780564	838 456.87	0.00	0.00	22 385.10	57 408.02	0.00

Prix de journée (en €)				
FINESS	Hébergement permanent	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
880780564	37.56	44.77	521.89	0.00

Pour 2021, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 76 520.83€.

- Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 6, rue du Haut Bourgeois - C.O. 50015, 54035, Nancy dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.
- Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.
- Article 5 La Directrice Générale de l'ARS Grand Est est chargé(e) de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire CCAS CHENIMENIL (880003389) et aux structures concernées.

Fait à EPINAL,

Le 03/07/2020

Par délégation la Déléguée Territoriale,

Cécile AUBREGE-GUYOT

Délégation territoriale de l'Agence régionale de Santé des
Vosges

88-2020-07-03-010

décision tarifaire n°690 portant fixation du forfait global de
soins pour 2020 de la Maison de retraite Raynald Merlin

DECISION TARIFAIRE N°690 PORTANT FIXATION DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS
POUR 2020 DE
MAISON RETRAITE RAYNALD MERLIN - 880781166

La Directrice Générale de l'ARS Grand Est

- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU la loi n° 2019-1446 du 24/12/2019 de financement de la Sécurité Sociale pour 2020 publiée au Journal Officiel du 27/12/2019 ;
- VU l'arrêté ministériel du 05/06/2020 publié au Journal Officiel du 09/06/2020 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2020 l'objectif global de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;
- VU la décision du 11/06/2020 publiée au Journal Officiel du 17/06/2020 relative aux dotations régionales limitatives 2020 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2020 ;
- VU l'arrêté du 17/06/2020 fixant pour 2020 les valeurs du point mentionnés à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles publié au Journal Officiel du 21/06/2020 ;
- VU le décret du 8 avril 2020 portant nomination de Dr Marie-Ange DESAILLY-CHANSON en qualité de Directrice Générale de l'agence régionale de santé Grand Est ;
- VU la décision de délégation de signature de la directrice générale de l'ARS vers la déléguée territoriale du département des VOSGES en date du 04/06/2020 ;
- VU l'autorisation ou le renouvellement d'autorisation en date du 03/01/2017 autorisant la création de la structure EHPAD dénommée MAISON RETRAITE RAYNALD MERLIN (880781166) sise 12, PL DU MONUMENT, 88170, DOMMARTIN SUR VRAINE et gérée par l'entité dénommée MAISON DE RETRAITE RAYNALD MERLIN (880000377) ;

DECIDEArticle 1^{ER}

A compter du 01/01/2020, le forfait global de soins est fixé à 986 884.26€ au titre de 2020, dont :
 - 26 341.00€ au titre de la prime Grand Âge et attractivité territoriale.
 - 74 399.00€ à titre non reconductible dont 60 000.00€ au titre de la prime exceptionnelle à verser aux agents dans le cadre de l'épidémie de covid-19, 14 399.00€ au titre de la compensation des pertes de recettes.

La prime exceptionnelle à verser aux agents dans le cadre de l'épidémie de covid-19, la compensation des pertes des recettes ainsi que la prime Grand Age/attractivité territoriale du 1er semestre 2020 font l'objet d'un versement unique de 87 569.50 €.

La dotation hors versement cité précédemment s'établit à 899 314.76€.

La fraction forfaitaire mensuelle hors versement cité précédemment s'établit à 74 942.90€.

Pour 2020, les tarifs sont décomposés comme suit :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	888 201.57	29.53
UHR	0.00	0.00
PASA	0.00	0.00
Hébergement Temporaire	11 113.19	39.69
Accueil de jour	0.00	0.00

Article 2

A compter du 1er janvier 2021, en application de l'article L.314-7 du CASF, le forfait global de soins est fixé, à titre transitoire, à 912 485.26€.

Les tarifs de reconduction sont fixés à :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	901 372.07	29.97
UHR	0.00	0.00
PASA	0.00	0.00
Hébergement Temporaire	11 113.19	39.69
Accueil de jour	0.00	0.00

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 76 040.44€.

- Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 6, rue du Haut Bourgeois - C.O. 50015, 54035, Nancy dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.
- Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Article 5 La Directrice Générale de l'ARS Grand Est est chargé(e) de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire MAISON DE RETRAITE RAYNALD MERLIN (880000377) et à l'établissement concerné.

Fait à EPINAL

, Le 03/07/2020

Par délégation la Déléguée Territoriale,

Cécile AUBREGÉ-GUYOT

Délégation territoriale de l'Agence régionale de Santé des
Vosges

88-2020-07-06-014

décision tarifaire n°693 portant fixation de la dotation
globale de soins pour 2020 du Service de Soins Infirmiers
A Domicile Résidence du Val de Joye

DECISION TARIFAIRE N° 693 PORTANT FIXATION DE LA DOTATION
GLOBALE DE SOINS POUR 2020 DE
SSIAD RESIDENCE DU VAL DE JOYE - 880006523

La Directrice Générale de l'ARS Grand Est

- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU la loi n° 2019-1446 du 24/12/2019 de financement de la Sécurité Sociale pour 2020 publiée au Journal Officiel du 27/12/2019 ;
- VU l'arrêté ministériel du 05/06/2020 publié au Journal Officiel du 09/06/2020 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2020 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;
- VU la décision du 11/06/2020 publiée au Journal Officiel du 17/06/2020 relative aux dotations régionales limitatives 2020 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2020 ;
- VU le décret du 8 avril 2020 portant nomination de Dr Marie-Ange DESAILLY-CHANSON en qualité de Directrice Générale de l'agence régionale de santé Grand Est ;
- VU la décision de délégation de signature du directeur général de l'ARS vers la déléguée Territoriale des VOSGES en date du 04/06/2020 ;
- VU l'autorisation ou le renouvellement d'autorisation en date du 01/09/2008 de la structure SSIAD dénommée SSIAD RESIDENCE DU VAL DE JOYE (880006523) sise 37, R DU CENTRE, 88200, SAINT NABORD et gérée par l'entité dénommée CHASVM - VAL D'AJOL (880007760) ;

DECIDE

Article 1^{er} A compter du 01/07/2020, la dotation globale de soins est fixée à 1 328 642.74€ au titre de 2020 correspondant à la dotation reconduite de 1 273 094.74€ augmentée de :

- 33 096.00€ au titre de la prime Grand Âge et attractivité territoriale.
- 39 000.00€ de crédits non reconductibles au titre de la prime exceptionnelle à verser aux agents dans le cadre de l'épidémie de covid-19.

La prime exceptionnelle à verser aux agents dans le cadre de l'épidémie de covid-19 ainsi que la prime Grand Age/Attractivité du 1er semestre 2020 font l'objet d'un versement unique de 55 548.00€.

La dotation hors versement cité précédemment se répartit comme suit :

- pour l'accueil de personnes âgées : 1 137 692.91€ (fraction forfaitaire s'élevant à 94 807.74€).
Le prix de journée est fixé à 40.67€.

- pour l'accueil de personnes handicapées : 135 401.83€ (fraction forfaitaire s'élevant à 11 283.49€).
Le prix de journée est fixé à 41.95€.

Article 2 A compter du 1er janvier 2021, en application de l'article L.314-7 du CASF, les tarifs de reconduction sont fixés, à titre transitoire, à :

• dotation globale de soins 2021 : 1 289 642.74€. Cette dotation se répartit comme suit :
- pour l'accueil de personnes âgées : 1 154 240.91€ (fraction forfaitaire s'élevant à 96 186.74€).

Le prix de journée est fixé à 41.26€.

- pour l'accueil de personnes handicapées : 135 401.83€ (fraction forfaitaire s'élevant à 11 283.49€).

Le prix de journée est fixé à 41.95€.

- Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 6, rue du Haut Bourgeois - C.O. 50015, 54035, Nancy dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.
- Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.
- Article 5 La Directrice Générale de l'ARS Grand Est est chargé(e) de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire CHASVM - VAL D'AJOL (880007760) et à l'établissement concerné.

Fait à Epinal

, Le 06/07/2020

Par délégation la Déléguée Territorialel

Cécile AUBREGE-GUYOT

Délégation territoriale de l'Agence régionale de Santé des
Vosges

88-2020-07-03-006

décision tarifaire n°707 portant fixation pour 2020 du
montant et de la répartition de la dotation globalisée
commune prévue au Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de
Moyens du Relais tendresse à SAINTE-MARGUERITE

DECISION TARIFAIRE N°707 PORTANT FIXATION POUR 2020
DU MONTANT ET DE LA REPARTITION DE LA DOTATION GLOBALISEE COMMUNE PREVUE AU
CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE
RELAIS TENDRESSE SAINTE MARGUERITE - 750038648

POUR LES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SUIVANTS

Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) - KORIAN VILLA SPINALE - 880001763

Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) - EHPAD LES AULNES - 880004908

La Directrice Générale de l'ARS Grand Est

- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU la loi n° 2019-1446 du 24/12/2019 de financement de la Sécurité Sociale pour 2020 publiée au Journal Officiel du 27/12/2019 ;
- VU l'arrêté ministériel du 05/06/2020 publié au Journal Officiel du 09/06/2020 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2020 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;
- VU la décision du 11/06/2020 publiée au Journal Officiel du 17/06/2020 relative aux dotations régionales limitatives 2020 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2020 ;
- VU l'arrêté du 17/06/2020 fixant pour 2020 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles publié au Journal Officiel du 21/06/2020 ;
- VU le décret du 8 avril 2020 portant nomination de Dr Marie-Ange DESAILLY-CHANSON en qualité de Directrice Générale de l'agence régionale de santé Grand Est ;
- VU la décision de délégation de signature de la directrice générale de l'ARS vers la déléguée territoriale du département des VOSGES en date du 04/06/2020 ;
- VU le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens conclu le 15/11/2019, prenant effet au 01/01/2020 ;

DECIDE

Article 1^{er} A compter du 01/01/2020, au titre de 2020, la dotation globalisée commune des établissements et services médico-sociaux financés par l'Assurance Maladie, gérés par l'entité dénommée RELAIS TENDRESSE SAINTE MARGUERITE (750038648) dont le siège est situé 108, R DAMREMONT, 75018, PARIS 18E ARRONDISSEMENT, a été fixée à 2 154 246.07€, dont :

- 161 493.00€ à titre non reconductible dont 139 500.00€ au titre de la prime exceptionnelle à verser aux agents dans le cadre de l'épidémie de covid-19 et 21 993.00€ au titre de la compensation des pertes de recettes.

La prime exceptionnelle à verser aux agents dans le cadre de l'épidémie de covid-19, la compensation des pertes des recettes ainsi que la prime Grand Age/attractivité territoriale du 1er semestre 2020 font l'objet d'un versement unique de 161 493.00€.

La dotation hors versement cité précédemment s'établit à 1 992 753.07€ et se répartit de la manière suivante, les prix de journée à compter de 01/01/2020 étant également mentionnés.

- personnes âgées : 1 992 753.07 €

Dotations (en €)						
FINESS	Hébergement permanent	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD
880001763	1 012 062.01	0.00	0.00	45 835.47	68 754.73	0.00
880004908	827 633.38	0.00	0.00	19 233.74	19 233.74	0.00

Prix de journée (en €)				
FINESS	Hébergement permanent	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
880001763	38.09	44.72	90.59	0.00
880004908	36.08	37.57	76.02	0.00

Pour 2020, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 166 062.75€.

Article 2 A compter du 1er janvier 2021, en application de l'article L.314-7 du CASF, la dotation globalisée commune s'élève, à titre transitoire, à 1 992 753.07€. Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée de reconduction étant également mentionnés :

- personnes âgées : 1 992 753.07 €

Dotations (en €)						
FINESS	Hébergement permanent	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD
880001763	1 012 062.01	0.00	0.00	45 835.47	68 754.73	0.00
880004908	827 633.38	0.00	0.00	19 233.74	19 233.74	0.00

Prix de journée (en €)				
FINESS	Hébergement permanent	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA

880001763	38.09	44.72	90.59	0.00
880004908	36.08	37.57	76.02	0.00

Pour 2021, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 166 062.75€.

- Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 6, rue du Haut Bourgeois - C.O. 50015, 54035, Nancy dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.
- Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.
- Article 5 La Directrice Générale de l'ARS Grand Est est chargé(e) de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire RELAIS TENDRESSE SAINTE MARGUERITE (750038648) et aux structures concernées.

Fait à EPINAL,

Le 03/07/2020

Par délégation la Déléguée Territoriale,

Cécile AUBREGE-GUYOT

Délégation territoriale de l'Agence régionale de Santé des
Vosges

88-2020-07-03-005

décision tarifaire n°722 portant fixation de la dotation
globale de soins pour 2020 du Service de Soins Infirmiers
A Domicile rattaché à l'Hôpital Local de Lamarche

DECISION TARIFAIRE N° 722 PORTANT FIXATION DE LA DOTATION
GLOBALE DE SOINS POUR 2020 DE
SSIAD RATTACHE A HL DE LAMARCHE - 880004189

La Directrice Générale de l'ARS Grand Est

- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU la loi n° 2019-1446 du 24/12/2019 de financement de la Sécurité Sociale pour 2020 publiée au Journal Officiel du 27/12/2019 ;
- VU l'arrêté ministériel du 05/06/2020 publié au Journal Officiel du 09/06/2020 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2020 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;
- VU la décision du 11/06/2020 publiée au Journal Officiel du 17/06/2020 relative aux dotations régionales limitatives 2020 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2020 ;
- VU le décret du 8 avril 2020 portant nomination de Dr Marie-Ange DESAILLY-CHANSON en qualité de Directrice Générale de l'agence régionale de santé Grand Est ;
- VU la décision de délégation de signature de la directrice générale de l'ARS vers la déléguée territoriale du département des VOSGES en date du 04/06/2020 ;
- VU l'autorisation ou le renouvellement d'autorisation en date du 01/12/2005 de la structure SSIAD dénommée SSIAD RATTACHE A HL DE LAMARCHE (880004189) sise 4, R DE BELLUNE, 88320, LAMARCHE et gérée par l'entité dénommée HOPITAL LOCAL DE LAMARCHE (880780333) ;
- VU le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens signé le 31/12/2019, à effet du 01/01/2020

DECIDE

Article 1^{er}

A compter du 01/01/2020, la dotation globale de soins est fixée à 385 262.16€ au titre de 2020 correspondant à la dotation reconduite de 370 867.66€ augmentée de :

- 10 789.00€ au titre de la prime Grand Âge et attractivité territoriale.
- 9 000.00€ de crédits non reconductibles au titre de la prime exceptionnelle à verser aux agents dans le cadre de l'épidémie de covid-19.

La prime exceptionnelle à verser aux agents dans le cadre de l'épidémie de covid-19 ainsi que la prime Grand Age/Attractivité du 1er semestre 2020 font l'objet d'un versement unique de 14 394.50€.

La dotation hors versement cité précédemment se répartit comme suit :

- pour l'accueil de personnes âgées : 370 867.66€ (fraction forfaitaire s'élevant à 30 905.64€).
Le prix de journée est fixé à 0.00€.

Article 2

A compter du 1er janvier 2021, en application de l'article L.314-7 du CASF, les tarifs de reconduction sont fixés, à titre transitoire, à :

- dotation globale de soins 2021 : 376 262.16€. Cette dotation se répartit comme suit :
 - pour l'accueil de personnes âgées : 376 262.16€ (fraction forfaitaire s'élevant à 31 355.18€).

Le prix de journée est fixé à 0.00€.

- Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 6, rue du Haut Bourgeois - C.O. 50015, 54035, Nancy dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.
- Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.
- Article 5 La Directrice Générale de l'ARS Grand Est est chargé(e) de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire HOPITAL LOCAL DE LAMARCHE (880780333) et à l'établissement concerné.

Fait à EPINAL

, Le 03/07/2020

Par délégation la Déléguée Territoriale,

Cécile AUBREGE-GUYOT

Délégation territoriale de l'Agence régionale de Santé des
Vosges

88-2020-07-03-011

décision tarifaire n°728 portant fixation du forfait global de
soins pour 2020 de la Maison de retraite Saint Simon

DECISION TARIFAIRE N°728 PORTANT FIXATION DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS
POUR 2020 DE
MAISON DE RETRAITE " SAINT SIMON" - 880781174

La Directrice Générale de l'ARS Grand Est

- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU la loi n° 2019-1446 du 24/12/2019 de financement de la Sécurité Sociale pour 2020 publiée au Journal Officiel du 27/12/2019 ;
- VU l'arrêté ministériel du 05/06/2020 publié au Journal Officiel du 09/06/2020 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2020 l'objectif global de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;
- VU la décision du 11/06/2020 publiée au Journal Officiel du 17/06/2020 relative aux dotations régionales limitatives 2020 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2020 ;
- VU l'arrêté du 17/06/2020 fixant pour 2020 les valeurs du point mentionnés à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles publié au Journal Officiel du 21/06/2020 ;
- VU le décret du 8 avril 2020 portant nomination de Dr Marie-Ange DESAILLY-CHANSON en qualité de Directrice Générale de l'agence régionale de santé Grand Est ;
- VU la décision de délégation de signature de la directrice générale de l'ARS vers la déléguée territoriale du département des VOSGES en date du 04/06/2020 ;
- VU l'autorisation ou le renouvellement d'autorisation en date du 03/01/2017 autorisant la création de la structure EHPAD dénommée MAISON DE RETRAITE " SAINT SIMON" (880781174) sise 1, CHE DERRIERES LA VILLE, 88350, LIFFOL LE GRAND et gérée par l'entité dénommée MAISON RETRAITE LIFFOL LE GRAND (880000385) ;

DECIDE**Article 1^{ER}**

A compter du 01/01/2020, le forfait global de soins est fixé à 897 279.34€ au titre de 2020, dont :
- 24 984.00€ au titre de la prime Grand Âge et attractivité territoriale.
- 65 144.00€ à titre non reconductible dont 61 500.00€ au titre de la prime exceptionnelle à verser aux agents dans le cadre de l'épidémie de covid-19, 3 644.00€ au titre de la compensation des pertes de recettes.

La prime exceptionnelle à verser aux agents dans le cadre de l'épidémie de covid-19, la compensation des pertes des recettes ainsi que la prime Grand Age/attractivité territoriale du 1er semestre 2020 font l'objet d'un versement unique de 77 636.00 €.

La dotation hors versement cité précédemment s'établit à 819 643.34€.

La fraction forfaitaire mensuelle hors versement cité précédemment s'établit à 68 303.61€.

Pour 2020, les tarifs sont décomposés comme suit :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	819 643.34	34.21
UHR	0.00	0.00
PASA	0.00	0.00
Hébergement Temporaire	0.00	0.00
Accueil de jour	0.00	0.00

Article 2

A compter du 1er janvier 2021, en application de l'article L.314-7 du CASF, le forfait global de soins est fixé, à titre transitoire, à 832 135.34€.

Les tarifs de reconduction sont fixés à :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	832 135.34	34.73
UHR	0.00	0.00
PASA	0.00	0.00
Hébergement Temporaire	0.00	0.00
Accueil de jour	0.00	0.00

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 69 344.61€.

- Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 6, rue du Haut Bourgeois - C.O. 50015, 54035, Nancy dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.
- Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.
- Article 5 La Directrice Générale de l'ARS Grand Est est chargé(e) de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire MAISON RETRAITE LIFFOL LE GRAND (880000385) et à l'établissement concerné.

Fait à EPINAL , Le 03/07/2020

Par délégation la Déléguée Territoriale,

Cécile AUBREGÉ-GUYOT

Délégation territoriale de l'Agence régionale de Santé des
Vosges

88-2020-07-03-012

décision tarifaire n°736 portant fixation pour 2020 du
montant et de la répartition de la dotation globalisée
commune prévue au Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de
Moyens du CHI de l'Ouest Vosgien

DECISION TARIFAIRE N°736 PORTANT FIXATION POUR 2020
DU MONTANT ET DE LA REPARTITION DE LA DOTATION GLOBALISEE COMMUNE PREVUE AU
CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE
CHI DE L' OUEST VOSGIEN - 880007299

POUR LES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SUIVANTS
SSIAD - SSIAD RATTACHE AU CHI OV A NEUFCHATEAU - 880788021

Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) - EHPAD "LE PETIT BAN" - 880783139
Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) - EHPAD DU VAL DE MEUSE - 880783246

La Directrice Générale de l'ARS Grand Est

- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU la loi n° 2019-1446 du 24/12/2019 de financement de la Sécurité Sociale pour 2020 publiée au Journal Officiel du 27/12/2019 ;
- VU l'arrêté ministériel du 05/06/2020 publié au Journal Officiel du 09/06/2020 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2020 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;
- VU la décision du 11/06/2020 publiée au Journal Officiel du 17/06/2020 relative aux dotations régionales limitatives 2020 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2020 ;
- VU l'arrêté du 17/06/2020 fixant pour 2020 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles publié au Journal Officiel du 21/06/2020 ;
- VU le décret du 8 avril 2020 portant nomination de Dr Marie-Ange DESAILLY-CHANSON en qualité de Directrice Générale de l'agence régionale de santé Grand Est ;
- VU la décision de délégation de signature de la directrice générale de l'ARS vers la déléguée territoriale du département des VOSGES en date du 04/06/2020 ;
- VU le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens conclu le 18/11/2019, prenant effet au 01/01/2020 ;

DECIDE

Article 1^{er} A compter du 01/01/2020, au titre de 2020, la dotation globalisée commune des établissements et services médico-sociaux financés par l'Assurance Maladie, gérés par l'entité dénommée CHI DE L' OUEST VOSGIEN (880007299) dont le siège est situé 1280, AV DE LA DIVISION LECLERC, 88307,

NEUFCHATEAU, a été fixée à 4 086 074.97€, dont :

- 94 594.00€ au titre de la prime Grand Âge et attractivité territoriale.

- 221 422.00€ à titre non reconductible dont 189 000.00€ au titre de la prime exceptionnelle à verser aux agents dans le cadre de l'épidémie de covid-19 et 32 422.00€ au titre de la compensation des pertes de recettes.

La prime exceptionnelle à verser aux agents dans le cadre de l'épidémie de covid-19, la compensation des pertes des recettes ainsi que la prime Grand Age/attractivité territoriale du 1er semestre 2020 font l'objet d'un versement unique de 268 719.00€.

La dotation hors versement cité précédemment s'établit à 3 817 355.97€ et se répartit de la manière suivante, les prix de journée à compter de 01/01/2020 étant également mentionnés.

- personnes âgées : 3 728 270.59 €

Dotations (en €)						
FINESS	Hébergement permanent	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD
880783139	870 303.17	0.00	0.00	0.00	65 107.00	0.00
880783246	1 944 342.22	0.00	66 884.99	55 564.93	168 576.15	0.00
880788021	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	557 492.13

Prix de journée (en €)				
FINESS	Hébergement permanent	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
880783139	38.78	0.00	86.81	0.00
880783246	39.32	46.30	168.58	0.00
880788021	0.00	0.00	0.00	36.88

Pour 2020, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 310 689.22€.

- personnes handicapées : 89 085.38 €

(dont 89 085.38€ imputable à l'Assurance Maladie)

Dotations (en €)							
FINESS	INT	SI	EXT	Aut_1	Aut_2	Aut_3	SSIAD
880788021	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	89 085.38

Prix de journée (en €)							
FINESS	INT	SI	EXT	Aut_1	Aut_2	Aut_3	SSIAD

880788021	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	45.18
-----------	------	------	------	------	------	------	-------

Pour 2020, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes handicapées, s'établit à 7 423.78€ (dont 7 423.78€ imputable à l'Assurance Maladie)

Article 2 A compter du 1er janvier 2021, en application de l'article L.314-7 du CASF, la dotation globalisée commune s'élève, à titre transitoire, à 3 864 652.97€. Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée de reconduction étant également mentionnés :

- personnes âgées : 3 775 567.59 €

Dotations (en €)						
FINESS	Hébergement permanent	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD
880783139	881 761.17	0.00	0.00	0.00	65 107.00	0.00
880783246	1 972 159.22	0.00	66 884.99	55 564.93	168 576.15	0.00
880788021	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	565 514.13

Prix de journée (en €)				
FINESS	Hébergement permanent	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
880783139	39.29	0.00	86.81	0.00
880783246	39.88	46.30	168.58	0.00
880788021	0.00	0.00	0.00	37.41

Pour 2021, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 314 630.63€.

- personnes handicapées : 89 085.38 €

(dont 89 085.38€ imputable à l'Assurance Maladie)

Dotations (en €)							
FINESS	INT	SI	EXT	Aut_1	Aut_2	Aut_3	SSIAD
880788021	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	89 085.38

Prix de journée (en €)							
FINESS	INT	SI	EXT	Aut_1	Aut_2	Aut_3	SSIAD

880788021	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	45.18
-----------	------	------	------	------	------	------	-------

Pour 2021, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes handicapées, s'établit à 7 423.78 € (dont 7 423.78€ imputable à l'Assurance Maladie)

- Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 6, rue du Haut Bourgeois - C.O. 50015, 54035, Nancy dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.
- Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.
- Article 5 La Directrice Générale de l'ARS Grand Est est chargé(e) de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire CHI DE L' OUEST VOSGIEN (880007299) et aux structures concernées.

Fait à EPINAL,

Le 03/07/2020

Par délégation la Déléguée Territoriale,

Cécile AUBREGE-GUYOT

Délégation territoriale de l'Agence régionale de Santé des
Vosges

88-2020-07-03-008

décision tarifaire n°749 portant fixation du forfait global de
soins pour 2020 de l'EHPAD Les Bruyères

DECISION TARIFAIRE N°749 PORTANT FIXATION DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS
POUR 2020 DE
EHPAD LES BRUYERES - 880005848

La Directrice Générale de l'ARS Grand Est

- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU la loi n° 2019-1446 du 24/12/2019 de financement de la Sécurité Sociale pour 2020 publiée au Journal Officiel du 27/12/2019 ;
- VU l'arrêté ministériel du 05/06/2020 publié au Journal Officiel du 09/06/2020 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2020 l'objectif global de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;
- VU la décision du 11/06/2020 publiée au Journal Officiel du 17/06/2020 relative aux dotations régionales limitatives 2020 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2020 ;
- VU l'arrêté du 17/06/2020 fixant pour 2020 les valeurs du point mentionnés à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles publié au Journal Officiel du 21/06/2020 ;
- VU le décret du 8 avril 2020 portant nomination de Dr Marie-Ange DESAILLY-CHANSON en qualité de Directrice Générale de l'agence régionale de santé Grand Est ;
- VU la décision de délégation de signature de la directrice générale de l'ARS vers la déléguée territoriale du département des VOSGES en date du 04/06/2020 ;
- VU l'autorisation ou le renouvellement d'autorisation en date du 22/10/2007 autorisant la création de la structure EHPAD dénommée EHPAD LES BRUYERES (880005848) sise 9, R DE COURCY, 88000, EPINAL et gérée par l'entité dénommée GROUPE SOS SENIORS (570010173) ;

DECIDE

Article 1^{ER} A compter du 01/01/2020, le forfait global de soins est fixé à 1 116 372.17€ au titre de 2020, dont :

- 113 605.00€ à titre non reconductible dont 92 250.00€ au titre de la prime exceptionnelle à verser aux agents dans le cadre de l'épidémie de covid-19, 21 355.00€ au titre de la compensation des pertes de recettes.

La prime exceptionnelle à verser aux agents dans le cadre de l'épidémie de covid-19, la compensation des pertes des recettes ainsi que la prime Grand Age/attractivité territoriale du 1er semestre 2020 font l'objet d'un versement unique de 113 605.00 €.

La dotation hors versement cité précédemment s'établit à 1 002 767.17€.

La fraction forfaitaire mensuelle hors versement cité précédemment s'établit à 83 563.93€.

Pour 2020, les tarifs sont décomposés comme suit :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	756 368.17	34.68
UHR	0.00	0.00
PASA	56 513.00	0.00
Hébergement Temporaire	45 543.51	34.56
Accueil de jour	144 342.49	57.71

Article 2 A compter du 1er janvier 2021, en application de l'article L.314-7 du CASF, le forfait global de soins est fixé, à titre transitoire, à 1 002 767.17€.

Les tarifs de reconduction sont fixés à :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	756 368.17	34.68
UHR	0.00	0.00
PASA	56 513.00	0.00
Hébergement Temporaire	45 543.51	34.56
Accueil de jour	144 342.49	57.71

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 83 563.93€.

- Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 6, rue du Haut Bourgeois - C.O. 50015, 54035, Nancy dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.
- Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.
- Article 5 La Directrice Générale de l'ARS Grand Est est chargé(e) de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire GROUPE SOS SENIORS (570010173) et à l'établissement concerné.

Fait à EPINAL , Le 03/07/2020

Par délégation la Déléguée Territoriale,

Cécile AUBREGÉ-GUYOT

Délégation territoriale de l'Agence régionale de Santé des
Vosges

88-2020-07-03-007

décision tarifaire n°752 portant fixation du forfait global de
soins pour 2020 de l'EHPAD Les Noisetiers

DECISION TARIFAIRE N°752 PORTANT FIXATION DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS
POUR 2020 DE
EHPAD LES NOISETIERS - 880004999

La Directrice Générale de l'ARS Grand Est

- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU la loi n° 2019-1446 du 24/12/2019 de financement de la Sécurité Sociale pour 2020 publiée au Journal Officiel du 27/12/2019 ;
- VU l'arrêté ministériel du 05/06/2020 publié au Journal Officiel du 09/06/2020 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2020 l'objectif global de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;
- VU la décision du 11/06/2020 publiée au Journal Officiel du 17/06/2020 relative aux dotations régionales limitatives 2020 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2020 ;
- VU l'arrêté du 17/06/2020 fixant pour 2020 les valeurs du point mentionnés à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles publié au Journal Officiel du 21/06/2020 ;
- VU le décret du 8 avril 2020 portant nomination de Dr Marie-Ange DESAILLY-CHANSON en qualité de Directrice Générale de l'agence régionale de santé Grand Est ;
- VU la décision de délégation de signature de la directrice générale de l'ARS vers la déléguée territoriale du département des VOSGES en date du 04/06/2020 ;
- VU l'autorisation ou le renouvellement d'autorisation en date du 08/03/2006 autorisant la création de la structure EHPAD dénommée EHPAD LES NOISETIERS (880004999) sise 660, R MACHOIT, 88800, MANDRES SUR VAIR et gérée par l'entité dénommée GROUPE SOS SENIORS (570010173) ;

DECIDE**Article 1^{ER}**

A compter du 01/01/2020, le forfait global de soins est fixé à 752 406.83€ au titre de 2020, dont :
- 72 816.00€ à titre non reconductible dont 61 500.00€ au titre de la prime exceptionnelle à verser aux agents dans le cadre de l'épidémie de covid-19, 11 316.00€ au titre de la compensation des pertes de recettes.

La prime exceptionnelle à verser aux agents dans le cadre de l'épidémie de covid-19, la compensation des pertes des recettes ainsi que la prime Grand Age/attractivité territoriale du 1er semestre 2020 font l'objet d'un versement unique de 72 816.00 €.

La dotation hors versement cité précédemment s'établit à 679 590.83€.

La fraction forfaitaire mensuelle hors versement cité précédemment s'établit à 56 632.57€.

Pour 2020, les tarifs sont décomposés comme suit :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	644 641.70	32.11
UHR	0.00	0.00
PASA	0.00	0.00
Hébergement Temporaire	34 949.13	27.83
Accueil de jour	0.00	0.00

Article 2

A compter du 1er janvier 2021, en application de l'article L.314-7 du CASF, le forfait global de soins est fixé, à titre transitoire, à 679 590.83€.

Les tarifs de reconduction sont fixés à :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	644 641.70	32.11
UHR	0.00	0.00
PASA	0.00	0.00
Hébergement Temporaire	34 949.13	27.83
Accueil de jour	0.00	0.00

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 56 632.57€.

- Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 6, rue du Haut Bourgeois - C.O. 50015, 54035, Nancy dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.
- Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.
- Article 5 La Directrice Générale de l'ARS Grand Est est chargé(e) de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire GROUPE SOS SENIORS (570010173) et à l'établissement concerné.

Fait à EPINAL , Le 03/07/2020

Par délégation la Déléguée Territoriale,

Cécile AUBREGÉ-GUYOT

Délégation territoriale de l'Agence régionale de Santé des
Vosges

88-2020-07-06-016

décision tarifaire n°822 portant fixation pour 2020 du
montant et de la répartition de la dotation globalisée
commune prévue au contrat pluriannuel d'objectifs et de
moyens de la Maison de retraite intercommunale de
Bruyères

DECISION TARIFAIRE N°822 PORTANT FIXATION POUR 2020
DU MONTANT ET DE LA REPARTITION DE LA DOTATION GLOBALISEE COMMUNE PREVUE AU
CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE
MAISON DE RETRAITE INTERCOMMUNALE - 880000344

POUR LES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SUIVANTS

Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) - MAISON RETRAITE INTERCOM. DE
BRUYERES - 880781133

La Directrice Générale de l'ARS Grand Est

- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU la loi n° 2019-1446 du 24/12/2019 de financement de la Sécurité Sociale pour 2020 publiée au Journal Officiel du 27/12/2019 ;
- VU l'arrêté ministériel du 05/06/2020 publié au Journal Officiel du 09/06/2020 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2020 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;
- VU la décision du 11/06/2020 publiée au Journal Officiel du 17/06/2020 relative aux dotations régionales limitatives 2020 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2020 ;
- VU l'arrêté du 17/06/2020 fixant pour 2020 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles publié au Journal Officiel du 21/06/2020 ;
- VU le décret du 8 avril 2020 portant nomination de Dr Marie-Ange DESAILLY-CHANSON en qualité de Directrice Générale de l'agence régionale de santé Grand Est ;
- VU la décision de délégation de signature du directeur général de l'ARS vers la déléguée Territoriale des VOSGES en date du 04/06/2020 ;
- VU le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens conclu le 11/12/2019, prenant effet au 01/01/2020 ;

DECIDE

- Article 1^{er} A compter du 01/01/2020, au titre de 2020, la dotation globalisée commune des établissements et services médico-sociaux financés par l'Assurance Maladie, gérés par l'entité dénommée MAISON DE RETRAITE INTERCOMMUNALE (880000344) dont le siège est situé 2, R LOUIS MARIN, 88600, BRUYERES, a été fixée à 1 232 271.56€, dont :
- 33 249.00€ au titre de la prime Grand Âge et attractivité territoriale.
 - 81 237.00€ à titre non reconductible dont 81 000.00€ au titre de la prime exceptionnelle à verser aux

agents dans le cadre de l'épidémie de covid-19 et 237.00€ au titre de la compensation des pertes de recettes.

La prime exceptionnelle à verser aux agents dans le cadre de l'épidémie de covid-19, la compensation des pertes des recettes ainsi que la prime Grand Age/attractivité territoriale du 1er semestre 2020 font l'objet d'un versement unique de 97 861.50€.

La dotation hors versement cité précédemment s'établit à 1 134 410.06€ et se répartit de la manière suivante, les prix de journée à compter de 01/01/2020 étant également mentionnés.

- personnes âgées : 1 134 410.06 €

Dotations (en €)						
FINESS	Hébergement permanent	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD
880781133	1 044 288.87	0.00	68 944.27	0.00	21 176.92	0.00

Prix de journée (en €)				
FINESS	Hébergement permanent	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
880781133	33.43	0.00	264.71	0.00

Pour 2020, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 94 534.17€.

Article 2 A compter du 1er janvier 2021, en application de l'article L.314-7 du CASF, la dotation globalisée commune s'élève, à titre transitoire, à 1 151 034.56€. Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée de reconduction étant également mentionnés :

- personnes âgées : 1 151 034.56 €

Dotations (en €)						
FINESS	Hébergement permanent	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD
880781133	1 060 913.37	0.00	68 944.27	0.00	21 176.92	0.00

Prix de journée (en €)				
FINESS	Hébergement permanent	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
880781133	33.97	0.00	264.71	0.00

Pour 2021, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 95 919.55€.

- Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 6, rue du Haut Bourgeois - C.O. 50015, 54035, Nancy dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.
- Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.
- Article 5 La Directrice Générale de l'ARS Grand Est est chargé(e) de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire MAISON DE RETRAITE INTERCOMMUNALE (880000344) et aux structures concernées.

Fait à Epinal,

Le 06/07/2020

Par délégation la Déléguée Territoriale

Cécile AUBREGE GUYOT

Délégation territoriale de l'Agence régionale de Santé des
Vosges

88-2020-07-06-018

décision tarifaire n°893 portant fixation pour 2020 du
montant et de la répartition de la dotation globalisée
commune prévue au Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de
Moyens de la Résidence Les Saules

DECISION TARIFAIRE N°893 PORTANT FIXATION POUR 2020
DU MONTANT ET DE LA REPARTITION DE LA DOTATION GLOBALISEE COMMUNE PREVUE AU
CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE
RESIDENCE LES SAULES - 880000419

POUR LES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SUIVANTS
SSIAD - SSIAD RATTACHE A EHPAD DE SAULXURES - 880784343

Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) - RESIDENCE LES SAULES - 880781208

La Directrice Générale de l'ARS Grand Est

- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU la loi n° 2019-1446 du 24/12/2019 de financement de la Sécurité Sociale pour 2020 publiée au Journal Officiel du 27/12/2019 ;
- VU l'arrêté ministériel du 05/06/2020 publié au Journal Officiel du 09/06/2020 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2020 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;
- VU la décision du 11/06/2020 publiée au Journal Officiel du 17/06/2020 relative aux dotations régionales limitatives 2020 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2020 ;
- VU l'arrêté du 17/06/2020 fixant pour 2020 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles publié au Journal Officiel du 21/06/2020 ;
- VU le décret du 8 avril 2020 portant nomination de Dr Marie-Ange DESAILLY-CHANSON en qualité de Directrice Générale de l'agence régionale de santé Grand Est ;
- VU la décision de délégation de signature du directeur général de l'ARS vers la déléguée territoriale des VOSGES en date du 04/06/2020 ;
- VU le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens conclu le 23/07/2018, prenant effet au 23/07/2018 ;

DECIDE

Article 1^{er} A compter du 01/01/2020, au titre de 2020, la dotation globalisée commune des établissements et services médico-sociaux financés par l'Assurance Maladie, gérés par l'entité dénommée RESIDENCE LES SAULES (880000419) dont le siège est situé 170, AV JULES FERRY, 88290, SAULXURES SUR MOSELOTTE, a été fixée à 2 580 315.02€, dont :

- 66 843.00€ au titre de la prime Grand Âge et attractivité territoriale.
- 205 919.00€ à titre non reconductible dont 147 000.00€ au titre de la prime exceptionnelle à verser aux agents dans le cadre de l'épidémie de covid-19 et 58 919.00€ au titre de la compensation des pertes de recettes.

La prime exceptionnelle à verser aux agents dans le cadre de l'épidémie de covid-19, la compensation des pertes des recettes ainsi que la prime Grand Age/attractivité territoriale du 1er semestre 2020 font l'objet d'un versement unique de 239 340.50€.

La dotation hors versement cité précédemment s'établit à 2 340 974.52€ et se répartit de la manière suivante, les prix de journée à compter de 06/07/2020 étant également mentionnés.

- personnes âgées : 2 219 688.39 €

Dotations (en €)						
FINESS	Hébergement permanent	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD
880781208	1 610 408.12	0.00	0.00	10 624.91	64 599.35	0.00
880784343	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	534 056.01

Prix de journée (en €)				
FINESS	Hébergement permanent	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
880781208	0.00	0.00	0.00	0.00
880784343	0.00	0.00	0.00	0.00

Pour 2020, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 184 974.04€.

- personnes handicapées : 121 286.13 €

(dont 121 286.13€ imputable à l'Assurance Maladie)

Dotations (en €)							
FINESS	INT	SI	EXT	Aut_1	Aut_2	Aut_3	SSIAD
880784343	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	121 286.13

Prix de journée (en €)							
FINESS	INT	SI	EXT	Aut_1	Aut_2	Aut_3	SSIAD
880784343	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

Pour 2020, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes handicapées, s'établit à 10 107.18€ (dont 10 107.18€ imputable à l'Assurance Maladie)

Article 2 A compter du 1er janvier 2021, en application de l'article L.314-7 du CASF, la dotation globalisée commune s'élève, à titre transitoire, à 2 374 396.02€. Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée de reconduction étant également mentionnés :

- personnes âgées : 2 253 109.89 €

Dotations (en €)						
FINESS	Hébergement permanent	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD
880781208	1 636 145.12	0.00	0.00	10 624.91	64 599.35	0.00
880784343	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	541 740.51

Prix de journée (en €)				
FINESS	Hébergement permanent	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
880781208	0.00	0.00	0.00	0.00
880784343	0.00	0.00	0.00	0.00

Pour 2021, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 187 759.16€.

- personnes handicapées : 121 286.13 €

(dont 121 286.13€ imputable à l'Assurance Maladie)

Dotations (en €)							
FINESS	INT	SI	EXT	Aut_1	Aut_2	Aut_3	SSIAD
880784343	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	121 286.13

Prix de journée (en €)							
FINESS	INT	SI	EXT	Aut_1	Aut_2	Aut_3	SSIAD
880784343	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

Pour 2021, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes handicapées, s'établit à 10 107.18 €

(dont 10 107.18€ imputable à l'Assurance Maladie)

Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 6, rue du Haut Bourgeois - C.O. 50015, 54035, Nancy dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.

Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Article 5 La Directrice Générale de l'ARS Grand Est est chargé(e) de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire RESIDENCE LES SAULES (880000419) et aux structures concernées.

Fait à Epinal,

Le 06/07/2020

Par délégation la Déléguée Territoriale

Cécile AUBREGE-GUYOT

Direction départementale des territoires des Vosges

88-2020-09-01-024

Arrêté n° 295 du 01/09/2020 portant extension d'agrément
d'un établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la
conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière



Arrêté n° 295 du 01/09/2020

**portant extension d'agrément d'un établissement d'enseignement, à titre onéreux,
de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière**

Le préfet des Vosges,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

- Vu le code de la route, notamment ses articles L.213-1 à L.213-9 et R.213-1 à R.213-6,
- Vu l'arrêté du 8 janvier 2001 relatif à l'exploitation des établissements d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière ;
- Vu l'arrêté du 8 janvier 2001 créant un registre national de l'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière ;
- Vu le décret du 8 décembre 2017 nommant M. Pierre ORY, préfet des Vosges ;
- Vu l'arrêté du Premier ministre et du ministre de l'intérieur en date du 17 décembre 2019 nommant M. Dominique BEMER, directeur départemental des territoires des Vosges à compter du 27 janvier 2020 ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 22 janvier 2020 portant délégation de signature à M. Dominique BEMER, directeur départemental des territoires des Vosges ;
- Vu la décision en date du 17 mars 2020 de subdélégation de signature relative aux attributions de la direction départementale des territoires ;
- Considérant que l'arrêté préfectoral n°490/2019/DDT du 25 juin 2019 autorise Monsieur Alain VAUTHIER à exploiter, sous le numéro E1408800080 un établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière, dénommé « ERNICE » et situé 12 boulevard Thiers 88200 REMIREMONT ;
- Considérant que la demande présentée par Monsieur Alain VAUTHIER, en date du 26 août 2020, en vue d'être autorisé à dispenser la formation pour la catégorie B96 du permis de conduire ;
- Considérant que cette demande a été déposée dans les conditions prescrites par l'arrêté du 8 janvier 2001 relatif à l'exploitation des établissements d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des

véhicules à moteur et de la sécurité routière ;

Considérant que cette demande remplit les conditions d'obtention d'une autorisation à exploiter un établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière prescrites par les articles L213-3 et R213-2 du code de la route et par l'arrêté du 8 janvier 2001 relatif à l'exploitation des établissements d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière ;

Considérant que l'article 3 de l'arrêté du 17 janvier 2013 relatif à la formation requise pour les titulaires de la catégorie B du permis de conduire en vue de la conduite d'un ensemble composé d'un véhicule tracteur relevant de la catégorie B auquel est attelée une remorque dont le poids total est autorisé en charge (PTAC) est supérieur à 750 kilogrammes, lorsque la somme des PTAC du véhicule tracteur et de la remorque est supérieure à 3 500 kilogrammes sans excéder 4 250 kilogrammes dispose que la formation B96 est dispensé par les établissements d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite et de la sécurité routière agréés, ou par les associations exerçant leur activité dans le champ de l'insertion ou de la réinsertion sociale ou professionnelle agréées. Il précise que ces établissements ou associations doivent disposer d'un label de qualité prévu par l'arrêté du 26 février 2018 portant création du label « Qualité des formations au sein des écoles de conduite » ;

Considérant que l'établissement «ERNICE » est titulaire du Label « Qualité des formations au sein des écoles de conduite » ;

Considérant que cette demande remplit les conditions d'obtention de l'autorisation d'enseigner de la catégorie B96.

Sur proposition du directeur départemental des territoires

Arrête :

Article 1er – L'article 3 de l'arrêté n°490/2019/DDT du 25 juin 2019 autorisant Monsieur Alain VAUTHIER à exploiter, sous le numéro E1408800080, un établissement d'enseignement à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière, dénommé «ERNICE » et situé 12 boulevard Thiers 88200 REMIREMONT est modifié comme suit : « Au vu des moyens de l'établissement, celui-ci est habilité, à dispenser les formations pour les catégories de permis AM, A1, A2, A, B, B1, BE et B96 ».

Article 2 – La présente décision sera enregistrée dans le registre national de l'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière créé par l'arrêté du 8 janvier 2001 susvisé. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant au bureau éducation routière.

Article 3 – Le Directeur départemental des territoires est chargé de l'exécution du présent arrêté dont mention sera insérée au recueil des actes administratifs, et copie sera adressée pour information :

- au Colonel, commandant le groupement de gendarmerie des Vosges,
- à Monsieur le Directeur départemental de la sécurité publique des Vosges,
- à Monsieur le Maire de REMIREMONT

Fait à Épinal, le 01/09/2020

Pour le préfet et par délégation :
Le chef du Bureau Éducation Routière

Signé

Alexis BRIAT

Délais et voies de recours :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa notification pour le demandeur ou de sa publication pour les tiers.

Cette décision peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès du signataire du présent arrêté, ou d'un recours hiérarchique auprès du directeur départemental des territoires, dans un délai de deux mois à compter de sa notification pour le demandeur ou de sa publication pour les tiers. La décision de rejet, expresse ou tacite – née du silence de l'autorité administrative à l'issue du délai de deux mois à compter de la réception du recours gracieux ou hiérarchique – peut faire l'objet, avec la décision contestée, d'un recours contentieux dans les conditions indiquées ci-dessus.

Direction départementale des territoires des Vosges

88-2020-09-03-001

Arrêté n° 302 du 3 septembre 2020 portant retrait
d'agrément d'un établissement d'enseignement, à titre
onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la
sécurité routière



Arrêté n° 302 du 3 septembre 2020

**portant retrait d'agrément d'un établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la
conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière**

Le préfet des Vosges,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

- Vu le code de la route, notamment ses articles L.213-1 à L.213-9 et R.213-1 à R.213-6,
- Vu l'arrêté du 8 janvier 2001 relatif à l'exploitation des établissements d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière ;
- Vu l'arrêté du 8 janvier 2001 créant un registre national de l'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière ;
- Vu le décret du 8 décembre 2017 nommant M. Pierre ORY, préfet des Vosges ;
- Vu l'arrêté du Premier ministre et du ministre de l'intérieur en date du 17 décembre 2019 nommant M. Dominique BEMER, directeur départemental des territoires des Vosges à compter du 27 janvier 2020 ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 22 janvier 2020 portant délégation de signature à M. Dominique BEMER, directeur départemental des territoires des Vosges ;
- Vu la décision en date du 17 mars 2020 de subdélégation de signature relative aux attributions de la direction départementale des territoires ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 686/2019/DDT en date du 21 novembre 2019 autorisant Monsieur Alain DIDIER à exploiter un établissement d'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière dénommé « AUTO-ÉCOLE DIDIER » et situé 9 rue Aristide BRIAND - 88330 CHATEL-SUR-MOSELLE;
- Considérant que la demande présentée par Monsieur Alain DIDIER, déjà titulaire de l'agrément E1708800050 et E1908800070, s'inscrit dans le cadre d'un déménagement suite à l'acquisition d'un nouveau local ;
- Considérant la demande présentée par Monsieur Alain DIDIER, en date du 21 août 2020, en vue de mettre à fin son autorisation d'exploiter l'établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière portant le numéro d'agrément

E1908800060 ;

Considérant que la demande remplit les conditions réglementaires,

Sur proposition du directeur départemental des territoires

Arrête :

Article 1 - L'arrêté n° 686/2019/DDT en date du 21 novembre 2019 autorisant Monsieur Alain DIDIER à exploiter un établissement d'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière dénommé « AUTO-ECOLE DIDIER », et situé 9 rue Aristide BRIAND, 88330 CHATEL-SUR-MOSELLE, est abrogé.

Article 2 - Le retrait d'agrément sera enregistré dans le registre national de l'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière créé par l'arrêté du 8 janvier 2001 susvisé. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant au bureau éducation routière.

Article 3 - Le Directeur Départemental des Territoires est chargé de l'exécution du présent arrêté dont mention sera insérée au recueil des actes administratifs, et copie sera adressée pour information :

- au Colonel, commandant le groupement de gendarmerie des Vosges,
- à Monsieur le Directeur départemental de la sécurité publique des Vosges,
- à Monsieur le Maire de CHATEL-SUR-MOSELLE .

Fait à Épinal, le 3 septembre 2020

Pour le préfet et par délégation,
Le chef du Bureau Éducation Routière

SIGNE

Alexis BRIAT

Délais et voies de recours :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa notification pour le demandeur ou de sa publication pour les tiers.

Cette décision peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès du signataire du présent arrêté, ou d'un recours hiérarchique auprès du directeur départemental des territoires, dans un délai de deux mois à compter de sa notification pour le demandeur ou de sa publication pour les tiers. La décision de rejet, expresse ou tacite - née du silence de l'autorité administrative à l'issue du délai de deux mois à compter de la réception du recours gracieux ou hiérarchique - peut faire l'objet, avec la décision contestée, d'un recours contentieux dans les conditions indiquées ci-dessus.

Direction départementale des territoires des Vosges

88-2020-09-03-002

Arrêté n° 303 du 3 septembre 2020 portant agrément d'un établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière



**PRÉFET
DES VOSGES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires des Vosges**

Arrêté n° 303 du 3 septembre 2020

**portant agrément d'un établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite
des véhicules à moteur et de la sécurité routière**

Le préfet des Vosges,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

- Vu le code de la route, notamment ses articles L.213-1 à L.213-9 et R.213-1 à R.213-6,
- Vu l'arrêté du 8 janvier 2001 relatif à l'exploitation des établissements d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière ;
- Vu l'arrêté du 8 janvier 2001 créant un registre national de l'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière ;
- Vu le décret du 8 décembre 2017 nommant M. Pierre ORY, préfet des Vosges ;
- Vu l'arrêté du Premier ministre et du ministre de l'intérieur en date du 17 décembre 2019 nommant M. Dominique BEMER, directeur départemental des territoires des Vosges à compter du 27 janvier 2020 ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 22 janvier 2020 portant délégation de signature à M. Dominique BEMER, directeur départemental des territoires des Vosges ;
- Vu la décision en date du 17 mars 2020 de subdélégation de signature relative aux attributions de la direction départementale des territoires ;

Considérant la demande présentée par Monsieur Alain DIDIER, en date du 21 août 2020 en vue d'être autorisé à exploiter un établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière pour les catégories B, B1, B96, BE, AM, A1, A2 et A ;

Considérant que l'article 3 de l'arrêté du 17 janvier 2013 relatif à la formation requise pour les titulaires de la catégorie B du permis de conduire en vue de la conduite d'un

ensemble composé d'un véhicule tracteur relevant de la catégorie B auquel est attelée une remorque dont le poids total autorisé en charge (PTAC) est supérieur à 750 kilogrammes, lorsque la somme des PTAC du véhicule tracteur et de la remorque est supérieure à 3 500 kilogrammes sans excéder 4 250 kilogrammes dispose que la formation B96 est dispensée par les établissements d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite et de la sécurité routière agréés, ou par les associations exerçant leur activité dans le champ de l'insertion ou de la réinsertion sociale ou professionnelle agréées. Il précise que ces établissements ou associations doivent disposer d'un label de qualité prévu par l'arrêté du 26 février 2018 portant création du label « Qualité des formations au sein des écoles de conduite et reconnaissance des équivalences à ce label ».

Considérant qu'à ce jour Monsieur Alain DIDIER n'a pas obtenu la labellisation prévue par l'arrêté du 26 février 2018 portant création du label « Qualité des formations au sein des écoles de conduite et reconnaissance des équivalences à ce label », dès lors, la catégorie B96 ne peut lui être délivrée ;

Considérant qu'il ressort de l'arrêté du 8 janvier 2001 relatif à l'exploitation des établissements d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière que lorsque l'exploitant d'un établissement d'enseignement de la conduite acquiert un local supplémentaire, il doit adresser au préfet un dossier de demande d'agrément qui ne comprend pas de pièces justificatives relatives aux enseignants de la conduite et aux véhicules de formation. Dès lors, seules les catégories déjà détenues dans l'agrément initial peuvent être délivrées au nouvel établissement ;

Considérant que la demande d'agrément de Monsieur Alain DIDIER, déjà titulaire de l'agrément E1708800050 et E1908800070, s'inscrit dans le cadre d'un déménagement suite à l'acquisition d'un nouveau local ;

Considérant que les établissements E1708800050 et E1908800070 sont autorisés à enseigner les catégories AM, A1, A2, B, B1 et BE. Dès lors, les catégories A et B96 ne peuvent être délivrées à Monsieur DIDIER dans le cadre sa nouvelle demande ;

Considérant que la demande remplit les conditions réglementaires,

Sur proposition du directeur départemental des territoires

Arrête :

Article 1er – Monsieur Alain DIDIER est autorisé à exploiter, sous le numéro E2008800020, un établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité

routière, dénommé «AUTO-ECOLE DIDIER» et situé 2bis rue du 13ème bataillon de génie, 88330 CHATEL-SUR-MOSELLE.

Article 2 – Cet agrément est délivré pour une durée de cinq ans à compter de la date du présent arrêté. Sur demande de l’exploitant présentée deux mois avant la date d’expiration de la validité de son agrément, celui-ci sera renouvelé si les conditions requises sont remplies.

Article 3 – Au vu des moyens de l’établissement, celui-ci est habilité, à dispenser les formations pour les catégories de permis AM, A1, A2,B, B1 et BE.

Article 4 – En cas de changement d’adresse ou de reprise du local par un autre exploitant, une nouvelle demande d’agrément devra être présentée deux mois avant la date du changement ou de la reprise.

Article 5 – Avant toute extension de l’activité de formation à une nouvelle catégorie, l’exploitant est tenu d’adresser une demande de modification du présent arrêté.

Article 5 – Avant toute extension de l’activité de formation à une nouvelle catégorie, l’exploitant est tenu d’adresser une demande de modification du présent arrêté.

Article 7 – Toute modification de la liste des enseignants de l’établissement doit être signalée, sans délai, au Bureau Éducation Routière.

Article 8 – L’agrément peut être suspendu ou retiré, à tout moment, dans les conditions fixées aux articles 12 à 14 de l’arrêté du 8 janvier 2001 relatif à l’exploitation des établissements d’enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière.

Article 9 – Le présent agrément et toute décision affectant sa validité seront enregistrés dans le registre national de l’enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière créé par l’arrêté du 8 janvier 2001 susvisé.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l’informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s’adressant au bureau éducation routière.

Article 10 – Le Directeur départemental des territoires est chargé de l’exécution du présent arrêté dont mention sera insérée au recueil des actes administratifs, et copie sera adressée pour information :

- au Colonel, commandant le groupement de gendarmerie des Vosges,
- à Monsieur le Directeur départemental de la sécurité publique des Vosges,
- à Monsieur le Maire de CHATEL-SUR-MOSELLE.

Fait à Épinal, le 3 septembre 2020

Pour le préfet et par délégation,
Le chef du Bureau Éducation Routière

SIGNE

Alexis BRIAT

Délais et voies de recours :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa notification pour le demandeur ou de sa publication pour les tiers.

Cette décision peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès du signataire du présent arrêté, ou d'un recours hiérarchique auprès du directeur départemental des territoires, dans un délai de deux mois à compter de sa notification pour le demandeur ou de sa publication pour les tiers. La décision de rejet, expresse ou tacite – née du silence de l'autorité administrative à l'issue du délai de deux mois à compter de la réception du recours gracieux ou hiérarchique – peut faire l'objet, avec la décision contestée, d'un recours contentieux dans les conditions indiquées ci-dessus.

Direction départementale des territoires des Vosges

88-2020-09-07-009

Arrêté n° 308/2020 du 7 septembre 2020 portant dérogation individuelle à titre temporaire à l'interdiction de circulation des véhicules de transport de marchandises à certaines périodes pour des véhicules de plus de 7,5 tonnes de PTAC exploités par l'entreprise de transports: SARL BOUGEL TRAVAUX PUBLICS domiciliée 6, rue des Jardins 88000 CHANTRAINE



**PRÉFET
DES VOSGES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires des Vosges**

DEROGATION INDIVIDUELLE A TITRE TEMPORAIRE

Arrêté n°308/2020 du 7 septembre 2020

portant dérogation individuelle à titre temporaire à l'interdiction de circulation des véhicules de transport de marchandises à certaines périodes pour des véhicules de plus de 7,5 tonnes de PTAC exploités par l'entreprise de transports :

SARL BOUGEL TRAVAUX PUBLICS

domiciliée : 6, rue des Jardins 88000 CHANTRAINE

Le Préfet des Vosges,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

- Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2215-1 ;
- Vu** le Code de la route, notamment son article R. 411-18 ;
- Vu** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 34 ;
- Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- Vu** le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;
- Vu** l'arrêté interministériel du 2 mars 2015 relatif à l'interdiction de circulation des véhicules de transport de marchandises de plus de 7,5 tonnes de PTAC à certaines périodes et notamment son article 5.II.7° ;
- Vu** la demande présentée le 25 juillet 2019 par la société SARL BOUGEL TRAVAUX PUBLICS domiciliée : 6, rue des Jardins 88000 CHANTRAINE ;
- Vu** le décret du 8 décembre 2017 nommant M. Pierre ORY, préfet des Vosges ;
- Vu** l'arrêté du Premier ministre et du ministre de l'intérieur en date du 17 décembre 2019 nommant M. Dominique BEMER, directeur départemental des territoires des Vosges ;

Vu l'arrêté préfectoral du 22 janvier 2020 portant délégation de signature à M. Dominique BEMER, directeur départemental des territoires des Vosges ;

Vu la décision en date du 28 août 2020 de subdélégation de signature relative aux attributions de la direction départementale des territoires,

Considérant que la circulation des véhicules de transport de marchandises ou de matériels exploités par l'entreprise susvisée permet de contribuer à l'exécution de services publics ou de services d'urgence afin de répondre à des besoins collectifs immédiats.

Sur proposition du directeur départemental des territoires

Arrête :

Article 1 : Les 6 véhicules exploités par l'entreprise de transports SARL BOUGEL TRAVAUX PUBLICS domiciliée : 6, rue des Jardins 88000 CHANTRAINE, désignés ci-après et immatriculés : **CL-136-ZH ; ED-168-KB ; FK-625-XE ; CT-239-JA ; EZ-931-MB ; BW-163-BR** pouvant être attelés aux bennes immatriculées : **EM-650-VE ; DK-621-NT** sont autorisés à circuler en dérogation aux articles 1 et 2 de l'arrêté ministériel du 2 mars 2015 relatif aux interdictions de circulation générales et complémentaires des véhicules de transport de marchandises de plus de 7,5 tonnes de PTAC.

L'entrepreneur est toutefois autorisé à remplacer le véhicule tracteur, en cas d'immobilisation par panne ou incident survenu inopinément, par un autre tracteur.

Article 2 : Cette dérogation est accordée pour le transport :

-de divers matériels et matériaux dans le cadre d'intervention d'urgence sur les réseaux d'eau potable ou pour le débouchage des réseaux d'assainissement gérés par Suez Eau France;

-des déchets provenant des activités de fouilles ou de vidange et nettoyage divers liés à ces interventions.

Elle est valable, uniquement **pour des interventions urgentes dûment justifiées** et nécessitant une intervention impérative, pour une période comprise du samedi 12 septembre 2020 au jeudi 31 décembre 2020 inclus, pour des trajets aller et retour, à l'intérieur du département des Vosges, entre le lieu de stationnement des véhicules du dépôt de l'entreprise situé au lieu dit : Les Chétys devant le bois à 88390 SANCHEY vers les lieux d'intervention dans les secteurs géographiques et environs des communes d'Epinal ; Chantraine ; Golbey ; Dogneville ; Deyvillers ; Vittel ; Contrexeville ; Uxegney ; Les Forges ; Sanchey ; Chaumousey ; Domèvre-sur-Avière ; Aydoilles et Jeuxey.

Article 3 - Le responsable du véhicule doit pouvoir fournir les justificatifs, en cas de contrôle auprès des agents de l'autorité compétente, de la conformité du transport effectué au regard des dispositions de la présente dérogation.

Une copie du présent arrêté et de son annexe doit se trouver à bord du véhicule et obligatoirement complétée par son titulaire avant le départ du véhicule en y indiquant la date du déplacement.

Article 4 - La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nancy dans les deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 5 - Le Directeur départemental des territoires et le Commandant du groupement de gendarmerie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au responsable légal de l'entreprise de transports SARL BOUGEL TRAVAUX PUBLICS domiciliée : 6, rue des Jardins 88000 CHANTRAINE et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Epinal, le 7 septembre 2020

Pour le préfet et par délégation,
La cheffe du pôle sécurité routière

SIGNE :

Nadège VILLIAUME

Délais et voies de recours :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nancy dans les deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

ANNEXE à l'arrêté préfectoral n°308/2020 du 7 septembre 2020

Article R.411-18 du Code de la route – Article 5 II de l'arrêté interministériel du 2 mars 2015

Dérogation temporaire aux interdictions de circulations générales et complémentaires
prévues par les articles 1 et 2 de l'arrêté interministériel du 2 mars 2015

(VÉHICULE UTILISÉ DANS LE CADRE DE L'AUTORISATION)

Date de déplacement (1)	Identification du véhicule tracteur (1) Si autre que celui désigné au recto	Date du déplacement (1)	Identification du véhicule tracteur (1) Si autre que celui désigné au recto

(1) Ces mentions doivent obligatoirement être portées par le transporteur ou son préposé avant le départ du véhicule sous peine de perdre le bénéfice de l'autorisation.

Direction départementale des territoires des Vosges

88-2020-09-11-001

Arrêté n°307/2020/DDT du 11 septembre 2020 portant réglementation temporaire de la circulation sur l'autoroute A31 dans le sens de circulation Nancy / Dijon, à hauteur de l'aire de Sandaucourt la Trelle, au PR182+300, à l'occasion des travaux de réfection de chaussées des bretelles d'entrées et de sortie de l'aire, et sur une partie de l'aire



**PRÉFET
DES VOSGES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires des Vosges**

Arrêté n° 307/2020/DDT du 11 septembre 2020

Portant réglementation temporaire de la circulation sur l'autoroute A31 dans le sens de circulation Nancy / Dijon, à hauteur de l'aire de Sandaucourt la Trelle, au PR 182+300, à l'occasion des travaux de réfection de chaussées des bretelles d'entrées et de sortie de l'aire, et sur une partie de l'aire

Le Préfet des Vosges,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

VU le Code de la Route, notamment ses articles R411-8 et R411-25 ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements,

VU le décret du 8 décembre 2017 nommant Monsieur Pierre ORY, Préfet des Vosges ;

VU l'Arrêté Interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

VU l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1 ; 8^{ème} partie, signalisation temporaire) approuvée par l'Arrêté Interministériel du 6 novembre 1992 modifié,

VU la note technique du 14 avril 2016 du Ministère de l'Environnement de l'Energie et de la Mer, relative à la coordination des chantiers sur le réseau national,

VU l'Arrêté Préfectoral Permanent n° 645/2016 du 21 mai 2019, portant réglementation de l'exploitation sous chantiers de l'autoroute A31 dans le département des Vosges pour l'exécution des chantiers courants d'entretien et de réparation, et le dossier établi par APRR en application de la note technique du 14 avril 2016 susvisée,

VU la demande en date du 16 juillet 2020 complétée les 17 août 2020, 1er et 8 septembre 2020 présentée par les AUTOROUTES PARIS RHIN RHÔNE, relative à la fermeture temporaire à la circulation de l'aire de Sandaucourt la Trelle pour les usagers en provenance de Nancy en direction de Dijon dans le cadre de travaux de réfection de la chaussée – restructuration et enrobés – sur les bretelles d'entrée et de sortie de l'aire de Sandaucourt La Trelle ainsi que sur le parking poids-lourds et les accès et abords du restaurant, située sur l'A31 au PR 182+300 dans le sens Nancy / Dijon,

VU les avis favorables du Ministère de la Transition Ecologique en date du 27 août 2020, du Groupement de Gendarmerie des Vosges en date du 02 août 2020, du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Vosges en date du 16 juillet 2020 et du SAMU 88 en date du 7 septembre 2020.

Considérant qu'il y a lieu d'assurer la protection des usagers ainsi que celle des agents APRR et des entreprises chargées de l'exécution des travaux et de réduire, autant que possible, les entraves à la circulation provoquées par les travaux,

Arrête :

Article 1^{er} - Objet

Les restrictions générées par les travaux considérés concernent l'A31 au PR 182+300, sur l'aire de Sandaucourt la Trelle, pour le chantier de réfection de chaussées de toutes les bretelles et d'une partie de l'aire.

Celles-ci s'appliqueront **du mardi 15 septembre 2020, à 20 heures, jusqu'au jeudi 17 septembre 2020, à 20 heures.**

En cas d'aléa - problèmes techniques ou intempéries - les travaux seront reportés du mardi 22 septembre 2020, 20 heures au jeudi 24 septembre 2020, 20 heures. Le concessionnaire sera alors tenu d'informer la Direction Départementale des Territoires des Vosges.

Ils reprendront dans les mêmes conditions **du mardi 22 septembre 2020, 20 heures au mercredi 23 septembre 2020, 20 heures.**

En cas d'aléa - problèmes techniques ou intempéries - les travaux seront reportés du mardi 29 septembre 2020, 20h00 au mercredi 30 septembre 2020, 20h00.

Dans le cas où les travaux seraient terminés avant l'échéance annoncée, la remise en circulation normale de l'aire pourra être anticipée.

Article 2 – Classification en « chantier non courant »

Le chantier est classé en « chantier non courant » en raison :

- d'une fermeture d'une aire de services,
- de l'interdistance entre ce chantier et d'autres chantiers.

Article 3 – Mesures d'exploitation et de police

Pour l'exécution des travaux, les mesures d'exploitation et de police suivantes seront mises en œuvre : neutralisation de voie de droite du PR 184.700 au PR 181.500 pour les usagers en provenance de Nancy en direction de Dijon avec fermeture à la circulation de la bretelle d'accès à l'aire de Sandaucourt la Trelle.

En dérogation à l'article 7 de l'arrêté préfectoral permanent d'exploitation sous chantier sur autoroute, le chantier entrainera une fermeture de l'aire de service,

En dérogation à l'article 9 de l'arrêté préfectoral permanent d'exploitation sous chantier sur autoroute, l'inter-distance entre ce chantier et d'autres chantiers de réparation et d'entretien, courant ou non courant ne laissant libre qu'une voie de circulation, pourra être inférieure à la réglementation en vigueur.

Article 4 – Signalisation

La signalisation du chantier devra être conforme aux prescriptions réglementaires, en particulier celles contenues dans la huitième partie "Signalisation Temporaire" de l'instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière ainsi que dans les guides techniques du SETRA subséquents :

- Routes à chaussées séparées - Manuel du Chef de Chantier,
- "Choix d'un mode d'exploitation",

La signalisation permanente ne devra pas être en contradiction avec la signalisation temporaire du chantier.

La mise en place et le maintien de la signalisation temporaire de ces chantiers seront assurés sous le contrôle et la responsabilité des services d'APRR.

Article 5 –

Les forces de l'ordre seront présentes pour accompagner les agents APRR afin de faire respecter les mesures de police nécessaires pour procéder à l'arrêt ou au ralentissement de la circulation, nécessaire à la fermeture.

Dans le cas toutefois où les forces de l'ordre, une fois requises, seraient dans l'impossibilité d'être présentes, les équipes d'interventions seront autorisées à réaliser seules ces opérations.

Article 6 – Mesures d'information des usagers

Des mesures d'information des usagers seront prises par le canal :

- de messages sur les Panneaux à Messages Variables (PMV) situés en section courante de l'autoroute,
- de messages sur Panneaux à Messages Variables sur Accès (PMVA) situés en entrée des gares de péage,
- de messages sur « Autoroute Info 107.7 »
- du service d'information vocale autoroutier,
- du site internet www.aprr.fr.

Article 7 – Mesures d'information des services de l'Etat

La Direction Départementale des Vosges devra être avertie à l'avance de la mise en place ou du report et en temps réel de la fin des mesures d'exploitation, ainsi qu'en cas d'événement entraînant une gêne importante à la circulation, particulièrement en cas d'application du Plan de Gestion de Trafic, et des mesures prises à cet effet.

Article 8 : Exécution

Le Secrétaire Général de la préfecture des Vosges, le Directeur Départemental des Territoires des Vosges, le Directeur Régional RHIN APRR, le Commandant du Groupement de Gendarmerie Départementale des Vosges sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

La copie du présent arrêté sera adressée aux fins utiles à Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours des Vosges et à Monsieur le Directeur du SAMU 88.

Fait à Epinal, le 11 septembre 2020

Le Préfet,

SIGNE

Pierre ORY

Délais et voies de recours :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nancy dans les deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Prefecture des Vosges

88-2020-09-14-004

ARRÊTÉ du 14 septembre 2020
portant délégation de signature à Madame Carole
DABRIGEON,
Sous-Préfète de Saint-Dié-des-Vosges



PRÉFET DES VOSGES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ

ET DE LA LÉGALITÉ

MISSION CONTENTIEUX

ARRÊTÉ du 14 septembre 2020 **portant délégation de signature à Madame Carole DABRIGEON,** **Sous-Préfète de Saint-Dié-des-Vosges**

Le préfet des Vosges,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

- Vu le code de commerce ;
- Vu le code de la santé publique ;
- Vu le code pénal ;
- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- Vu la loi n° 96-603 du 5 juillet 1996 relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat et notamment son titre III, chapitre 1er, article 26 ;
- Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles conférant au préfet une compétence de droit commun pour prendre les décisions précitées ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu le décret du Président de la République du 8 décembre 2017 portant nomination de Monsieur Pierre ORY en qualité de préfet des Vosges ;
- Vu le décret du Président de la République du 15 mai 2020 portant nomination de Madame Carole DABRIGEON, sous-préfète de Saint-Dié-des-Vosges ;
- Vu la circulaire n° 110110 du Ministre de l'Intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration du 24 juin 2011, relative à la suppléance et à l'intérim des fonctions préfectorales ;
- Vu la circulaire NOR INTA1232219C du Ministre de l'Intérieur du 12 septembre 2012, relative à la délégation de signature des préfets ;

Adresse postale : Préfecture des Vosges - Place Foch – 88026 EPINAL CEDEX

Téléphone : 03 29 69 88 88 – Télécopie: 03 29 82 42 15

Retrouvez les horaires et les modalités d'accueil des services sur <http://www.vosges.gouv.fr> ou sur notre serveur vocal : 03 29 69 88 89

Vu la note de service du 18 septembre 2019 transférant certaines missions relevant du champ de compétence de la sous-préfecture de Saint-Dié-des-Vosges à la Préfecture ;

Vu la note de service du 20 décembre 2019 affectant Monsieur Thibaut BUCHER, attaché d'administration de l'État, au poste de Secrétaire Général de la Sous-Préfecture de Saint-Dié-des-Vosges ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la préfecture,

Arrête

Article 1^{er} : Délégation de signature permanente est accordée à Madame Carole DABRIGEON, Sous-Préfète de l'arrondissement de Saint-Dié-des-Vosges, à l'effet de signer, dans le cadre de son arrondissement, toutes décisions dans les matières suivantes :

A - En matière d'administration générale

- réquisitions de logements,
- passation des actes de vente ou d'acquisition de terrains dans lesquels l'État intervient,
- convocation des électeurs pour les municipales partielles.

B - En matière de police générale

- la présidence de la commission de coordination des actions de prévention des expulsions locatives et l'octroi du concours de la force publique formulé en vue de l'exécution des décisions judiciaires d'expulsion d'occupants sans droit ni titre,
- la fermeture temporaire des débits de boissons,
- la délivrance de toutes autorisations relatives à la police de la voie publique, spectacles et autres lieux publics excédant la compétence des autorités municipales,
- les arrêtés d'autorisations et récépissés de déclarations relatifs aux manifestations sportives non motorisées,
- les avis donnés à l'issue des réunions des commissions de sécurité et d'accessibilité pour les établissements recevant du public.

C - En matière d'administration locale

- le contrôle de légalité des actes administratifs y compris les actes budgétaires des communes et de leurs établissements publics ayant leur siège dans l'arrondissement, à l'exception de la saisine du Tribunal Administratif et de la Chambre Régionale des Comptes
- le contrôle de légalité des actes administratifs y compris les actes budgétaires des établissements publics de coopération intercommunale et des syndicats mixtes ayant leur siège dans l'arrondissement, à l'exception de la saisine du Tribunal Administratif et de la Chambre Régionale des Comptes
- le contrôle de légalité des actes des établissements sanitaires et sociaux communaux ou intercommunaux ayant leur siège dans l'arrondissement
- le contrôle des caisses des écoles
- les enquêtes de commodo et incommodo (arrêté prescrivant l'enquête, nomination des commissaires enquêteurs et tous actes de procédure)
- les enquêtes administratives en vue de l'établissement de servitudes de passage des lignes électriques,
- la substitution au maire dans les cas prévus par les articles L 2215-1 à L 2215-3 du Code Général des Collectivités Territoriales

- les arrêtés portant ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique (Code de l'expropriation)
- les arrêtés déclaratifs d'utilité publique (Code de l'expropriation)
- les arrêtés portant ouverture de l'enquête préalable à la détermination des parcelles à exproprier et les arrêtés de cessibilité (Code de l'expropriation)
- les autorisations de dérogations scolaires entre communes d'accueil et de résidence
- les décisions sur les demandes d'autorisation de boisement présentées en application de l'article 8 du décret n° 83-69 du 2 février 1983 et du décret n° 2003-237 du 12 mars 2003
- la communication des conclusions du commissaire-enquêteur ou de la commission d'enquête à l'occasion des enquêtes d'utilité publique entrant dans le cadre de ses attributions,
- les contrats éducatifs locaux, uniquement lors de manifestations publiques organisées à l'occasion de cette signature
- les arrêtés d'approbation statutaire des associations foncières pastorales et arrêtés modificatifs de leurs statuts

D - En matière de crédits de fonctionnement :

- l'engagement juridique des dépenses du centre de responsabilité (y compris les marchés de travaux d'un montant n'excédant pas 15 000 €) et toutes décisions, correspondances, copies conformes et dans le cadre du centre de coût (en fonction du montant alloué en début d'année budgétaire), tous documents et pièces comptables concernant la constatation et la certification du service fait, la signature des relevés d'opérations (BNP, AMEX...) et les demandes d'achat en conformité avec l'application CHORUS.

En ce qui concerne les frais de déplacement (CHORUS DT), délégation de signature est accordée pour valider les ordres de missions et des états de frais.

Article 2: Délégation de signature permanente est accordée à Monsieur Thibaut BUCHER, attaché d'administration de l'État, exerçant les fonctions de Secrétaire Général à la sous-préfecture de Saint-Dié-des-Vosges pour signer :

- les courriers relevant des attributions de la commission de coordination des actions de prévention des expulsions locatives à l'exception de l'octroi du concours de la force publique formulé en vue de l'exécution des décisions judiciaires d'expulsion d'occupants sans droit ni titre
- les autorisations de dérogations scolaires entre communes d'accueil et de résidence,
- les avis donnés à l'issue des réunions des commissions de sécurité et d'accessibilité pour les établissements recevant du public.
- les arrêtés d'autorisations et récépissés de déclarations relatifs aux manifestations sportives non motorisées,
- les arrêtés d'autorisations et récépissés de déclarations relatifs aux manifestations sportives non motorisées
- la correspondance courante et tous documents intéressant les affaires qui relèvent des attributions de la sous-préfecture à l'exception des courriers destinés aux parlementaires et aux ministres
- les lettres de transmission, bordereaux d'envoi, demandes de renseignements, copies conformes relevant des attributions de la sous-préfecture
- l'enregistrement des déclarations des associations,
- les avis conformes pour les différents dossiers de médailles,
- les fiches de dépenses, les livrets de forains, de nomades, de marchands ambulants et de colporteurs,
- les bons de commande et les certifications des factures en l'absence du sous-préfet,

- la validation des ordres de missions et des états de frais dans le cadre des frais de déplacement

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Thibaut BUCHER, la délégation qui lui est consentie à l'article 2, est exercée par Monsieur Romain SERTELET, attaché d'administration de l'État, adjoint au Secrétaire Général de la Sous-Préfecture de Saint-Dié-des-Vosges

Article 4 : Délégation de signature est également donnée à Madame Nathalie MUNIER, adjoint administratif principal de 1ère classe, Madame Monique VAGNEY, adjoint administratif principal de 1ère classe et Madame Sylvie GHIDINELLI, adjoint administratif principal de 1ère classe en fonction à la sous-préfecture de Saint-Dié-des-Vosges, à l'effet de signer :

- les bordereaux d'envoi, les lettres de transmission.

Article 5 : Lorsqu'elle assure la permanence du week-end, du vendredi 18h00 au lundi 8h00, ainsi que celle des jours fériés ou non travaillés, de la veille à 18h00 au lendemain à 8h00, délégation de signature est donnée à Madame Carole DABRIGEON à l'effet de signer tous actes, arrêtés, décisions, circulaires, rapports, correspondances et documents relevant des attributions de l'État dans le département des Vosges, y compris en matière de police des étrangers, à l'exception de la réquisition du comptable, et les réquisitions de la force armée.

Article 6 : En cas d'absence ou d'empêchement du préfet, du secrétaire général et du directeur de cabinet, délégation de signature lui est donnée, dans l'ensemble du département à l'effet de signer :

- dans les matières relevant des soins psychiatriques, les arrêtés d'hospitalisation d'office en vertu des articles L3211-1 et suivants, L3213-1 et suivants, L3214-1 et suivants du code de la santé publique et de l'article D398 du code de procédure pénale
- dans les matières relevant de la police des étrangers, les arrêtés, décisions et actes pris sur le fondement du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile
- les autorisations de transport de corps à l'étranger

Article 7 : En cas d'empêchement du préfet et du secrétaire général, Madame Carole DABRIGEON est habilitée à présider la commission départementale d'aménagement commercial conformément au 1^{er} alinéa de l'article R751-3 du code de commerce.

Article 8 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Carole DABRIGEON, sous-préfète de l'arrondissement de Saint-Dié-des-Vosges, la délégation de signature conférée à l'article 1 est exercée par Monsieur Julien LE GOFF, secrétaire général de la préfecture des Vosges.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Julien LE GOFF, cette délégation est exercée par Monsieur Ottman ZAIR, sous-préfet, directeur de Cabinet.

Article 9 : Le secrétaire général de la préfecture et la sous-préfète de l'arrondissement de Saint-Dié-des-Vosges sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le Préfet,

Pierre ORY

Prefecture des Vosges

88-2020-09-14-003

Arrêté fixant la liste des candidats au scrutin des élections
sénatoriales du 27 septembre 2020



PRÉFET DES VOSGES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DE LA LÉGALITÉ
Bureau des élections, de l'Administration générale et
de la réglementation

ARRÊTÉ

fixant la liste des candidats au scrutin des élections sénatoriales du 27 septembre 2020

-
Le Préfet des Vosges,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU le code électoral notamment les articles L.298 à L.305 et R.149 à R.153 ;

VU le décret du Président de la République du 8 décembre 2017 portant nomination de Monsieur Pierre ORY en qualité de préfet des Vosges ;

VU le décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

VU les déclarations de candidatures enregistrées en préfecture ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture ;

Arrête

Article 1^{er} : La liste des candidats autorisés à se présenter au premier tour du scrutin des élections sénatoriales du 27 septembre prochain, arrêtée dans l'ordre d'enregistrement des candidatures, est fixée comme suit:

Prénom-Nom du candidat	Prénom nom du remplaçant	Nuance politique
M. Jean HINGRAY	Mme Jenny WILLEMIN	UDI
M. Daniel GREMILLET	Mme Émilie SIVADON	LR
M. Sébastien HUMBERT	Mme Jocelyne JABRIN	RN
M. Simon LECLERC	Mme Maryvonne CROUVEZIER	LR
M. Christian FRANQUEVILLE	Mme Marie-Josèphe CLÉMENT	DVG
M. Christophe LAURENT	Mme Marcelle ANDRÉ	REM
Mme Sandra BLAISE	M. Jean-Claude AUGAY	COM

Adresse postale : Préfecture des Vosges - Place Foch – 88026 EPINAL CEDEX

Téléphone : 03 29 69 88 88 – Télécopie: 03 29 82 42 15

Retrouvez les horaires et les modalités d'accueil des services sur <http://www.vosges.gouv.fr> ou sur notre serveur vocal : 03 29 69 88 89

Article 2. : Le secrétaire général de la préfecture des Vosges est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au président du bureau du collège électoral et aux présidents de chaque section de vote affiché, aux maires pour leur information et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Vosges.

Epinal, le 14 septembre 2020

signé

Pierre ORY

Délais et voies de recours – La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nancy dans les deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Prefecture des Vosges

88-2020-09-14-001

Arrêté n° 44/2020/ENV du 14/09/2020 instituant des servitudes d'utilité publique sur l'ancien site industriel STREIT installé à Capavenir Vosges, Zone industrielle Inova 3000



PRÉFET DES VOSGES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SERVICE DE L'ANIMATION
DES POLITIQUES PUBLIQUES

Bureau de l'environnement

**Arrêté n° 44/2020/ENV du 14 septembre 2020
instituant des servitudes d'utilité publique sur l'ancien site industriel STREIT installé à
Capavenir Vosges (88150), ex-commune de Thaon-les-Vosges, Zone Industrielle INOVA 3000,
Allée n° 2, 5, Rue du Ruisseau.**

Le préfet des Vosges,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

- Vu les dispositions des titres I des Livres V des parties législatives et réglementaires du Code de l'Environnement et notamment les articles L. 515-8 à L. 515-12 et R. 515-31-1 à R. 515-31-7 ;
 - Vu le Code de l'Urbanisme ;
 - Vu le décret du Président de la République du 8 décembre 2017 portant nomination du préfet des Vosges – M. ORY (Pierre) ;
 - Vu l'arrêté préfectoral n° 151/2019/ENV du 31 décembre 2019 imposant à la société STREIT de définir des restrictions d'usage afin de conserver la mémoire des pollutions résiduelles et de garantir qu'elles ne génèrent pas de risques en cas de changement d'usage ultérieur ;
 - Vu le rapport de fin de chantier, daté du 26 octobre 2018, établi par la société SOLEO ;
 - Vu l'évaluation qualitative des risques résiduels de fin de travaux réalisée fin de l'année 2019 par la société ASSYST ENVIRONNEMENT ;
 - Vu le dossier de proposition de servitudes d'utilité publique rédigées fin de l'année 2019 par la société ASSYST ENVIRONNEMENT, puis complété en janvier 2020 par l'exploitant ;
 - Vu le rapport de l'inspection des installations classées du 4 décembre 2019 ;
 - Vu le rapport de l'inspection des installations classées du 13 février 2020 ;
 - Vu le rapport de l'inspection des installations classées du 18 août 2020;
 - Vu l'avis favorable de la société STREIT du 17 mars 2020 ;
 - Vu l'avis favorable émis à l'unanimité par le conseil municipal de la commune de CAPAVENIR VOSGES dans sa séance du 30 juin 2020 ;
 - Vu l'avis favorable émis à l'unanimité par le Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques dans sa séance du 8 septembre 2020 ;
- Considérant que les activités exercées par l'ancienne usine STREIT sont à l'origine des pollutions constatées sur le site situé Rue du Ruisseau à CAPAVENIR VOSGES ;
- Considérant que le site a fait l'objet de mesures de dépollution ;
- Considérant qu'au terme des opérations de dépollution réalisées sur ce terrain, le site a été remis en état pour un usage de type industriel ;

Adresse postale : Préfecture des Vosges - Place Foch – 88026 EPINAL CEDEX

Téléphone : 03 29 69 88 88 – Télécopie: 03 29 82 42 15

Retrouvez les horaires et les modalités d'accueil des services sur <http://www.vosges.gouv.fr> ou sur notre serveur vocal : 03 29 69 88 89

- Considérant que des ouvrages de surveillance (piézomètres et tranchée drainante) doivent être conservés ;
- Considérant que des restrictions d'usage doivent être mises en œuvre afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site ;
- Considérant que tout changement d'usage ou projet d'aménagement doit faire l'objet d'une attestation environnementale délivrée par un bureau d'étude certifié ;
- Considérant que la politique française de gestion des sites et sols pollués prévoit l'institution de restrictions d'usage dès lors que les pollutions résiduelles ne peuvent être éliminées par des techniques disponibles et à un coût acceptable, de manière à pérenniser la connaissance sur l'état de pollution des sols ;
- Considérant que sont réunies les conditions légales de prise de l'arrêté préfectoral de servitudes ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture ;

Arrête

Article 1 – Servitude d'utilité publique

Des servitudes d'utilité publique, dont la nature est définie ci-après, sont instituées sur les parcelles cadastrales mentionnées à l'article 2 du présent arrêté.

Article 2 – Parcelles cadastrales concernées

Les servitudes instituées par le présent arrêté concernent les parcelles cadastrales suivantes :

Commune	Section	N° de parcelle	Superficie	Propriétaire
CAPAVENIR VOSGES (ex-commune de Thaon-les-Vosges)	000AO	849	27028 m ²	Société CYCLE ME
CAPAVENIR VOSGES (ex-commune de Thaon-les-Vosges)	000AO	464	30760 m ²	Commune de CAPAVENIR VOSGES

Les terrains concernés par ces servitudes sont identifiés sur les plans annexés au présent arrêté.

Les surfaces impactées par une pollution résiduelle aux hydrocarbures totaux sont les suivantes :

- pollution résiduelle aux hydrocarbures totaux >500 mg/kg : 60 m² le long du quai et 75 m² le long de la canalisation ;
- pollution résiduelle aux hydrocarbures totaux <500 mg/kg : 960 m² .

Article 3 – Nature des servitudes

3.1 - Prescriptions générales sur les parcelles N° 849 et 464 (cf. annexe 1 plan parcellaire)

- le propriétaire s'engage à informer les tiers venant à occuper le terrain de l'existence de restrictions d'usage et l'obligation de les respecter ;
- l'obligation pour tout nouvel acquéreur et aménageur des terrains souhaitant modifier l'usage, de réaliser à ses frais et sous sa responsabilité un plan de gestion de la pollution des sols conforme aux textes réglementaires en vigueur afin de rendre le site compatible avec le nouvel usage et d'appliquer à ses frais et sous sa responsabilité les travaux de dépollution qui en découlent.

3.2 - Prescriptions particulières sur les zones impactées par une pollution résiduelle (cf. annexe 2 localisation pollution résiduelle)

- la limitation des usages du sol à une activité non sensible de type industriel et commercial ;
- le maintien du confinement des terres par la présence sus jacente d'une couche de couverture constituée soit d'un revêtement de type dalle de béton ou enrobé soit d'un remblai de terres saines sur au minimum 50 cm d'épaisseur ;
- en cas d'aménagements conduisant à des excavations des terres polluées, leur élimination se fera en filière de stockage ou de traitement adaptée.

3.3 - Prescriptions particulières liées aux piézomètres et à la tranchée drainante (cf. annexe 3 implantation des ouvrages)

- le maintien des ouvrages de surveillance : piézomètres, tranchée drainante (et son regard de contrôle) le long du quai Nord du bâtiment et au besoin leur réfection ;
- l'interdiction d'utiliser les eaux souterraines pour les usages d'alimentation en eau potable, les usages domestiques (toilettes, piscines, etc...), l'arrosage des jardins et des espaces verts ainsi que les procédés agroalimentaires ;
- seuls sont autorisés les prélèvements dans les piézomètres à des fins de surveillance de la qualité des eaux souterraines ;
- un droit d'accès et d'intervention aux piézomètres et à la tranchée drainante présents sur la parcelle n° 849 doivent être réservés aux personnes suivantes :
 - tous les représentants de l'Etat ou des collectivités territoriales en charge du respect de la présente servitude ;
 - tous les représentants de l'ancien exploitant STREIT ou de l'organisme mandaté par ses soins ;
 - tout ayant droit futur désigné par les services de l'Etat.

Le propriétaire concerné par la présence des ouvrages de surveillance sur son terrain est responsable de :

- l'information de toute personne susceptible d'utiliser les eaux souterraines sur son terrain ;
- l'information de tout nouvel acquéreur du site des servitudes dont il est grevé ;
- l'information de l'Etat en cas de cession du site ;
- la pérennité des ouvrages : Tout acte de nature à nuire au bon état de l'ouvrage est interdit. Tout ouvrage rendu inexploitable devra être remplacé par le propriétaire de la zone concernée. Les piézomètres pourront être déplacés avec l'accord préalable de l'Etat.

3.4 - Encadrement des projets

Tout projet d'aménagement et de construction, tout projet d'intervention remettant en cause les conditions de confinement, tout projet de changement d'usage des zones, toute utilisation de la nappe, par une quelconque personne physique ou morale, publique, nécessite la réalisation préalable, aux frais et sous la responsabilité de la personne à l'initiative du projet concerné, d'études techniques, garantissant l'absence de risque pour la santé et l'environnement en fonction des travaux projetés.

Article 4 – Transcription

En vertu des dispositions de l'article L. 515-10 du Code de l'Environnement, des articles L. 151-43 et L. 152-7 du Code de l'Urbanisme et de l'article 36-2 du décret n° 55-22 du 4 janvier 1955 portant réforme de la publicité foncière, les présentes servitudes devront être annexées aux documents d'urbanisme et publiées au service chargé de la publicité foncière à la direction départementale des finances publiques.

Article 5 – Levée des servitudes

Les présentes servitudes ne pourront être modifiées ou levées qu'après application de la procédure réglementaire applicable à l'institution de telles servitudes au moment de la demande de modification ou de levée.

Article 6 – Publicité et exécution

Le secrétaire général de la préfecture, l'inspection des installations classées, le directeur départemental des finances publiques, le directeur départemental des territoires et le maire de Capavenir Vosges (88150) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à la société STREIT, à la société CYCLE ME et au maire de Capavenir Vosges.

Les présentes servitudes seront annexées au plan local d'urbanisme de la commune de Capavenir Vosges.

Le présent arrêté fera l'objet, en vue de l'information des tiers, d'une publication au recueil des actes administratifs de la préfecture des Vosges et d'une publicité foncière assurée aux frais de la société STREIT.

Fait à Epinal, le 14 septembre 2020

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général,

(signé)

Julien LE GOFF

Délais et voies de recours - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nancy dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Un plan parcellaire (annexe 1), un plan de localisation des pollutions résiduelles (annexe 2) et un plan de localisation des ouvrages de surveillance (annexe 3) vus pour être annexés à l'arrêté préfectoral de servitudes n° 44/2020/ENV en date de ce jour.

Fait à Epinal, le 14 septembre 2020

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général,

(signé)

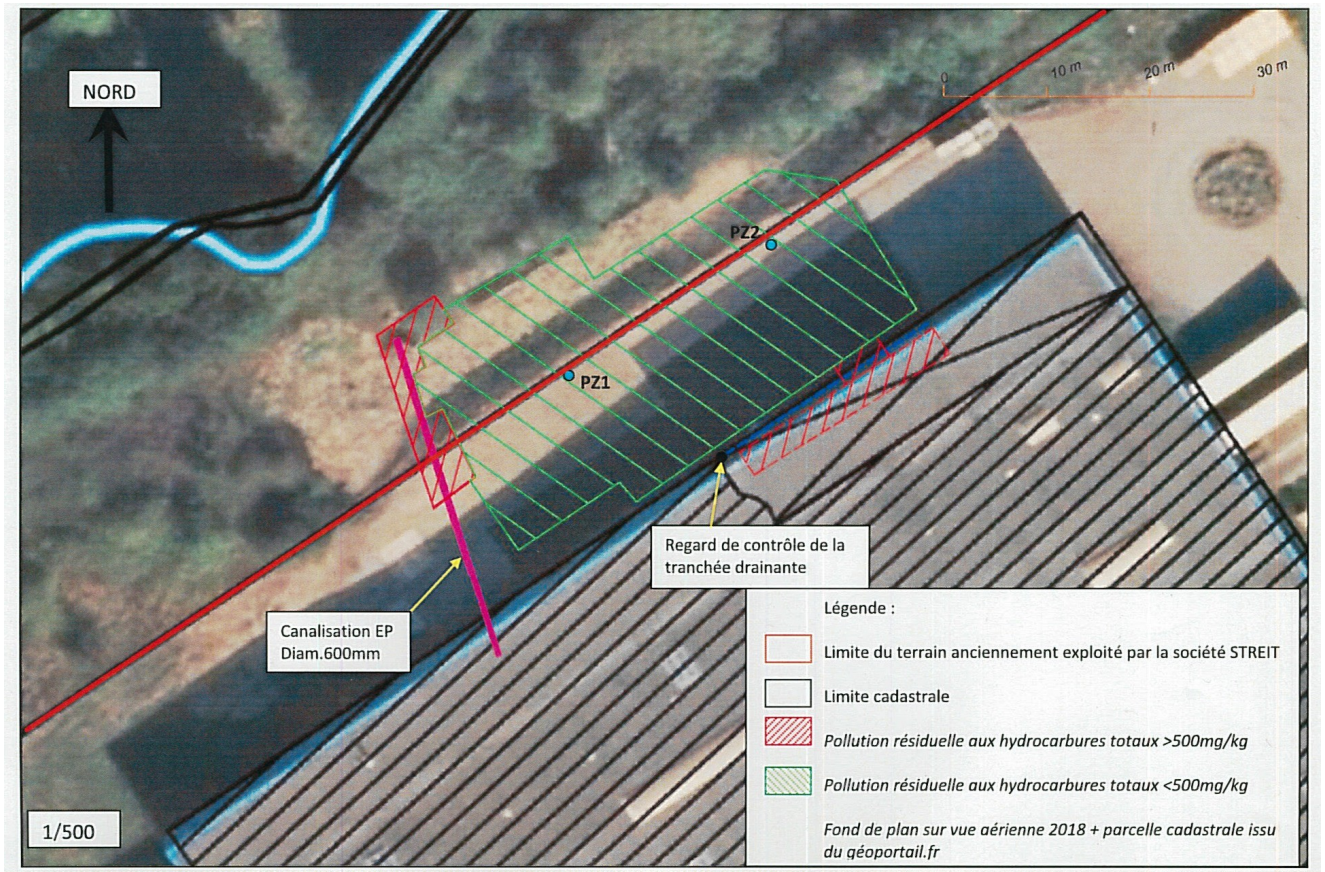
Julien LE GOFF

ANNEXE 1 : PLAN PARCELLAIRE

Parcelles concernées par les SUP : 464 et 849

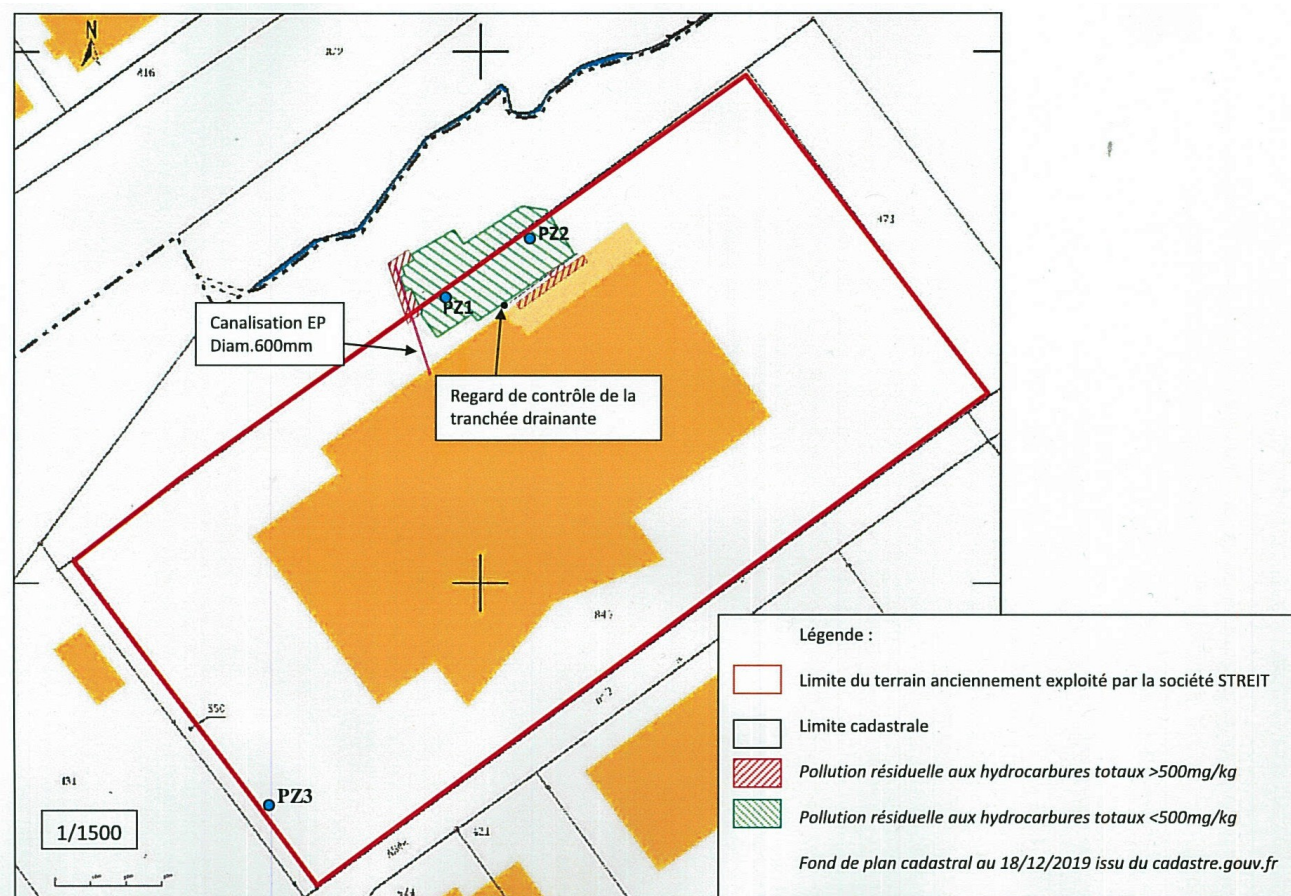


ANNEXE 2 : LOCALISATION DES POLLUTIONS RÉSIDUELLES



ANNEXE 3 : LOCALISATION DES OUVRAGES DE SURVEILLANCE

Piézomètres et regard de contrôle de la tranchée drainante



Prefecture des Vosges

88-2020-07-01-013

Arrêté portant attribution de la médaille d'honneur agricole
promotion du 14 juillet 2020

CABINET

ARRETE

**Portant attribution de la médaille d'honneur agricole
Promotion du 14 juillet 2020**

Le préfet des Vosges
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le décret du 17 juin 1890 instituant la médaille d'honneur agricole ;

VU le décret 84-1110 du 11 décembre 1984 modifié relatif à l'attribution de la médaille d'honneur agricole ;

VU l'arrêté du 11 décembre 1984 autorisant les préfets, à décerner les médailles d'honneur agricoles ;

Sur proposition du directeur de cabinet du préfet des Vosges,

A R R E T E

Article 1 : La médaille d'honneur agricole ARGENT est décernée à :

- **Madame BENOIT Hélène**
Agent d'accueil, CREDIT AGRICOLE ALSACE VOSGES, STRASBOURG
demeurant à EPINAL
- **Madame CAPPELLA Gladys**
Responsable de service, MSA LORRAINE, VANDŒUVRE-LÈS-NANCY
demeurant à DOMEVRE-SUR-DURBION
- **Madame DELANGLE Doriane**
Technicien, MSA LORRAINE, VANDŒUVRE-LÈS-NANCY
demeurant à VAXONCOURT
- **Monsieur FREMINET Stéphane**
Conseiller en prévention, MSA LORRAINE, VANDŒUVRE-LÈS-NANCY
demeurant à SAINTE-HELENE
- **Madame HANCE Sonia**
Conseillère commerciale, CREDIT AGRICOLE MUTUEL CHAMPAGNE-
BOURGOG, TROYES
demeurant à LIFFOL-LE-GRAND

- **Madame PEIXOTO PINTO Berta**
Responsable de département, GROUPAMA Grand Est, STRASBOURG
demeurant à FRIZON
- **Madame PHILIPPOT-SHAJOR Christelle**
Cadre administratif, MSA LORRAINE, VANDŒUVRE-LÈS-NANCY
demeurant à MORIVILLE

Article 2 : La médaille d'honneur agricole Vermeil est décernée à :

- **Madame BROGGINI Christina**
Agent commercial qualifié, CREDIT AGRICOLE ALSACE VOSGES,
STRASBOURG
demeurant à EPINAL
- **Monsieur FREMINET Stéphane**
Conseiller en prévention, MSA LORRAINE, VANDŒUVRE-LÈS-NANCY
demeurant à SAINTE-HELENE
- **Madame MOREL Marie Christine**
Agent commercial qualifié, CREDIT AGRICOLE ALSACE VOSGES,
STRASBOURG
demeurant à CHATILLON-SUR-SAONE

Article 3 : La médaille d'honneur agricole OR est décernée à :

- **Madame ANCEL Isabelle**
Analyste bancaire, CREDIT AGRICOLE ALSACE VOSGES, STRASBOURG
demeurant à BASSE-SUR-LE-RUPT
- **Madame ANTOINE Danièle**
Agent administratif, MSA LORRAINE, VANDŒUVRE-LÈS-NANCY
demeurant à JEUXEY
- **Madame DUCHENE Michèle**
Agent technique, MSA LORRAINE, VANDŒUVRE-LÈS-NANCY
demeurant à EPINAL
- **Madame LAMBLIN Corinne**
Attachée d'accueil banque, CREDIT AGRICOLE ALSACE VOSGES,
STRASBOURG
demeurant à XONRUPT-LONGEMER
- **Madame OUDENOT-GOUNANT Nathalie**
Coordonnateur, MSA LORRAINE, VANDŒUVRE-LÈS-NANCY
demeurant à EPINAL
- **Madame PIERRE Laurence**
Administrateur outils transverses, MSA LORRAINE, VANDŒUVRE-LÈS-NANCY
demeurant à ELOYES

- **Madame PIERSON Isabelle**
Expert santé, MSA LORRAINE, VANDŒUVRE-LÈS-NANCY
demeurant à LES FORGES
- **Monsieur SCHERMANN Jean-Paul**
Employé, MSA LORRAINE, VANDŒUVRE-LÈS-NANCY
demeurant à PIERREFITTE
- **Madame VUILLAUME Gisèle**
Agent commercial qualifié, CREDIT AGRICOLE ALSACE VOSGES,
STRASBOURG
demeurant à GUGNECOURT

Article 4 : La médaille d'honneur agricole GRAND OR est décernée à :

- **Monsieur ANCEL Pascal**
Conseiller commercial bien être animal, COOPERATIVE AGRICOLE LORRAINE,
LAXOU
demeurant à CHATEL-SUR-MOSELLE
- **Madame BIGEY Catherine**
Cadre, MSA LORRAINE, VANDŒUVRE-LÈS-NANCY
demeurant à EPINAL
- **Madame GIROL-VAUTIER Roselyne**
Agent d'accueil, MSA LORRAINE, VANDŒUVRE-LÈS-NANCY
demeurant à LES FORGES
- **Monsieur MARQUIS Francis**
Chargé Agriculture, CREDIT AGRICOLE ALSACE VOSGES, STRASBOURG
demeurant à VITTEL
- **Madame SCHMIDLIN Nadine**
Analyste satisfaction clients, CREDIT AGRICOLE ALSACE VOSGES,
STRASBOURG
demeurant à HADOL
- **Madame THIRION Marie-Ange**
Employée de bureau, MSA LORRAINE, VANDŒUVRE-LÈS-NANCY
demeurant à EPINAL

Article 5 : Le Directeur de Cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture des Vosges.

Epinal, le 1^{er} juillet 2020

Le Préfet,

Pierre ORY

Délais et voies de recours : la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Prefecture des Vosges

88-2020-06-30-003

Arrêté portant attribution de la médaille d'honneur des
sapeurs pompiers promotion du 14 juillet 2020

CABINET

Bureau de la représentation de l'État

Arrêté
Portant attribution de la médaille d'Honneur des Sapeurs-Pompiers
Promotion du 14 juillet 2020

Le Préfet des Vosges,
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu le décret n° 2017-1155 du 10 juillet 2017 relatif à la médaille d'honneur des sapeurs-pompiers ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les Départements ;

A R R E T E

ARTICLE 1^{er}: La Médaille d'Honneur des Sapeurs-Pompiers, Grand Or, est décernée comme suit :

ANTOINE	Philippe	Lieutenant de 2ème classe	LE THILLOT
BURGUN	Dominique	Lieutenant de 2ème classe	Chef du service Equipement
CHARLIER	Jean-Jacques	Caporal-Chef	SENONES
GUYOT	Gilbert	Caporal-Chef	FRAIN-MORIZECOURT
MOREL	Stéphane	Caporal-Chef	DOMEVRE-SUR-DURBION
MUNIER	Emmanuel	Lieutenant	HADOL
PERRIN	Daniel	Adjudant-Chef	LA BRESSE

ARTICLE 2: La Médaille d'Honneur des Sapeurs-Pompiers, Or, est décernée comme suit :

AMELON	Philippe	Sapeur 1ère Classe	BAINS-LES-BAINS
AUBRY	Michel	Caporal-Chef	HARSAULT
BARADEL	Eddy	Lieutenant	GERARDMER
BERNARD	Serge	Sergent-Chef	GERARDMER
CLAUDEL	Wilfrid	Adjudant-Chef	REMIREMONT
CROVISIER	Reynald	Adjudant-Chef	SAINT-DIE-DES-VOSGES
DEFRAIN	Hervé	Sapeur 1ère Classe	AINVELLE
DUVAL	Magali	Adjudant-Chef	FRAIZE
FUMEX	Luc	Médecin Commandant	SAINT-DIE-DES-VOSGES

GRAVIER	André	Caporal-Chef	PADOUX-SERCOEUR-DOMPIERRE
GRISLIN	Michel	Lieutenant	NEUVILLERS/FAVE
HENRY	Didier	Caporal-Chef	VICHEREY
JOANNES	Didier	Sapeur 1ère Classe	ROCHESSON
LOUIS	Laurent	Capitaine	SAINT-DIE-DES-VOSGES
MAGNIEN	Frédéric	Sergent	MONTHUREUX-SUR-SAONE
MARTIN	Emmanuel	Caporal-Chef	SAINT-DIE-DES-VOSGES
MAURICE	Geneviève	Sergent-Chef	FRAIZE
MICHEL	Jean-Manuel	Commandant	Chef du Groupement Meurthe
MOUGENOT	Frédéric	Lieutenant	RAON-AUX-BOIS
PETITJEAN	Frédéric	Adjudant	VITTEL-CONTREXEVILLE
PREVOT	Claude	Caporal-Chef	DOMMARTIN-LES-REMIREMONT
RENEL	Eric	Lieutenant	NEUFCHATEAU
VIARD	Alexandre	Caporal-Chef	TENDON
VILLAUME	Franck	Adjudant	ANOULD

ARTICLE 3: La Médaille d'Honneur des Sapeurs-Pompiers, Argent, est décernée comme suit :

ARNOLD	Gérard	Sergent-Chef	CHARMES
BALANGER	Etienne	Caporal-Chef	ROCHESSON
CROMPIN	Xavier	Sergent	SAINTE-MARGUERITE
DAUBINET	Alexis	Sapeur 1ère Classe	GRANGES-SUR-VOLOGNE
FURST	François	Sapeur 1ère Classe	LIFFOL-LE-GRAND
GEORGES	Yann	Lieutenant	BASSE-SUR-LE-RUPT
GODEL	Philippe	Sapeur 1ère Classe	RUPT-SUR-MOSELLE
GUERY	Ludovic	Sapeur 1ère Classe	GOLBEY
GUILLOU	Pascal	Sapeur 1ère Classe	GOLBEY
ISSELET	Bernard	Sergent	BAN-DE-LAVELINE
MAYETTE	Mehdi	Sapeur 1ère Classe	PADOUX-SERCOEUR-DOMPIERRE
MILLIOTTE	Anthony	Adjudant	SAULXURES-SUR-MOSELOTTE
ROUSSEL	Yoann	Sergent-Chef	GIRANCOURT
SACLUSA	Ugo	Adjudant	NEUFCHATEAU
SILLARI	Matthieu	Sergent	REMIREMONT
TOTTOLI	Mickaël	Caporal-Chef	OELLEVILLE
VERGIER	Nicolas	Médecin Commandant	ANOULD

ARTICLE 4: La Médaille d'Honneur des Sapeurs-Pompiers, Bronze, est décernée comme suit :

ACCORSI	Cyprien	Caporal	UZEMAIN
ACCORSI	Jérôme	Caporal-Chef	DOMPAIRE
AGON	Loïc	Caporal-Chef	REMIREMONT
ANDROLETTI	Quentin	Caporal-Chef	ANOULD
ARNOULD	Anthony	Sergent	REMIREMONT
ARNOUT	Cédrick	Caporal-Chef	GRAND
BAGARRE	Stéphane	Sapeur 2ème Classe	NEUFCHATEAU
BINAUX	Alexandre	Sergent	SAULXURES-SUR-MOSELOTTE
BODIER	Louis	Pharmacien Capitaine	COUSSEY
BOLLENBACH	Pauline	Sapeur 1ère Classe	SAULCY SUR MEURTHE
BONTEMPS	Romain	Caporal	CORNIMONT
CARRIERE	François	Lieutenant de 1ère classe	EPINAL
CHARDAIRE	Juliette	Caporal-Chef	LIFFOL-LE-GRAND
CHENU	Alex	Caporal-Chef	LIFFOL-LE-GRAND
CLAUDEL	Nadine	Médecin Capitaine	EPINAL
CLAUDEPIERRE	Alison	Sapeur 1ère Classe	PROVENCHERES/FAVE
COLLILIEUX	Florine	Sapeur 1ère Classe	LE THILLOT
COLLILIEUX	Robin	Sapeur 1ère Classe	LE THILLOT
CUGINI	Giovani	Caporal-Chef	SAINT-DIE-DES-VOSGES
DEPP	Jessy	Caporal	PLAINFAING
DIDELOT	Romain	Caporal-Chef	CHARMOIS-L'ORGUEILLEUX
DIDIERJEAN	Manon	Sapeur 1ère Classe	ANOULD
DOS SANTOS	Joaquim	Caporal-Chef	GOLBEY
ERRARD	Marjolaine	Sapeur 1ère Classe	SAINTE-HELENE
ETIENNE	Margaux	Caporal-Chef	SAINT-DIE-DES-VOSGES
ETIENNE	Frédéric	Caporal-Chef	BASSE-SUR-LE-RUPT
FERNANDEZ	Sonia	Sapeur 1ère Classe	MONTHUREUX-SUR-SAONE
FINOT	Lola	Sapeur 1ère Classe	GERARDMER
FREBY	Séverine	Infirmière Lieutenant	NEUFCHATEAU
GAUCHON	Jimmy	Caporal-Chef	LIFFOL-LE-GRAND
HEBERLE	Alex	Caporal-Chef	NEUVILLERS/FAVE
HENRY	Julien	Sapeur 2ème Classe	ROMONT

HUC	Marion	Sapeur 1ère Classe	LE THILLOT
KARCHER	Nicolas	Sergent-Chef	FRAIZE
KESSLER	Mathias	Caporal	RAMBERVILLERS
LABRUYERE	Quentin	Sergent	THAON-LES-VOSGES
LACROIX	Albin	Sapeur 1ère Classe	CLEZENTAINES-SAINT MAURICE SUR MORTAGNE
MARCHESSEAU	Loïc	Sergent	LIFFOL-LE-GRAND
MASSA	Andy	Caporal	GERARDMER
MATHIOT	Jonathan	Caporal-Chef	REMIREMONT
MONTEMONT	Emilie	Sergent	REMIREMONT
MUTZ	Kévin	Sapeur 1ère Classe	CHATENOIS
NAUDIN	Yann	Sergent-Chef	GIRANCOURT
PERRIN	Nadine	Infirmière Lieutenant	SAULXURES-SUR-MOSELOTTE
PIERREL	Aurélien	Caporal	LA BRESSE
POINSOT	Marc	Caporal	SAINT-DIE-DES-VOSGES
RATTAIRE	Anastasia	Caporal	RAMBERVILLERS
REMY	Charlène	Sapeur 1ère Classe	DOMPAIRE
RENARD	Warrenne	Sapeur 1ère Classe	PROVENCHERES/FAVE
RETOURNARD	Manon	Caporal-Chef	CHATENOIS
ROYER	David	Sergent	ROMONT
SEGUIN	Alexis	Caporal-Chef	LE SYNDICAT
SIMON	Nicolas	Caporal	DOMMARTIN-LES-REMIREMONT
THOMAS	Stéphanie	Caporal-Chef	REMONCOURT
TOTTOLI	Marina	Sapeur 1ère Classe	SAULXURES-SUR-MOSELOTTE
VILLIERE	Mathieu	Sergent	GOLBEY

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera inséré au Recueil des Actes Administratifs.

Fait à Épinal, le 30 juin 2020

Le Préfet,

Pierre ORY

Prefecture des Vosges

88-2020-07-01-014

Arrêté portant attribution de la médaille d'honneur du
travail promotion du 14 juillet 2020

CABINET

ARRETE

**Portant attribution de la médaille d'honneur du Travail
Promotion du 14 juillet 2020**

Le Préfet des Vosges
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le décret 48-852 du 15 mai 1948 modifié instituant la médaille d'honneur du travail ;

Vu le décret 84-591 du 4 juillet 1984 modifié par les décrets 2000-1015 du 17 octobre 2000 et 2007-1746 du 12 décembre 2007 ;

VU l'arrêté du 17 juillet 1984 portant délégation de pouvoirs aux préfets pour l'attribution de la médaille d'honneur du travail ;

Sur proposition du directeur de cabinet,

A R R E T E

Article 1 : La médaille d'honneur du travail ARGENT est décernée à :

- **Madame AIZIER Aurore**
Emballeuse, LUCART SAS, LAVAL-SUR-VOLOGNE.
demeurant à LE VAL-D'AJOL
- **Monsieur ALBERT David**
Conducteur d'installation, MARCILLAT CORCIEUX, CORCIEUX.
demeurant à LAVELINE-DEVANT-BRUYERES
- **Monsieur ALVES Antonio**
Superviseur maintenance, FAURECIA INTERIEUR INDUSTRIE, SAINT-MICHEL-SUR-MEURTHE.
demeurant à SENONES
- **Madame AMYOT Laurence**
Opératrice relais emballage, B.G., LE THOLY.
demeurant à SAINT-NABORD
- **Madame ANDRE Carine**
Gestionnaire paie, GRUPO ANTOLIN VOSGES, RUPT-SUR-MOSELLE.
demeurant à DOMMARTIN-LES-REMIREMONT

- **Monsieur ANDRE Christophe**
Perforateur, GANTOIS INDUSTRIES, SAINT-DIE DES VOSGES.
demeurant à SAINT-LEONARD

- **Monsieur AUBE Franck**
Conducteur machine fabrication, SITPA, ARCHES.
demeurant à RUPT-SUR-MOSELLE

- **Monsieur AUBERT David**
Conducteur de machine, MARCILLAT CORCIEUX, CORCIEUX.
demeurant à LA CHAPELLE-DEVANT-BRUYERES

- **Monsieur AUBERT Fabrice**
Conducteur de machine, MARCILLAT CORCIEUX, CORCIEUX.
demeurant à LA CHAPELLE-DEVANT-BRUYERES

- **Madame AUBERT Isabelle**
Pharmacienne adjointe, PHARMACIE GUEUTAL, THAON-LES-VOSGES.
demeurant à THAON-LES-VOSGES

- **Monsieur AUBRY Alain**
Contrôleur, OI MANUFACTURING FRANCE, GIRONCOURT-SUR-VRAINE.
demeurant à MAZIROT

- **Monsieur AUBRY Rudy**
Ouvrier, OI MANUFACTURING FRANCE, GIRONCOURT-SUR-VRAINE.
demeurant à DOMBROT-SUR-VAIR

- **Madame AUBRY Sandrine**
Assistante dentaire, SOCIETE CIVILE DE MOYENS SALVIN, ÉPINAL.
demeurant à EPINAL

- **Monsieur AZIER Bernard**
Chef d'entretien, LE JACQUARD FRANCAIS SARL, GERARDMER.
demeurant à LE VAL-D'AJOL

- **Monsieur BACHELARD Alexis**
Inspecteur, APAVE ALSACIENNE SAS, EPINAL.
demeurant à LE THOLY

- **Monsieur BAGNATO Sébastien**
Conducteur de ligne, INTEVA PRODUCTS FRANCE SAS, SAINT-DIE-DES-VOSGES.
demeurant à LA SALLE

- **Monsieur BALAUD Julien**
Responsable découpe/pliage, LACROIX EMBALLAGES, SANS-VALLOIS.
demeurant à SANS-VALLOIS

- **Monsieur BALAUD Xavier**
Technicien métrologie, GARRETT MOTION FRANCE SAS, THAON-LES-VOSGES.
demeurant à JARMENIL

- **Monsieur BARBARO Ludovic**
Opérateur de production, FAURECIA INTERIEUR INDUSTRIE, SAINT-MICHEL-SUR-MEURTHE.
demeurant à SAINT-MICHEL-SUR-MEURTHE

- **Monsieur BARBE Sébastien**
Opérateur de production, FAURECIA INTERIEUR INDUSTRIE, SAINT-MICHEL-SUR-MEURTHE.
demeurant à ANOULD

- **Madame BARRAT Carine**
Aide médico psychologique, FMS EPINAL, EPINAL.
demeurant à ATTIGNY

- **Madame BAUDOIN Sandrine**
Assistante de gestion, LACROIX EMBALLAGES, VITTEL.
demeurant à NORROY

- **Monsieur BECHERAND Hervé**
Régleur, UNITED SPRINGS SAS, CHARMES.
demeurant à THAON-LES-VOSGES

- **Monsieur BECKER Jérôme**
Gestionnaire technique médical, PAUL HARTMANN S.A., LIEPVRE.
demeurant à LE BEULAY

- **Madame BENTZ Sylvie**
Comptable, ASS ASSIST GESTI ENTREP INDUS COMME ARTI, ÉPINAL.
demeurant à CHAUMOUSEY

- **Monsieur BILOT Jean-Luc**
Conducteur de matériel de collecte, ONYX EST, THAON-LES-VOSGES.
demeurant à FERDRUPT

- **Madame BINOT Delphine**
Comptable, NESTLE WATERS MARKETING ET DISTRIBUTION, AUZAINVILLIERS.
demeurant à CONTREXEVILLE

- **Madame BLAISE Sandrine**
Animatrice, ASSOCIATION DE GESTION DU CENTRE SOCIAL, SAINT-DIÉ-DES-VOSGES.
demeurant à SAINT-DIE-DES-VOSGES

- **Monsieur BOFFA Rudy**
Conducteur de machine, MARCILLAT CORCIEUX, CORCIEUX.
demeurant à BRUYERES

- **Monsieur BOMONT Bruno**
Conducteur bobineur, LUCART SAS, LAVAL-SUR-VOLOGNE.
demeurant à LEPANGES-SUR-VOLOGNE

- **Monsieur BONARD Sébastien**
Chauffeur laitier, MARCILLAT CORCIEUX, CORCIEUX.
demeurant à GRANGES AUMONTZEY

- **Monsieur BONJEAN Cyril**
Chargé d'affaires, ETS CLEMESSEY, EPINAL.
demeurant à UXEGNEY

- **Monsieur BOQUEL Pascal**
Opérateur de production, EUROCABLE, PLAINFAING.
demeurant à MANDRAY

- **Madame BOUHADDOU Cathy**
Employée, CIC EST, STRASBOURG.
demeurant à SAULCY-SUR-MEURTHE

- **Monsieur BOURLARD Christophe**
Chauffeur, STEF transport Epinal, GOLBEY.
demeurant à EPINAL

- **Madame BRESSON Véronique**
Monitrice Educatrice, FMS EPINAL, EPINAL.
demeurant à GERARDMER

- **Monsieur BRETON Lionel**
Opérateur en production, SAINT JEAN INDUSTRIE LORRAINE, HAROL.
demeurant à EPINAL

- **Monsieur BRIONI Emmanuel**
Manager stratégique, CAF DES VOSGES, EPINAL.
demeurant à LA VÔGE LES BAINS

- **Monsieur BUSCH Emmanuel**
Agent logistique, SCHMIDT GROUPE, LIÈPVRE.
demeurant à FRAPELLE

- **Monsieur CABLE Christophe**
Dessinateur CAO, GARRETT MOTION FRANCE SAS, THAON-LES-VOSGES.
demeurant à ROZEROTTE

- **Monsieur CACAS Eric**
Agent qualité, WELLMAN NEUFCHATEAU RECYCLAGE, REBEUVILLE.
demeurant à NEUFCHATEAU

- **Madame CAEL Céline**
Technicienne qualité, FRAGOLA INDUSTRIES, FRAIZE.
demeurant à LA SALLE

- **Monsieur CALVISIO Laurent**
Grutier Coffreur, EIFFAGE CONSTRUCTION ALSACE, OBERHAUSBERGEN.
demeurant à SAINT-DIE-DES-VOSGES

- **Monsieur CARETTE Mickaël**
Ouvrier de production, EGGER PANNEAUX & DECORS, RAMBERVILLERS.
demeurant à JEANMENIL

- **Monsieur CHABOISSIER Karl**
Chef de poste, WELLMAN NEUFCHATEAU RECYCLAGE, REBEUVILLE.
demeurant à COUSSEY

- **Monsieur CHARDEL Fabrice**
Fraiseur, SAINT JEAN INDUSTRIE LORRAINE, HAROL.
demeurant à XERTIGNY

- **Madame CHEVALME Christelle**
Cadre de direction, FMS EPINAL, EPINAL.
demeurant à BELLEFONTAINE

- **Monsieur CHOPOT Sylvain**
Technicien, FAURECIA INTERIEUR INDUSTRIE, SAINT-MICHEL-SUR-MEURTHE.
demeurant à RAVES

- **Madame CLAUDE Bernadette**
Opérateur plasturgie, SOGEFI AIR & COOLING S.A.S., ORBEY.
demeurant à BAN-SUR-MEURTHE-CLEFCY

- **Madame CLAUDEL Emilie**
Animatrice pôle enfance jeunesse, CAF DES VOSGES, EPINAL.
demeurant à VECOUX

- **Monsieur CLAUDE Vincent**
Comptable, LABORATOIRES LOHMANN & RAUSCHER, REMIREMONT.
demeurant à SAINT-ETIENNE-LES-REMIREMONT

- **Monsieur COELHO Claude**
Opérateur de production, SCHAPPE TECHNIQUES, LA CROIX-AUX-MINES.
demeurant à PLAINFAING

- **Monsieur COIFFIER Christophe**
Chef de poste, WELLMAN NEUFCHATEAU RECYCLAGE, REBEUVILLE.
demeurant à COUSSEY

- **Monsieur COLIN Cyril**
Responsable du pôle administratif action sociale, CAF DES VOSGES, EPINAL.
demeurant à REMIREMONT

- **Madame COLLE Clarisse**
Claviste, VOSGES MATIN, EPINAL.
demeurant à GIRMONT

- **Madame COLLE Liliane**
Aide à domicile, ADAVIE, EPINAL.
demeurant à FRESSE-SUR-MOSELLE

- **Monsieur COLLOT Christian**
Technicien de test, ASTEELFLASH FRANCE, CLEURIE.
demeurant à SAINT-AME

- **Madame CONRAUX Véronique**
Documentaliste, VOSGES MATIN, EPINAL.
demeurant à THAON-LES-VOSGES

- **Madame COUTANT Sylvia**
Agent territorial, Commune de Neufchâteau, NEUFCHATEAU.
demeurant à NEUFCHATEAU

- **Monsieur CROS Laurent**
Agent de promotion ventes, L'EST REPUBLICAIN, HOUEMONT.
demeurant à GOLBEY

- **Madame CULETTO Béatrice**
Secrétaire, FMS EPINAL, EPINAL.
demeurant à XONRUPT-LONGEMER

- **Madame DAS NEVES Nathalie**
Employé, FAURECIA INTERIEUR INDUSTRIE, SAINT-MICHEL-SUR-MEURTHE.
demeurant à ANOULD

- **Monsieur DE ALMEIDA Manuel**
Technicien administration logistique et distribution, VYNOVA POTASSE ET PRODUITS
CHIMIQUES SAS, THANN.
demeurant à RUPT-SUR-MOSELLE

- **Madame DEIBER Angélique**
Gestionnaire de caisse, SUPERMARCHE MATCH CHARMES, CHARMES.
demeurant à NOMEXY

- **Madame DEL APIO Y QUEVEDO Béatrice**
Assistante commerciale, WELLMAN NEUFCHATEAU RECYCLAGE, REBEUVILLE.
demeurant à NEUFCHATEAU

- **Madame DEMANGEON Aude**
Conductrice de ligne fabrication, B.G., LE THOLY.
demeurant à LAVELINE-DU-HOUX

- **Monsieur DEMIMUID Pascal**
Agent qualité, WELLMAN NEUFCHATEAU RECYCLAGE, REBEUVILLE.
demeurant à REBEUVILLE

- **Monsieur DENAY Stéphane**
Opérateur parachèvement, ARCELORMITTAL TUBULAR PRODUCTS LEXY,
VINCEY.
demeurant à ESSEGNEY

- **Monsieur DE SA TEIXEIRA Franck**
Conducteur moyens industriels, PSA AUTOMOBILES SA, POISSY.
demeurant à LE THILLOT

- **Madame DESCHAMPS Cynthie**
Aide soignante, SOGECLER SAS, EPINAL.
demeurant à DOMMARTIN-AUX-BOIS

- **Monsieur DE SOUSA CAMELO Albano**
Technicien banc moteur, GARRETT MOTION FRANCE SAS, THAON-LES-VOSGES.
demeurant à GOLBEY

- **Monsieur DE SOUSA Georges**
Agent logistique, GANTOIS INDUSTRIES, SAINT-DIE DES VOSGES.
demeurant à SAINT-DIE-DES-VOSGES

- **Monsieur DE SOUZA Fabrice**
Opérateur polyvalent UEP Ferrage, PSA PEUGEOT CITROEN, SAUSHEIM.
demeurant à FRESSE-SUR-MOSELLE

- **Madame DIDELOT Pascale**
Secrétaire Médicale, INSTITUT REGIONAL DE READAPTATION, NANCY.
demeurant à ELOYES

- **Madame DIDIER Isabelle**
Visiteuse de pièces, LE JACQUARD FRANCAIS SARL, GERARDMER.
demeurant à GRANDVILLERS

- **Madame DIDIER Marie-Hélène**
Agent de fabrication, GRUPO ANTOLIN VOSGES, RUPT-SUR-MOSELLE.
demeurant à POUXEUX

- **Monsieur DIVRY René**
Chef de poste, WELLMAN NEUFCHATEAU RECYCLAGE, REBEUVILLE.
demeurant à LIFFOL-LE-GRAND

- **Monsieur DJILLALI-BAUDOIN Cédric**
Agent de fabrication, ASTEELFLASH FRANCE, CLEURIE.
demeurant à SAINT-AME

- **Madame DOLLE Sophie**
Opérateur de production, GARRETT MOTION FRANCE SAS, THAON-LES-VOSGES.
demeurant à LES FORGES

- **Madame DONETTI Nicole**
Opérateur de production, NOVARES, SAINTE-MARGUERITE.
demeurant à ANOULD

- **Madame DOS RAMOS Rita**
Gestionnaire caisse, Supermarché MATCH, NEUFCHATEAU.
demeurant à NEUFCHATEAU

- **Monsieur DUCARME Maxime**
Conducteur bobineur, LUCART SAS, LAVAL-SUR-VOLOGNE.
demeurant à LES POULIERES

- **Madame DULCHE Anne-Lise**
Coordinatrice expéditions, INTEVA PRODUCTS FRANCE SAS, SAINT-DIE-DES-VOSGES.
demeurant à LA VOIVRE

- **Monsieur DUMONT Stéphane**
Opérateur de production, GARRETT MOTION FRANCE SAS, THAON-LES-VOSGES.
demeurant à VINCEY

- **Monsieur DUROT Olivier**
Responsable de maintenance, SAINT JEAN INDUSTRIE LORRAINE, HAROL.
demeurant à IGNEY

- **Monsieur DURPOIX Daniel**
Gap leader, FAURECIA INTERIEUR INDUSTRIE, SAINT-MICHEL-SUR-MEURTHE.
demeurant à MOYENMOUTIER

- **Madame EL JIGHI Malika**
Conseiller Premier (Banque), HSBC FRANCE, PARIS.
demeurant à SAINT-ETIENNE-LES-REMIREMONT

- **Monsieur EMERAUX Jean-Christophe**
Conducteur de machine, MARCILLAT CORCIEUX, CORCIEUX.
demeurant à LE THOLY

- **Madame FALK Odile**
Animatrice, ASSOCIATION DE GESTION DU CENTRE SOCIAL, SAINT-DIÉ-DES-
VOSGES.
demeurant à NEUVILLERS-SUR-FAVE

- **Madame FELTEN Catherine**
Employée de banque, CIC EST, STRASBOURG.
demeurant à LAVELINE-DU-HOUX

- **Madame FERNANDEZ Sandrine**
Responsable insertion de données ART.JDE, LUCART SAS, LAVAL-SUR-VOLOGNE.
demeurant à DEYCIMONT

- **Madame FERRY Magali**
Cadre de direction, FMS EPINAL, EPINAL.
demeurant à VAGNEY

- **Monsieur FEVRE Jérôme**
Adjoint au chef de poste, WELLMAN NEUFCHATEAU RECYCLAGE, REBEUVILLE.
demeurant à LIFFOL-LE-GRAND

- **Madame FINANCE Sandrine**
Animatrice, ASSOCIATION DE GESTION DU CENTRE SOCIAL, SAINT-DIÉ-DES-
VOSGES.
demeurant à SAINT-DIE-DES-VOSGES

- **Madame FINE Elodie**
Approvisionnement chaîne, INTEVA PRODUCTS FRANCE SAS, SAINT-DIE-DES-
VOSGES.
demeurant à FRAIZE

- **Monsieur FLEURENCE David**
Directeur d'agence, POLE EMPLOI GRAND EST NEUFCHATEAU, NEUFCHATEAU.
demeurant à REMONCOURT

- **Madame FLORENTIN Isabelle**
Comptable, SCIERIE GERMAIN MOUGENOT, SAULXURES-SUR-MOSELOTTE.
demeurant à SAULXURES-SUR-MOSELOTTE

- **Madame FOURNET Muriel**
Superviseur logistique, INTEVA PRODUCTS FRANCE SAS, SAINT-DIE-DES-VOSGES.
demeurant à REMOMEIX

- **Madame FRANCOIS Géraldine**
Employée, FMS EPINAL, EPINAL.
demeurant à XONRUPT-LONGEMER

- **Madame FREY Catherine**
Monitrice formation, VISKASE SAS, THAON-LES-VOSGES.
demeurant à THAON-LES-VOSGES

- **Madame GABEL Céline**
Conductrice de ligne emballage, B.G., LE THOLY.
demeurant à LA NEUVEVILLE-DEVANT-LEPANGES

- **Monsieur GAIRE Arnaud**
Opérateur OP3, FAURECIA INTERIEUR INDUSTRIE, SAINT-MICHEL-SUR-MEURTHE.
demeurant à PLAINFAING

- **Monsieur GALMICHE David**
Conducteur de ligne, MARCILLAT CORCIEUX, CORCIEUX.
demeurant à LAVAL-SUR-VOLOGNE

- **Madame GALOTTE Pascale**
Aide médico psychologique, FMS EPINAL, EPINAL.
demeurant à THAON-LES-VOSGES

- **Monsieur GASCHT Cédric**
Chef d'entreprise, SAS BOIRON, CHANTRAINE.
demeurant à PUZIEUX

- **Monsieur GAUDEL Didier**
Chauffeur livreur, BOLLORE ENERGIE, SAINT-DIE-DES-VOSGES.
demeurant à NOMPATELIZE

- **Madame GEORGE Katy**
Conseillère clientèle privée, CREDIT LYONNAIS, SAINT-DIE-DES-VOSGES.
demeurant à SAINT-DIE-DES-VOSGES

- **Madame GERARD Geneviève**
Conseillère emploi, POLE EMPLOI, STRASBOURG.
demeurant à MIRECOURT

- **Madame GERBERON Martine**
Premier ouvrier plissage, VISKASE SAS, THAON-LES-VOSGES.
demeurant à THAON-LES-VOSGES

- **Monsieur GESCHLECHT Frédéric**
Opérateur de production, GARRETT MOTION FRANCE SAS, THAON-LES-VOSGES.
demeurant à MIRECOURT

- **Monsieur GIARD Stéphane**
Technicien méthodes production, LUCART SAS, LAVAL-SUR-VOLOGNE.
demeurant à SAINT-LEONARD

- **Monsieur GIMENEZ Eric**
Maçon qualifié, PIANTANIDA SAS, SAULCY-SUR-MEURTHE.
demeurant à BAN-DE-LAVELINE

- **Monsieur GLE Adrien**
Monteur, GANTOIS INDUSTRIES, SAINT-DIE DES VOSGES.
demeurant à BAN-SUR-MEURTHE-CLEFCY

- **Monsieur GLORIOT Joël**
Technicien de maintenance, WELLMAN NEUFCHATEAU RECYCLAGE,
REBEUVILLE.
demeurant à BLEVAINCOURT

- **Monsieur GRANDJACQUOT Didier**
Aide médico psychologique, FMS EPINAL, EPINAL.
demeurant à EPINAL

- **Monsieur GRISVARD Fabien**
Opérateur/régleur, VT2I, RAMONCHAMP.
demeurant à LE MENIL

- **Monsieur GRZEBIENIOWSKI Ludovic**
Agent de fabrication, FAURECIA INTERIEUR INDUSTRIE, SAINT-MICHEL-SUR-
MEURTHE.
demeurant à RAON-L'ETAPE

- **Monsieur GUIDAT Sébastien**
Opérateur polyvalent, ARCELORMITTAL TUBULAR PRODUCTS LEXY, VINCEY.
demeurant à FRENELLE-LA-GRANDE

- **Madame GUYOT Céline**
Ouvrière d'ESAT en restauration, FMS EPINAL, EPINAL.
demeurant à DARNEY

- **Madame HAMEN Julie**
Technicienne de laboratoire, B.G., LE THOLY.
demeurant à LA FORGE

- **Monsieur HAUVILLER Yohann**
Employé, FAURECIA INTERIEUR INDUSTRIE, SAINT-MICHEL-SUR-MEURTHE.
demeurant à ENTRE-DEUX-EAUX

- **Madame HEIMO Lydie**
Agent de fabrication, FAURECIA INTERIEUR INDUSTRIE, SAINT-MICHEL-SUR-
MEURTHE.
demeurant à SAINT-DIE-DES-VOSGES

- **Monsieur HENRY Michaël**
Opérateur de production, GARRETT MOTION FRANCE SAS, THAON-LES-VOSGES.
demeurant à THAON-LES-VOSGES

- **Madame HERPIERRE Sandrine**
Chargée de planning, LUCART SAS, LAVAL-SUR-VOLOGNE.
demeurant à EPINAL

- **Monsieur HERRAYE Sylvain**
Conducteur bobineur, LUCART SAS, LAVAL-SUR-VOLOGNE.
demeurant à EPINAL

- **Monsieur HERRBACH Michaël**
Responsable méthodes production, LUCART SAS, LAVAL-SUR-VOLOGNE.
demeurant à BROUVELIEURES

- **Madame HEULLUY Aline**
Secrétaire médicale, SOGECLER SAS, EPINAL.
demeurant à BRUYERES

- **Monsieur HUCK Emmanuel**
Fraiseur commande numérique, SAINT JEAN INDUSTRIE LORRAINE, CAPAVENIR
VOSGES - THAON.
demeurant à LA CHAPELLE-AUX-BOIS

- **Monsieur JACQUEMIN Sébastien**
Technicien régulation, LUCART SAS, LAVAL-SUR-VOLOGNE.
demeurant à CHAMP-LE-DUC

- **Madame JACQUES Carine**
Conductrice de machine, MARCILLAT CORCIEUX, CORCIEUX.
demeurant à ARRENTES-DE-CORCIEUX

- **Monsieur JACQUOT Frédéric**
Chargé de gestion des réseaux, SAUR, LIMONEST.
demeurant à RAMBERVILLERS

- **Monsieur JACQUOT Marc**
Chauffeur, TRANSPORTS GEORGES ET SCHMITT VRAC, FLEVILLE-DEVANT-
NANCY.
demeurant à DOMPTAIL

- **Monsieur JACQUOT Rémi**
Polyvalent Découpe, EGGER PANNEAUX & DECORS, RAMBERVILLERS.
demeurant à DOMPIERRE

- **Madame JANES Delphine**
Dléguee médicale, NOVARTIS PHARMA SAS, RUEIL-MALMAISON.
demeurant à RAMBERVILLERS

- **Monsieur JANUSIEWICZ Eric**
Opérateur en production, SAINT JEAN INDUSTRIE LORRAINE, HAROL.
demeurant à VINCEY

- **Madame JEANDEL Charlotte**
Team leader, FRAGOLA INDUSTRIES, FRAIZE.
demeurant à TAINTRUX

- **Monsieur JEANMAIRE Thierry**
Conducteur de machine de conditionnement, SITPA, ARCHES.
demeurant à GOLBEY

- **Madame JEANNOT Agnès**
Agent de livraison, ANETT QUATRE, THAON-LES-VOSGES.
demeurant à GIRMONT

- **Monsieur JEANNY Stéphane**
Responsable équipe maintenance, BMI MONIER, SAINT-NABORD.
demeurant à DOMMARTIN-LES-REMIREMONT

- **Madame JERONIMO Aline**
Ouvrière qualifiée, B.G. BONGRAIN-GERARD, ILLOUD.
demeurant à DAMBLAIN

- **Monsieur JURADO Yves**
Manager commercial, GEANT CASINO EPINAL, EPINAL.
demeurant à XERTIGNY

- **Monsieur KATIC Sacha**
Responsable QSE et Assurance Qualité, WELLMAN NEUFCHATEAU RECYCLAGE,
REBEUVILLE.
demeurant à VITTEL

- **Madame KAUFFMANN Christiane**
Assistante commerciale, LUCART SAS, LAVAL-SUR-VOLOGNE.
demeurant à JEANMENIL

- **Monsieur KEDZIA James**
Mag Préparateur de commandes, WM 88, CHATENOIS.
demeurant à NEUFCHATEAU

- **Monsieur KHALIFA Sahbi**
Manutentionnaire, SCHAPPE TECHNIQUES, LA CROIX-AUX-MINES.
demeurant à SAINT-DIE-DES-VOSGES

- **Monsieur KORKMAZ Murat**
Agent de production, FAURECIA INTERIEUR INDUSTRIE, SAINT-MICHEL-SUR-
MEURTHE.
demeurant à SAINT-DIE-DES-VOSGES

- **Monsieur KROST Christophe**
Technicien Qualité et Environnement, WELLMAN NEUFCHATEAU RECYCLAGE,
REBEUVILLE.
demeurant à BEAUFREMONT

- **Madame LABEYS Christelle**
Conductrice machine emballage, B.G., LE THOLY.
demeurant à GRANGES AUMONTZEY

- **Madame LALEVEE Maryline**
Employée, FAURECIA INTERIEUR INDUSTRIE, SAINT-MICHEL-SUR-MEURTHE.
demeurant à SAULCY-SUR-MEURTHE

- **Madame LALEVEE Stéphanie**
Assistante commerciale, EUROCABLE, PLAINFAING.
demeurant à ANOULD

- **Monsieur LAMBERT Régis**
Chauffagiste, ENGIE ENERGIE SERVICES COFELY, REIMS.
demeurant à SANCHEY

- **Monsieur LAPOIRIE Nicolas**
VRP titulaire, THIRIET DISTRIBUTION, ÉLOYES.
demeurant à REMIREMONT

- **Monsieur LAPREE David**
Conducteur routier, TRANSPORTS VARNIER, LUDRES.
demeurant à FLOREMONT

- **Monsieur LAPRE Jérôme**
Chauffeur routier, SERVICES TRANSPORTS ROSIEROIS, FLÉVILLE-DEVANT-
NANCY.
demeurant à SAINT-BASLEMONT

- **Monsieur LAURENT Cédric**
Animateur 2ème catégorie, FMS EPINAL, EPINAL.
demeurant à POUSSAY

- **Monsieur LAURENT Sébastien**
Conducteur installation traitement du lait, B.G., LE THOLY.
demeurant à SAINT-AME

- **Monsieur LAVANCHE Julien**
Cducteur d'installation de fabrication, SITPA, ARCHES.
demeurant à ARCHETTES

- **Monsieur LAY Maxime**
Mécanicien relais machiniste, OI MANUFACTURING FRANCE, GIRONCOURT-SUR-
VRAINE.
demeurant à MATTAINCOURT

- **Madame LECLAIRE Jeanne**
Lingère retraitée, FMS EPINAL, EPINAL.
demeurant à CHARMES

- **Monsieur LECOMPTE Eric**
Agent qualité, WELLMAN NEUFCHATEAU RECYCLAGE, REBEUVILLE.
demeurant à COUSSEY

- **Monsieur LECOMTE Gérald**
Opérateur de palettisation, ROSSMANN S.A.S., SELESTAT.
demeurant à SAINT-DIE-DES-VOSGES

- **Monsieur LEDUC Cédric**
Chargé d'Affaires Affacturage, CM-CIC FACTOR, PARIS LA DEFENSE.
demeurant à CHARMES

- **Monsieur LEJEUNE Rodrigue**
Chargé d'affaires, ETS CLEMESSEY, EPINAL.
demeurant à SAINT-GORGON

- **Madame LEMARE Sophie**
Chargée de clientèle, CAISSE DE CREDIT MUTUEL, THAON-LES-VOSGES.
demeurant à SAINT-ETIENNE-LES-REMIREMONT

- **Madame LEPAUL Isabelle**
Spiraleur aide bobineur, LUCART SAS, LAVAL-SUR-VOLOGNE.
demeurant à PREY

- **Madame LEROGNON Sophie**
Agent de méthodes, INTEVA PRODUCTS FRANCE SAS, SAINT-DIE-DES-VOSGES.
demeurant à ANOULD

- **Madame LEULIER Laurence**
Claviste, VOSGES MATIN, EPINAL.
demeurant à BASSE-SUR-LE-RUPT

- **Madame L'HOTE Muriel**
Agent de production, FAURECIA INTERIEUR INDUSTRIE, SAINT-MICHEL-SUR-
MEURTHE.
demeurant à SAINT-REMY

- **Monsieur LHUERRE Eddy**
Responsable expéditions, FRAGOLA INDUSTRIES, FRAIZE.
demeurant à SAINT-DIE-DES-VOSGES

- **Monsieur LOUIS Bruno**
Responsable logistique et achats, WELLMAN NEUFCHATEAU RECYCLAGE,
REBEUVILLE.
demeurant à NEUFCHATEAU

- **Madame MACABREY Delphine**
Agent de service hospitalier, Centre médico-social de SAALES, SAALES.
demeurant à COLROY-LA-GRANDE

- **Monsieur MAGRON Fabrice**
Agent d'intervention, LE JACQUARD FRANCAIS SARL, GERARDMER.
demeurant à GRANGES AUMONTZEY

- **Monsieur MANGEOLLE Sébastien**
TOURNEUR, SAINT JEAN INDUSTRIE LORRAINE, CAPAVENIR VOSGES -
THAON.
demeurant à CHAVELOT

- **Monsieur MANGIN Michaël**
Technicien maintenance curative, PAUL HARTMANN S.A., LIEPVRE.
demeurant à ANOULD

- **Madame MANGIN Sandra**
CSU, CAF DES VOSGES, EPINAL.
demeurant à BULT

- **Madame MANTELLI Isabelle**
Vendeuse boutique, B.G., LE THOLY.
demeurant à GERARDMER

- **Madame MARIE Sandrine**
Agent de fabrication, INTEVA PRODUCTS FRANCE SAS, SAINT-DIE-DES-VOSGES.
demeurant à PLAINFAING

- **Monsieur MARIN Cédric**
Conducteur d'engins, COLAS NORD-EST, ANOULD.
demeurant à NOMPATELIZE

- **Monsieur MARQUES David**
Monteur moule, FAURECIA INTERIEUR INDUSTRIE, SAINT-MICHEL-SUR-MEURTHE.
demeurant à LA VOIVRE

- **Monsieur MARTIN Mickaël**
Réfèrent pôle expertise et essai, SITPA, ARCHES.
demeurant à LE SYNDICAT

- **Madame MARTIN Nathalie**
Chargée du support applicatif et logiciel, ACOSS NANCY, VANDOEUVRE-LES-NANCY.
demeurant à REMIREMONT

- **Madame MARTIN Odile**
Aide Comptable, ASS DE GESTION ET DE COMPTABILITE DES VOSGES, ÉPINAL.
demeurant à VILLERS

- **Madame MARTIN Virginie**
Comptable, JAMEAUX MARCHALVIRGINIE, CHARMES.
demeurant à LANGLEY

- **Monsieur MARULIER Raphaël**
Fraiseur, SAINT JEAN INDUSTRIE LORRAINE, CAPAVENIR VOSGES - THAON.
demeurant à LE THILLOT

- **Monsieur MASADE Fabien**
Préparateur chargeur, LUCART SAS, LAVAL-SUR-VOLOGNE.
demeurant à SAINT-AME

- **Madame MATHE Céline**
Adjointe qualité, B.G., LE THOLY.
demeurant à REMIREMONT

- **Monsieur MAURICE Jérôme**
Conducteur bobineur, LUCART SAS, LAVAL-SUR-VOLOGNE.
demeurant à BIFFONTAINE

- **Monsieur MEGEL Régis**
Employé, FAURECIA INTERIEUR INDUSTRIE, SAINT-MICHEL-SUR-MEURTHE.
demeurant à SAINT-MICHEL-SUR-MEURTHE

- **Monsieur MEMHELD Gilles**
Fraiseur commande numérique, SAINT JEAN INDUSTRIE LORRAINE, CAPAVENIR
VOSGES - THAON.
demeurant à EPINAL
- **Madame MEY Alexandra**
Comptable, LUCART SAS, LAVAL-SUR-VOLOGNE.
demeurant à GERARDMER
- **Madame MICHELER Angélique**
Opératrice de production, SCHAPPE TECHNIQUES, LA CROIX-AUX-MINES.
demeurant à LA CROIX-AUX-MINES
- **Monsieur MICHELIN Patrick**
Technicien électricité automobile, SARL ELECTRICITE AUTOMOBILE MEYER,
ÉPINAL.
demeurant à SANCHEY
- **Madame MICHEL Magali**
Conductrice équipement affinage, B.G., LE THOLY.
demeurant à LA NEUVEVILLE-DEVANT-LEPANGES
- **Monsieur MIQUEL Pascal**
Chef de poste, WELLMAN NEUFCHATEAU RECYCLAGE, REBEUVILLE.
demeurant à GIRONCOURT-SUR-VRAINE
- **Madame MIRASSOL Valérie**
Assistante technique, ASTEELFLASH FRANCE, CLEURIE.
demeurant à RUPT-SUR-MOSELLE
- **Madame MISTRZAK Sandrine**
Opérateur de production, NOVARES, SAINTE-MARGUERITE.
demeurant à SAINT-DIE-DES-VOSGES
- **Monsieur MOLL Raphaël**
1er Opérateur préparation, VISKASE SAS, THAON-LES-VOSGES.
demeurant à VINCEY
- **Monsieur MONIATTE Lionel**
Technicien SWA prototype, GARRETT MOTION FRANCE SAS, THAON-LES-
VOSGES.
demeurant à AYDOILLES
- **Monsieur MORELLO Jean-Yves**
Formateur enseignement professionnel, BTP CFA GRAND EST, PONT-À-MOUSSON.
demeurant à VINCEY
- **Madame MOUGEL Sylvie**
Conseillère de Clientèle, LA HALLE AUX CHAUSSURES, GERARDMER.
demeurant à XONRUPT-LONGEMER
- **Madame MOUGEL Virginie**
Opératrice de production, ASTEELFLASH FRANCE, CLEURIE.
demeurant à POUXEUX

- **Monsieur MOUGENOT Claude**
Salarié verrerie, OI MANUFACTURING FRANCE, GIRONCOURT-SUR-VRAINE.
demeurant à DOMPAIRE

- **Madame MOUGENOT Evelyne**
Assistante gestionnaire, AGENCE SYGESTIM, ÉPINAL.
demeurant à UXEGNEY

- **Monsieur MUNIER Joël**
Responsable commercial, SMURFIT KAPPA FRANCE, ÉPERNAY.
demeurant à REMONCOURT

- **Madame MUNIER-SEVERIN Laurence**
Journaliste, VOSGES MATIN, EPINAL.
demeurant à CHANTRAINE

- **Monsieur MUNSCH Sébastien**
Saniteur emballage, B.G., LE THOLY.
demeurant à VAGNEY

- **Monsieur NIVOIT Christophe**
Opérateur de production, GARRETT MOTION FRANCE SAS, THAON-LES-VOSGES.
demeurant à IGNEY

- **Monsieur NUNEZ Mickaël**
Chef de Poste Laser, LORRAINE DECOUPE ACIERS, SENONES.
demeurant à SENONES

- **Madame OHM Mylène**
Opérateur de production, GARRETT MOTION FRANCE SAS, THAON-LES-VOSGES.
demeurant à GIRECOURT-SUR-DURBION

- **Madame ORIEL Sandrine**
Cheffe des ventes, SFR DISTRIBUTION, COURBEVOIE.
demeurant à LES FORGES

- **Monsieur ORTEGA José**
Technicien de maintenance, GRUPO ANTOLIN VOSGES, RUPT-SUR-MOSELLE.
demeurant à RAON-AUX-BOIS

- **Madame PARISOT Valérie**
Responsable laboratoire, MARCILLAT CORCIEUX, CORCIEUX.
demeurant à SAINT-DIE-DES-VOSGES

- **Monsieur PERENNES François**
Technicien de maintenance, EGGER PANNEAUX & DECORS, RAMBERVILLERS.
demeurant à CHAVELOT

- **Madame PERRIER Stéphanie**
Ergothérapeute, INSTITUT REGIONAL DE READAPTATION, NANCY.
demeurant à GOLBEY

- **Madame PERRINGUE Véronique**
Assistante de vie, ADAVIE, EPINAL.
demeurant à BULT

- **Madame PERRIN Sonia**
Opératrice retour produits, RAPID SAS, LE SYNDICAT.
demeurant à RUPT-SUR-MOSELLE

- **Madame PERROTEY Laëtitia**
Assistante logistique, SCHAPPE TECHNIQUES, LA CROIX-AUX-MINES.
demeurant à BAN-SUR-MEURTHE-CLEFCY

- **Monsieur PERRY Philippe**
Adjoint technique principal 1ère classe, COMMUNE DE SAINT MAURICE SUR
MOSELLE, SAINT-MAURICE-SUR-MOSELLE.
demeurant à SAINT-MAURICE-SUR-MOSELLE

- **Madame PETITJEAN Sabrina**
Agent de fabrication, INTEVA PRODUCTS FRANCE SAS, SAINT-DIE-DES-VOSGES.
demeurant à LA SALLE

- **Madame PETIT Marielle**
Agent de service, HYGIENE ENVIRONNEMENT INDUSTRIEL, VÉNISSIEUX.
demeurant à GIRONCOURT-SUR-VRAINE

- **Monsieur PHILIPPI Cédric**
Préparateur chargeur, LUCART SAS, LAVAL-SUR-VOLOGNE.
demeurant à DOMFAING

- **Monsieur PICOCHÉ Yannick**
Opérateur de production, GARRETT MOTION FRANCE SAS, THAON-LES-VOSGES.
demeurant à JEUXEY

- **Madame PIERRAT Sonia**
Agent de fabrication, FAURECIA INTERIEUR INDUSTRIE, SAINT-MICHEL-SUR-
MEURTHE.
demeurant à BIFFONTAINE

- **Monsieur PIERREL Patrick**
Conducteur routier, TRANSPORTS GEORGES ET SCHMITT VRAC, FLEVILLE-
DEVANT-NANCY.
demeurant à VIOUCOURT

- **Madame POIREL Sandra**
Agent de fabrication, GRUPO ANTOLIN VOSGES, RUPT-SUR-MOSELLE.
demeurant à RUPT-SUR-MOSELLE

- **Monsieur POIROT Sébastien**
Ingénieur aérodynamique, GARRETT MOTION FRANCE SAS, THAON-LES-VOSGES.
demeurant à BAYECOURT

- **Monsieur PORTMANN Jean-Noël**
Reporter photographe, L'EST REPUBLICAIN, HOUEMONT.
demeurant à EPINAL

- **Monsieur PRETOT Cédric**
Conducteur de ligne, GARRETT MOTION FRANCE SAS, THAON-LES-VOSGES.
demeurant à DARNIEULLES

- **Madame PREVOT Nathalie**
Chargée d'affaires juridiques, CAF DES VOSGES, EPINAL.
demeurant à EPINAL

- **Madame QUINANZONI Sophie**
Assistante commerciale export, LE JACQUARD FRANCAIS SARL, GERARDMER.
demeurant à CORCIEUX

- **Monsieur RAIMUNDO Fernando**
Mécanicien, ARCELORMITTAL TUBULAR PRODUCTS LEXY, VINCEY.
demeurant à VALLEROY-AUX-SAULES

- **Monsieur RAPPELLE Frédéric**
Rebobineur, NORSKE SKOG, GOLBEY.
demeurant à EPINAL

- **Monsieur REBORA Gérald**
Directeur des ventes, L'EST REPUBLICAIN, HOUEMONT.
demeurant à EPINAL

- **Monsieur REMY Olivier**
Préparateur commissionnage PPSM, EGGER PANNEAUX & DECORS,
RAMBERVILLERS.
demeurant à BRUYERES

- **Madame REMY Stéphanie**
Technicienne logistique, GRUPO ANTOLIN VOSGES, RUPT-SUR-MOSELLE.
demeurant à RUPT-SUR-MOSELLE

- **Monsieur RENAUX Gilles**
Technicien Prototypes, GARRETT MOTION FRANCE SAS, THAON-LES-VOSGES.
demeurant à THAON-LES-VOSGES

- **Madame REVERT Céline**
Responsable commerciale, EUROCABLE, PLAINFAING.
demeurant à SAINT-DIE-DES-VOSGES

- **Madame RIBAUD Aurélie**
Responsable département budget/achats/contrôle de gestion, UC CENTRE DE MEDECINE
PREVENTIVE, VANDOEUVRE-LES-NANCY.
demeurant à CHANTRAINE

- **Madame RICHARD Marie-Pierre**
Opératrice, SAINT JEAN INDUSTRIE LORRAINE, HAROL.
demeurant à HAROL

- **Monsieur RICHARD Stéphane**
Dessinateur projeteur, GRUPO ANTOLIN VOSGES, RUPT-SUR-MOSELLE.
demeurant à VAGNEY

- **Monsieur RIVAT Manuel**
Conducteur d'engins, NORSKE SKOG, GOLBEY.
demeurant à LEPANGES-SUR-VOLOGNE

- **Madame RIVOT Sophie**
Responsable de secteur, CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE VOSGES,
ÉPINAL.
demeurant à EPINAL
- **Monsieur ROBIN Fabrice**
VRP Titulaire, THIRIET DISTRIBUTION, ÉLOYES.
demeurant à ELOYES
- **Madame ROLLOT Magalie**
Opératrice en production, SAINT JEAN INDUSTRIE LORRAINE, HAROL.
demeurant à EPINAL
- **Monsieur ROUCHERAUD Jean-Michel**
Technicien chargé clientèle, GARRETT MOTION FRANCE SAS, THAON-LES-
VOSGES.
demeurant à GOLBEY
- **Monsieur ROULLIN Bruno**
Conducteur équipement FAB, B.G., LE THOLY.
demeurant à SAINT-ETIENNE-LES-REMIREMONT
- **Monsieur ROUSSEL David**
Responsable d'îlot, B.G., LE THOLY.
demeurant à REMIREMONT
- **Monsieur SERHANI Abdelali**
Agent de fabrication, FAURECIA INTERIEUR INDUSTRIE, SAINT-MICHEL-SUR-
MEURTHER.
demeurant à LA VOIVRE
- **Madame SEVERIN Karine**
Expert technique prestations, CAF DES VOSGES, EPINAL.
demeurant à GIRMONT
- **Madame SIEGEL Odile**
Opérateur de production, FAURECIA INTERIEUR INDUSTRIE, SAINT-MICHEL-SUR-
MEURTHER.
demeurant à SAINT-REMY
- **Monsieur SIGRIST Alexandre**
Dessinateur responsable projet, GARRETT MOTION FRANCE SAS, THAON-LES-
VOSGES.
demeurant à GIRMONT
- **Madame SIMEANT Pascale**
Secrétaire logistique, WELLMAN NEUFCHATEAU RECYCLAGE, REBEUVILLE.
demeurant à NEUFCHATEAU
- **Madame SIMON Christelle**
Chargée de conseils et de développement, CAF DES VOSGES, EPINAL.
demeurant à LONGCHAMP

- **Madame SIMONIN Isabelle**
Directrice, FMS EPINAL, EPINAL.
demeurant à BAYECOURT

- **Madame SIMON Sabrina**
Réfèrent technique RH, CAF DES VOSGES, EPINAL.
demeurant à ARCHETTES

- **Madame SONZOGNI Maryse**
Aide médico psychologique, FMS EPINAL, EPINAL.
demeurant à SAULXURES-SUR-MOSELOTTE

- **Madame SUTY Hélène**
Employée administration ventes, L'EST REPUBLICAIN, HOUEMONT.
demeurant à UXEGNEY

- **Monsieur SYLVESTRE Gilles**
Conducteur de ligne, ARCELORMITTAL TUBULAR PRODUCTS LEXY, VINCEY.
demeurant à JORXEY

- **Madame THIEBAUT Christelle**
Assistante technique, FIDAL SOCIETE D'AVOCATS, EPINAL.
demeurant à CHAVELOT

- **Madame THIERY Alexandra**
Agent de service logistique, MEMOIRES ET PERSPECTIVES, VILLE-SUR-ILLON.
demeurant à BONVILLET

- **Monsieur THIRIAT Guy**
Conducteur Stérilisateur, SITPA, ARCHES.
demeurant à EPINAL

- **Monsieur THIRIET Lilian**
Responsable domaine configuration, SCHMIDT GROUPE, LIÈPVRE.
demeurant à ANOULD

- **Madame THIRION Marie**
Monteuse vendeuse, OPTIQUE COULON, NEUFCHÂTEAU.
demeurant à NEUFCHATEAU

- **Monsieur THOMAS Thierry**
Technico-commercial, REX ROTARY, LA PLAINE SAINT DENIS.
demeurant à GERARDMER

- **Madame TISSERANT Isabelle**
Visiteuse de pièces, LE JACQUARD FRANCAIS SARL, GERARDMER.
demeurant à LA BRESSE

- **Madame TISSERANT Peggy**
Opératrice de production, FAURECIA INTERIEUR INDUSTRIE, SAINT-MICHEL-SUR-MEURTHE.
demeurant à SENONES

- **Monsieur TRAORE Ousmane**
Animateur de cellule, SOCIETE TRANE, CHARMES.
demeurant à THAON-LES-VOSGES

- **Madame ULRICH Cynthia**
Conseillère clientèle, SOCIETE GENERALE, NANTERRE Cédex 9.
demeurant à SAINT-NABORD

- **Monsieur UNAL Denis**
Assistant ingénieur, GARRETT MOTION FRANCE SAS, THAON-LES-VOSGES.
demeurant à GOLBEY

- **Madame VALDENNAIRE Amélie**
Référent technique action sociale, CAF DES VOSGES, EPINAL.
demeurant à EPINAL

- **Madame VALENTIN Angélique**
Opératrice de production, ASTEELFLASH FRANCE, CLEURIE.
demeurant à ARCHES

- **Madame VALENTIN Magalie**
Adjointe responsable de magasin, OI MANUFACTURING FRANCE, GIRONCOURT-SUR-VRAINE.
demeurant à GIRONCOURT-SUR-VRAINE

- **Madame VALENTIN Séverine**
Assistante transport, RAPID SAS, LE SYNDICAT.
demeurant à SAINT-AME

- **Monsieur VALLENCE Eric**
Chef de poste, WELLMAN NEUFCHATEAU RECYCLAGE, REBEUVILLE.
demeurant à SANDAUCOURT

- **Monsieur VALLON Patrick**
Technicien, SCHMIDT GROUPE, LIÈPVRE.
demeurant à FRAIZE

- **Monsieur VARIN Grégory**
Opérateur logistique, B.G., LE THOLY.
demeurant à POUXEUX

- **Madame VAXELAIRE Blandine**
Agent fabrication, INTEVA PRODUCTS FRANCE SAS, SAINT-DIE-DES-VOSGES.
demeurant à LA VOIVRE

- **Madame VICTOR Annick**
Aide soignante, SOGECLER SAS, EPINAL.
demeurant à GOLBEY

- **Madame VILLAUME Sandrine**
Technicienne laboratoire, B.G., LE THOLY.
demeurant à VAGNEY

- **Monsieur VOILQUIN Guillaume**
Directeur d'Agence Bancaire, CAISSE D'EPARGNE GRAND EST EUROPE,
STRASBOURG.
demeurant à CHANTRAINE

- **Monsieur VOULOT Michaël**
Opérateur en production, SAINT JEAN INDUSTRIE LORRAINE, HAROL.
demeurant à CHANTRAINE

- **Madame WALLEZ Annie**
Cariste, PSA AUTOMOBILES SA, SAUSHEIM.
demeurant à SAULXURES-SUR-MOSELOTTE

- **Madame WALSTER Véronique**
Conductrice de machine, MARCILLAT CORCIEUX, CORCIEUX.
demeurant à BROUVELIEURES

- **Monsieur YAK Nail**
Conducteur Sodème, ROSSMANN S.A.S., SELESTAT.
demeurant à SAINT-DIE-DES-VOSGES

- **Madame YLDIZ Guleser**
Technicienne qualité/laboratoire, GRUPO ANTOLIN VOSGES, RUPT-SUR-MOSELLE.
demeurant à FRESSE-SUR-MOSELLE

- **Monsieur YOUSRI Rachid**
Conducteur de ligne automatique, GRUPO ANTOLIN VOSGES, RUPT-SUR-MOSELLE.
demeurant à REMIREMONT

- **Monsieur ZANIN Cyril**
Chargé d'affaires, ETS CLEMESSEY, EPINAL.
demeurant à THAON-LES-VOSGES

- **Monsieur ZANON Laurent**
Chef de secteur, EIFFAGE ROUTE NORD-EST, MAXEVILLE.
demeurant à UXEGNEY

- **Monsieur ZMIRLI Mohammed**
Opérateur de production, NOVARES, SAINTE-MARGUERITE.
demeurant à SAINT-DIE-DES-VOSGES

- **Madame ZORN Séverine**
Conseiller en facturation, CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE VOSGES,
ÉPINAL.
demeurant à SAINT-DIE-DES-VOSGES

Article 2 : La médaille d'honneur du travail VERMEIL est décernée à :

- **Monsieur ACHOUR Patrice**
Opérateur nettoyage fabrication, B.G., LE THOLY.
demeurant à VAGNEY

- **Monsieur ADRIAN Olivier**
Agent de fabrication, FAURECIA INTERIEUR INDUSTRIE, SAINT-MICHEL-SUR-MEURTHE.
demeurant à PLAINFAING

- **Madame ALIBERT Marielle**
Assistante confirmée, YZICO, SAINT-ÉTIENNE-LÈS-REMIREMONT.
demeurant à LE SYNDICAT

- **Madame ANAKOSKY Françoise**
Agent de fabrication, FAURECIA INTERIEUR INDUSTRIE, SAINT-MICHEL-SUR-MEURTHE.
demeurant à SAINT-DIE-DES-VOSGES

- **Monsieur ANDRE Bruno**
Technicien Hydraulicien, NORSKE SKOG, GOLBEY.
demeurant à LE ROULIER

- **Monsieur ANES Luis**
Approvisionnement, EUROCABLE, PLAINFAING.
demeurant à PLAINFAING

- **Madame ANTION Brigitte**
Technicienne des métiers de la banque, SOCIETE GENERALE, ÉPINAL.
demeurant à DINOZE

- **Madame ANTOINE Brigitte**
Responsable administration paie et personnel, B.G., LE THOLY.
demeurant à LA FORGE

- **Madame ANTOINE Edith**
Coordinatrice performance industrielle, B.G., LE THOLY.
demeurant à SAINT-AME

- **Monsieur ANTOINE Eric**
Chef de projets, GRUPO ANTOLIN VOSGES, RUPT-SUR-MOSELLE.
demeurant à BELLEFONTAINE

- **Monsieur ARNOULD Thierry**
Opérateur régleur, FEDERAL-MOGUL VALVETRAIN SCHIRMECK SAS,
SCHIRMECK.
demeurant à MOYENMOUTIER

- **Monsieur ARNOULD Thierry**
Gestionnaire de ligne, PAUL HARTMANN S.A., LIEPVRE.
demeurant à LA SALLE

- **Monsieur AUBERTIN Guy**
Chaudronnier, GANTOIS INDUSTRIES, SAINT-DIE DES VOSGES.
demeurant à SENONES

- **Monsieur AUBRY Francis**
Magasinier cariste polyvalent, GARRETT MOTION FRANCE SAS, THAON-LES-VOSGES.
demeurant à THAON-LES-VOSGES

- **Madame BARBAUX Francine**
Employée service comptable, MARCILLAT CORCIEUX, CORCIEUX.
demeurant à XERTIGNY

- **Monsieur BARGAS Xavier**
Technicien dépisatge, VISKASE SAS, THAON-LES-VOSGES.
demeurant à NOMEXY

- **Monsieur BARTHELEMY Vincent**
Mécanicien fraiseur, SAINT JEAN INDUSTRIE LORRAINE, HAROL.
demeurant à LES ABLEUVENETTES

- **Monsieur BAS Alain**
Responsable lancement technologies avancées, GARRETT MOTION FRANCE SAS,
THAON-LES-VOSGES.
demeurant à IGNEY

- **Monsieur BEAUDOIN Rémi**
Electricien, SITPA, ARCHES.
demeurant à POUXEUX

- **Madame BELLAVISTA Nathalie**
Papetière, SOCOSPRINT, EPINAL.
demeurant à EPINAL

- **Monsieur BENSALAH Rachid**
Opérateur régleur usinage, EUROCABLE, PLAINFAING.
demeurant à SAINTE-MARGUERITE

- **Monsieur BESSON Dominique**
Commercial, AMDS FRANCE, BERTRICHAMPS.
demeurant à SAINTE-MARGUERITE

- **Monsieur BLAISE Jean Pierre**
Employé, FAURECIA INTERIEUR INDUSTRIE, SAINT-MICHEL-SUR-MEURTHE.
demeurant à SAINT-DIE-DES-VOSGES

- **Madame BLAISE Valérie**
Conseillère Patrimoniale, ALLIANZ EXPERTISE ET CONSEIL, VILLERS-LES-
NANCY.
demeurant à FRAIN

- **Monsieur BLOND Walter**
Superviseur de production, GARRETT MOTION FRANCE SAS, THAON-LES-VOSGES.
demeurant à UXEGNEY

- **Monsieur BONARD Sébastien**
Chauffeur laitier, MARCILLAT CORCIEUX, CORCIEUX.
demeurant à GRANGES AUMONTZEY

- **Monsieur BORTOLOTTI Fabrice**
Opérateur régleur usinage, EUROCABLE, PLAINFAING.
demeurant à ANOULD

- **Monsieur BOSCARDIN Ludovic**
Conducteur de matériel de collecte, ONYX EST, LUNÉVILLE.
demeurant à SAINT-BENOIT-LA-CHIPOTTE

- **Madame BOURGUIGNON Marie-Claire**
Auxiliaire de vie, ADAVIE, EPINAL.
demeurant à REMONCOURT

- **Monsieur BOUSSOUAK Ouahab**
Pontier Cariste, SATEBA SYSTEME VAGNEUX, CHARMES.
demeurant à ESSEGNEY

- **Madame BREUGNOT CARDOT**
Premier ouvrier plissage, VISKASE SAS, THAON-LES-VOSGES.
demeurant à DOMEVRE-SUR-AVIERE

- **Monsieur BRIERE Cyril**
Cariste, EUROCABLE, PLAINFAING.
demeurant à ANOULD

- **Monsieur BRIGNON Christophe**
Technicien maintenance moyens, NOVARES, SAINTE-MARGUERITE.
demeurant à LA PETITE-RAON

- **Monsieur BULET Hervé**
Technicien d'exploitation, DALKIA, PULNOY.
demeurant à CHARMOIS-L'ORGUEILLEUX

- **Monsieur BURSTERT Thierry**
Magasinier cariste, PAUL HARTMANN S.A., LIEPVRE.
demeurant à GEMAINGOUTTE

- **Madame CAEC Brigitte**
Opérateur de production, NOVARES, SAINTE-MARGUERITE.
demeurant à ETIVAL-CLAIREFONTAINE

- **Monsieur CAGLAR Muammer**
Opérateur affinage, B.G., LE THOLY.
demeurant à DOCELLES

- **Monsieur CHABRIER Frédéric**
Technicien, DALKIA, CHAVELOT.
demeurant à ARCHES

- **Madame CHEBILLON Virginie**
Serveuse en restauration, GESTION EPINAL MONT SAINT AIGNAN, ÉPINAL.
demeurant à DEYVILLERS

- **Monsieur CHEVRIER Dominique**
Opérateur régleur, VT2I, RAMONCHAMP.
demeurant à FERDRUPT

- **Madame CHEVRIER Martine**
Gestionnaire de données industrielles, B.G., LE THOLY.
demeurant à LA FORGE

- **Monsieur CHOPAT Thierry**
Gestionnaire de ligne, PAUL HARTMANN S.A., LIEPVRE.
demeurant à SAINT-LEONARD

- **Madame CLAUDEL-WAGNER Martine**
Agent d'entretien, B.G., LE THOLY.
demeurant à CLEURIE

- **Monsieur CLAUDEL-WAGNER Nicolas**
Pilote installation TDL, B.G., LE THOLY.
demeurant à CLEURIE

- **Monsieur CLAUDON Stéphane**
Technico commercial itinérant, BFC Dexis, REMIREMONT.
demeurant à CHAVELOT

- **Monsieur CLEMENT Arnaud**
Prototypiste, INTEVA PRODUCTS FRANCE SAS, SAINT-DIE-DES-VOSGES.
demeurant à PROVENCHERES ET COLROY

- **Monsieur CLEMENT Francis**
Chauffeur cuves, MARCILLAT CORCIEUX, CORCIEUX.
demeurant à CORCIEUX

- **Monsieur CLEMENT Martial**
Auditeur process industriel, SCHMIDT GROUPE, LIÈPVRE.
demeurant à WISEMBACH

- **Monsieur CLEMENT Stéphane**
Responsable maintenance sécurité environnement, PRYSMIAN CABLES ET SYSTEMES
FRANCE, CORNIMONT.
demeurant à LE SYNDICAT

- **Monsieur CLEMENTZ Alain**
Technicien, EGGER PANNEAUX & DECORS, RAMBERVILLERS.
demeurant à JEANMENIL

- **Madame COLIN Chantal**
Secrétaire, SATEBA SYSTEME VAGNEUX, CHARMES.
demeurant à REHAINCOURT

- **Monsieur COLIN Patrick**
Technicien banc d'essai, GARRETT MOTION FRANCE SAS, THAON-LES-VOSGES.
demeurant à HADIGNY-LES-VERRIERES

- **Madame COLLIER Isabelle**
Conductrice de ligne, ENTREMONT ALLIANCE MONTIGNY, VAL-DE-MEUSE.
demeurant à DAMBLAIN

- **Monsieur COLLIN Jacques**
Agent de fabrication, FAURECIA INTERIEUR INDUSTRIE, SAINT-MICHEL-SUR-
MEURTHER.
demeurant à LA SALLE

- **Monsieur COLLIN Olivier**
Cadre, OI MANUFACTURING FRANCE, GIRONCOURT-SUR-VRAINE.
demeurant à NORROY

- **Monsieur COMBEAU Patrice**
Technicien maintenance, SAFRAN LANDING SYSTEMS, MOLLSHEIM.
demeurant à LA GRANDE-FOSSE

- **Monsieur COUE Michel**
Dessinateur études, GANTOIS INDUSTRIES, SAINT-DIE DES VOSGES.
demeurant à SAINT-MICHEL-SUR-MEURTHE

- **Madame CULETTO Béatrice**
Secrétaire, FMS EPINAL, EPINAL.
demeurant à XONRUPT-LONGEMER

- **Madame CUNIN Emmanuelle**
Assistante de direction, L'EST REPUBLICAIN, HOUEMONT.
demeurant à GOLBEY

- **Monsieur CUNY Robert**
Opérateur régleur usinage, EUROCABLE, PLAINFAING.
demeurant à FRAIZE

- **Madame DANIEL Annie**
Technicienne microbiologiste, B.G., LE THOLY.
demeurant à LA FORGE

- **Monsieur DA SILVA Custodio**
Régleur, PRYSMIAN CABLES ET SYSTEMES FRANCE, CORNIMONT.
demeurant à RAMONCHAMP

- **Monsieur DAUBANAY Jérôme**
Technicien de maintenance, LE JACQUARD FRANCAIS SARL, GERARDMER.
demeurant à LIEZEY

- **Monsieur DEFER Armand**
Technicien banc moteur, GARRETT MOTION FRANCE SAS, THAON-LES-VOSGES.
demeurant à LES FORGES

- **Madame DELFOLIE Paola**
Opérateur fabrication, PRYSMIAN CABLES ET SYSTEMES FRANCE, CORNIMONT.
demeurant à VAGNEY

- **Madame DEMANGEON Viviane**
Assistante de direction, B.G., LE THOLY.
demeurant à FAUCOMPIERRE

- **Monsieur DIAS Augusto**
Agent de maîtrise contremaître textile, TENTHOREY, ELOYES.
demeurant à ELOYES

- **Monsieur DIDIER Cyril**
Inspecteur technique, APAVE ALSACIENNE SAS, EPINAL.
demeurant à HADOL

- **Monsieur DIDIER Michel**
Agent d'entretien secteur technique, JCDECAUX FRANCE, NEUILLY-SUR-SEINE.
demeurant à XERTIGNY

- **Monsieur DIDIER Stéphane**
Conducteur Engins E/F, NORSKE SKOG, GOLBEY.
demeurant à BONVILLET

- **Monsieur DIDIER Yves**
Emballeur, NORSKE SKOG, GOLBEY.
demeurant à POUXEUX

- **Monsieur DITER Hervé**
Responsable logistique, NP VOSGES SAS, SAINT-DIE-DES-VOSGES.
demeurant à MENIL-DE-SENONES

- **Monsieur DOERLER William**
Superviseur, FAURECIA INTERIEUR INDUSTRIE, SAINT-MICHEL-SUR-MEURTHE.
demeurant à ANOULD

- **Monsieur DONTREVILL Daniel**
Leader applications industrielles, GANTOIS INDUSTRIES, SAINT-DIE DES VOSGES.
demeurant à ETIVAL-CLAIREFONTAINE

- **Monsieur DORMOY Eric**
Responsable d'exploitation directeur adjoint, ESKA, GOLBEY.
demeurant à EPINAL

- **Madame DOUISSARD Joëlle**
Conseiller en communication digitale, PAGES JAUNES, NANCY.
demeurant à GERBEPAL

- **Madame DUFOUR Géraldine**
Agent de service hospitalier, Centre médico-social de SAALES, SAALES.
demeurant à SAINT-LEONARD

- **Monsieur DUPRE Frédéric**
Agent de Sécurité, SECURITAS FRANCE DIVISION MOBILE, SCHILTIGHEIM.
demeurant à GIRCOURT-LES-VIEVILLE

- **Monsieur DURAND Gérard**
Gouverneur 2/3 FP, LUCART SAS, LAVAL-SUR-VOLOGNE.
demeurant à LAVAL-SUR-VOLOGNE

- **Madame DURAND Liane**
Gestionnaire hôtelière, Centre médico-social de SAALES, SAALES.
demeurant à GERARDMER

- **Monsieur DURUPT Jean-Claude**
Gestionnaire volaille-boucherie, AUCHAN HYPERMARCHE, LAXOU.
demeurant à DAMAS-AUX-BOIS

- **Madame DURUPT Marie-Joëlle**
Employée qualifiée libre service, AUCHAN HYPERMARCHÉ, LAXOU.
demeurant à DAMAS-AUX-BOIS

- **Madame DUVAL Florence**
Assistante de gestion, LACROIX EMBALLAGES HENNEZEL, HENNEZEL.
demeurant à ESCLES

- **Monsieur EYER Jean-Christian**
Chauffeur Livreur, ALLIANCE HEALTHCARE REPARTITION, PONT-À-MOUSSON.
demeurant à THAON-LES-VOSGES

- **Monsieur FAQUET Christophe**
Ouvrier, NP VOSGES SAS, SAINT-DIE-DES-VOSGES.
demeurant à WISEMBACH

- **Monsieur FEIST Dominique**
Ouvrier (encolleur), TENTHOREY, ELOYES.
demeurant à ELOYES

- **Madame FENARD Isabelle**
Opératrice de production, GARRETT MOTION FRANCE SAS, THAON-LES-VOSGES.
demeurant à GOLBEY

- **Monsieur FERREIRA Paulo**
Opérateur polyvalent site, GARRETT MOTION FRANCE SAS, THAON-LES-VOSGES.
demeurant à ONCOURT

- **Monsieur FERRY Jean-Luc**
Responsable maintenance et environnement, OI MANUFACTURING FRANCE,
GIRONCOURT-SUR-VRAINE.
demeurant à MIRECOURT

- **Madame FOUCAL Lydia**
Agent de fabrication, FAURECIA INTERIEUR INDUSTRIE, SAINT-MICHEL-SUR-
MEURTHE.
demeurant à RAON-L'ETAPE

- **Monsieur FOUCHS Daniel**
Responsable Habitat et Petit Tertiaire, REXEL FRANCE, SOUFFELWEYERSHEIM.
demeurant à ARCHETTES

- **Monsieur FOUQUET Frédéric**
Conducteur d'équipement, EKIPA, MATTAINCOURT.
demeurant à GOLBEY

- **Monsieur FRICK Bernard**
Directeur tissage Tenthorey, TENTHOREY, ELOYES.
demeurant à REMIREMONT

- **Madame GALOTTE Pascale**
Aide médico psychologique, FMS EPINAL, EPINAL.
demeurant à THAON-LES-VOSGES

- **Madame GAUDILLER Régine**
Educatrice de jeunes enfants, CAF DES VOSGES, EPINAL.
demeurant à SANCHEY

- **Madame GAVOYE Laurence**
Educatrice Spécialisée, IME A. DEDECKER, LE VAL-D'AJOL.
demeurant à LE VAL-D'AJOL

- **Monsieur GEHIN Jean-Luc**
Ouvrier cercleur, EGGER PANNEAUX & DECORS, RAMBERVILLERS.
demeurant à RAMBERVILLERS

- **Monsieur GEORGE Denis**
Conducteur bobineur, LUCART SAS, LAVAL-SUR-VOLOGNE.
demeurant à BRU

- **Monsieur GEORGEL Philippe**
Ouvrier, NP VOSGES SAS, SAINT-DIE-DES-VOSGES.
demeurant à SAULCY-SUR-MEURTHE

- **Monsieur GEORGE Patrick**
Responsable de ligne, ARCELORMITTAL TUBULAR PRODUCTS LEXY, VINCEY.
demeurant à DARNIEULLES

- **Monsieur GEORGES Christophe**
Conducteur installation traitement du lait, B.G., LE THOLY.
demeurant à GRANGES/AUMONTZEY

- **Monsieur GEORGES Denis**
Agent de maîtrise - Chef d'Equipe, EGGER PANNEAUX & DECORS,
RAMBERVILLERS.
demeurant à BRUYERES

- **Madame GERARD Nathalie**
Ouvrière de fromagerie, MARCILLAT CORCIEUX, CORCIEUX.
demeurant à CORCIEUX

- **Madame GILLOT Nathalie**
Ouvrière, NP VOSGES SAS, SAINT-DIE-DES-VOSGES.
demeurant à SAINT-MICHEL-SUR-MEURTHE

- **Monsieur GLEY Francis**
Opérateur régleur usinage, EUROCABLE, PLAINFAING.
demeurant à FRAIZE

- **Monsieur GRANDIDIER Sébastien**
Opérateur régleur, FEDERAL-MOGUL VALVETRAIN SCHIRMECK SAS,
SCHIRMECK.
demeurant à LESSEUX

- **Madame GRANDJEAN Pascale**
Hôtesse de Caisse, SUPERMARCHE MATCH RAMBERVILLERS, RAMBERVILLERS.
demeurant à HOUSSERAS

- **Monsieur GRAVIER Jean-Pierre**
Conducteur de machine fabrication, SITPA, ARCHES.
demeurant à ELOYES

- **Madame GREGOIRE Myriam**
Chef gérante, ELIOR ENTREPRISES, MONTIGNY-LES-METZ.
demeurant à THAON-LES-VOSGES

- **Monsieur GREGOIRE Thierry**
Préparateur mécanique, NORSKE SKOG, GOLBEY.
demeurant à THAON-LES-VOSGES

- **Monsieur GROSDIDIER Noël**
Agent de fabrication, FAURECIA INTERIEUR INDUSTRIE, SAINT-MICHEL-SUR-MEURTHE.
demeurant à SAINTE-MARGUERITE

- **Monsieur GUERY Pascal**
Conducteur station d'épuration, LUCART SAS, LAVAL-SUR-VOLOGNE.
demeurant à VERVEZELLE

- **Monsieur HANTZ Pascal**
Technicien qualité résident, GARRETT MOTION FRANCE SAS, THAON-LES-VOSGES.
demeurant à THAON-LES-VOSGES

- **Madame HEL Marie-Paule**
Chargée d'interventions sociales, CAF DES VOSGES, EPINAL.
demeurant à EPINAL

- **Madame HENRY Nathalie**
Planificateur Industriel, WM 88, CHATENOIS.
demeurant à COURCELLES-SOUS-CHATENOIS

- **Monsieur HILLER Jean-Pierre**
Régleur en plasturgie, FAURECIA INTERIEUR INDUSTRIE, SAINT-MICHEL-SUR-MEURTHE.
demeurant à WISEMBACH

- **Madame HILLER Nathalie**
Agent de fabrication, FAURECIA INTERIEUR INDUSTRIE, SAINT-MICHEL-SUR-MEURTHE.
demeurant à WISEMBACH

- **Madame HUG Lydia**
Chargée de clientèle, Crédit Mutuel, NEUFCHATEAU.
demeurant à LIFFOL-LE-GRAND

- **Madame HUMBERT Marie Christine**
Aide comptable, EUROCABLE, PLAINFAING.
demeurant à COINCHES

- **Monsieur JACOPIN Laurent**
Technicien conseil accueil physique, CAF DES VOSGES, EPINAL.
demeurant à EPINAL

- **Monsieur KLEIN Etienne**
Chauffeur laitier, B.G. BONGRAIN-GERARD, ILLOUD.
demeurant à CRAINVILLIERS

- **Monsieur KURTZMANN Johann**
Responsable laboratoire, GARRETT MOTION FRANCE SAS, THAON-LES-VOSGES.
demeurant à BAYECOURT

- **Madame LAGARDE Cathy**
Responsable bureau social, YZICO, SAINT-ÉTIENNE-LÈS-REMIREMONT.
demeurant à ELOYES

- **Madame LALEVEE Martine**
Assistant méthodes, FAURECIA INTERIEUR INDUSTRIE, SAINT-MICHEL-SUR-MEURTHE.
demeurant à MOUSSEY

- **Monsieur LALEVEE Michel**
Mécanicien outilleur, GANTOIS INDUSTRIES, SAINT-DIE DES VOSGES.
demeurant à SAINT-DIE-DES-VOSGES

- **Madame LALEVEE Nadine**
Opératrice de production, SCHAPPE TECHNIQUES, LA CROIX-AUX-MINES.
demeurant à PLAINFAING

- **Monsieur LALEVEE Philippe**
Gap leader, FAURECIA INTERIEUR INDUSTRIE, SAINT-MICHEL-SUR-MEURTHE.
demeurant à MOUSSEY

- **Madame LALLEMAND Michelle**
Technicien conseil action sociale, CAF DES VOSGES, EPINAL.
demeurant à MORTAGNE

- **Monsieur LAMBERT Régis**
Chauffagiste, ENGIE ENERGIE SERVICES COFELY, REIMS.
demeurant à SANCHEY

- **Monsieur LATRAYE José**
Salarié verrerie, OI MANUFACTURING FRANCE, GIRONCOURT-SUR-VRAINE.
demeurant à DOMMARTIN-SUR-VRAINE

- **Monsieur LECOANET Freddy**
Electromécanicien, TENTHOREY, ELOYES.
demeurant à DOGNEVILLE

- **Monsieur LECOLIER Denis**
Coordinateur Logistique, EGGER PANNEAUX & DECORS, RAMBERVILLERS.
demeurant à SAINTE-HELENE

- **Monsieur LECOMTE Stéphane**
Mécanicien monteur, GANTOIS INDUSTRIES, SAINT-DIE DES VOSGES.
demeurant à SAINT-DIE-DES-VOSGES

- **Madame LEONETTI Catherine**
Gestionnaire télérecouvrement, CAF DES VOSGES, EPINAL.
demeurant à IGNEY

- **Madame LEROY Maryse**
Standardiste, SOGECLER SAS, EPINAL.
demeurant à IGNEY

- **Madame LESUEUR Isabelle**
Assistante de gestion, ASS GEST CTRE FORMATIO APPRENTI PAPETIER,
GÉRARDMER.
demeurant à GRANGES-SUR-VOLOGNE

- **Madame L'HOTE Muriel**
Agent de production, FAURECIA INTERIEUR INDUSTRIE, SAINT-MICHEL-SUR-
MEURTHE.
demeurant à SAINT-REMY

- **Madame LINDEPERG Maria**
Opérateur de production, NOVARES, SAINTE-MARGUERITE.
demeurant à SAINT-MICHEL-SUR-MEURTHE

- **Monsieur LUNG Fabrice**
Opérateur régleur usinage, EUROCABLE, PLAINFAING.
demeurant à PLAINFAING

- **Monsieur MAMET Damien**
Directeur général délégué, LAUGEL ET RENOUARD, SAINT DIE DES VOSGES.
demeurant à NAYEMONT-LES-FOSSES

- **Madame MARCHAL Christine**
Technicien prestations spécialisé, CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE
VOSGES, ÉPINAL.
demeurant à EPINAL

- **Monsieur MARCOT Thierry**
Coordinateur services généraux, PAUL HARTMANN S.A., LIEPVRE.
demeurant à REMOMEIX

- **Monsieur MARC William**
Opérateur pliage CSA, PROFIL DU FUTUR, HORBOURG-WIHR.
demeurant à LE BEULAY

- **Madame MARQUET Anne**
Comptable, LABORATOIRES LOHMANN & RAUSCHER, REMIREMONT.
demeurant à CHAVELOT

- **Monsieur MARTIN Jean-Luc**
Chef de service, FMS EPINAL, EPINAL.
demeurant à JESONVILLE

- **Madame MARTIN Odile**
Aide Comptable, ASS DE GESTION ET DE COMPTABILITE DES VOSGES, ÉPINAL.
demeurant à VILLERS

- **Monsieur MASADE Thierry**
Chargé d'intervention technique, LE JACQUARD FRANCAIS SARL, GERARDMER.
demeurant à GERARDMER

- **Madame MASSON Lydie**
Opératrice de production, ASTEELFLASH FRANCE, CLEURIE.
demeurant à LE SYNDICAT

- **Monsieur MEMHELD Gilles**
Fraiseur commande numérique, SAINT JEAN INDUSTRIE LORRAINE, CAPAVENIR
VOSGES - THAON.
demeurant à EPINAL

- **Monsieur MENDES Florian**
Magasinier cariste polyvalent, GARRETT MOTION FRANCE SAS, THAON-LES-
VOSGES.
demeurant à THAON-LES-VOSGES

- **Monsieur MEULEY Pascal**
Chef de cuisine, HOTEL RESTAURANT CAMPANILE, EPINAL.
demeurant à LES FORGES

- **Madame MEYER Françoise**
Opérateur Dixie polyvalent, PAUL HARTMANN S.A., LIEPVRE.
demeurant à GEMAINGOUTTE

- **Monsieur MICHELIN Patrick**
Technicien électricité automobile, SARL ELECTRICITE AUTOMOBILE MEYER,
ÉPINAL.
demeurant à SANCHEY

- **Monsieur MICLO Laurent**
Agent de maîtrise, EUROCABLE, PLAINFAING.
demeurant à TAINTRUX

- **Monsieur MOREL Jean-Claude**
Employé de banque - service crédits, CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE
GRAND EST EUROPE, NANCY.
demeurant à ETIVAL-CLAIREFONTAINE

- **Monsieur MOUGEOLLE Marc**
Agent d'intervention, LE JACQUARD FRANCAIS SARL, GERARDMER.
demeurant à GERARDMER

- **Madame MULLER Christine**
Pilote, MARCILLAT CORCIEUX, CORCIEUX.
demeurant à JUSSARUPT

- **Madame MUSSINO Sylvie**
Préparatrice en pharmacie, PHARMACIE GUEUTAL, THAON-LES-VOSGES.
demeurant à THAON-LES-VOSGES

- **Madame NOEL Brigitte**
Ouvrière, NP VOSGES SAS, SAINT-DIE-DES-VOSGES.
demeurant à NOMPATELIZE

- **Monsieur NOLL Frédéric**
Conducteur de machines spéciales, LACROIX EMBALLAGES, VITTEL.
demeurant à BULGNEVILLE

- **Madame OLIVIER Françoise**
Employée commerciale, SUPERMARCHE MATCH CHARMES, CHARMES.
demeurant à CHARMES

- **Monsieur ORTEGA José**
Technicien de maintenance, GRUPO ANTOLIN VOSGES, RUPT-SUR-MOSELLE.
demeurant à RAON-AUX-BOIS

- **Madame OSSOLA Murielle**
Opératrice, SELECTA, LE BOURGET.
demeurant à JEANMENIL

- **Monsieur PARIZOT Laurent**
Opérateur régleur usinage, EUROCABLE, PLAINFAING.
demeurant à PLAINFAING

- **Monsieur PERQUIN Eric**
Ouvrier d'ESAT, Fédération Médico Sociale des Vosges, EPINAL.
demeurant à DARNEY

- **Monsieur PERRIN Alain**
Opérateur régleur, VT2I, RAMONCHAMP.
demeurant à RUPT-SUR-MOSELLE

- **Madame PERRIN Christelle**
Assistante production qualité, OI MANUFACTURING FRANCE, GIRONCOURT-SUR-
VRAINE.
demeurant à TOTAINVILLE

- **Madame PERRIN Marie-Christine**
Psychologue, FMS EPINAL, EPINAL.
demeurant à EPINAL

- **Monsieur PERRIOL Lionel**
Opérateur de production, GARRETT MOTION FRANCE SAS, THAON-LES-VOSGES.
demeurant à ONCOURT

- **Monsieur PERRY Philippe**
Adjoint technique principal 1ère classe, COMMUNE DE SAINT MAURICE SUR
MOSELLE, SAINT-MAURICE-SUR-MOSELLE.
demeurant à SAINT-MAURICE-SUR-MOSELLE

- **Monsieur PETREMENT Ludovic**
Cadre bancaire, BNP PARIBAS, PARIS.
demeurant à DOMMARTIN-LES-REMIREMONT

- **Madame PIERRAT Dominique**
Cadre Bancaire, CAISSE D'EPARGNE GRAND EST EUROPE, STRASBOURG.
demeurant à EPINAL

- **Madame PIERRE Carole**
Chargée de clientèle, GARRETT MOTION FRANCE SAS, THAON-LES-VOSGES.
demeurant à CHAVÉLOT

- **Monsieur PIERRE José**
Fraiseur, SAINT JEAN INDUSTRIE LORRAINE, HAROL.
demeurant à CHAUMOUSEY

- **Madame PIERRE Valérie**
Aide médico psychologique, FMS EPINAL, EPINAL.
demeurant à LERRAIN

- **Madame PIERRON CORINNE**
Conseillère en gestion privée, BANQUE POPULAIRE ALSACE LORRAINE
CHAMPAGNE, METZ.
demeurant à GERARDMER

- **Monsieur PIERRON Didier**
Opérateur régleur usinage, EUROCABLE, PLAINFAING.
demeurant à BAN-DE-SAPT

- **Monsieur PIERRON René**
Opérateur polyvalent, ARCELORMITTAL TUBULAR PRODUCTS LEXY, VINCEY.
demeurant à EVAUX-ET-MENIL

- **Madame POIRIER Chantal**
Comptable, B.G., LE THOLY.
demeurant à SAINT-AME

- **Monsieur POIROT Stéphane**
Technicien de maintenance, PRYSMIAN CABLES ET SYSTEMES FRANCE,
CORNIMONT.
demeurant à SAULXURES-SUR-MOSELOTTE

- **Monsieur PORTMANN Pascal**
Conducteur de chaudière, EGGER PANNEAUX & DECORS, RAMBERVILLERS.
demeurant à MIRECOURT

- **Monsieur RAPPELLE Frédéric**
Rebobineur, NORSKE SKOG, GOLBEY.
demeurant à EPINAL

- **Madame REIBEL Patricia**
Gap leader, FAURECIA INTERIEUR INDUSTRIE, SAINT-MICHEL-SUR-MEURTHE.
demeurant à SAINT-DIE-DES-VOSGES

- **Madame REMIGNON Isabelle**
Animatrice 2ème catégorie, Fédération Médico Sociale des Vosges, EPINAL.
demeurant à ATTIGNY

- **Monsieur REMY Etienne**
Opérateur de production, EUROCABLE, PLAINFAING.
demeurant à PLAINFAING

- **Monsieur RICHARD Michel**
Ourdisseur, GANTOIS INDUSTRIES, SAINT-DIE DES VOSGES.
demeurant à SAINT-DIE-DES-VOSGES

- **Monsieur RODMACQ Thierry**
Employé de banque, BANQUE POPULAIRE ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE,
METZ.
demeurant à VAGNEY

- **Madame RODRIGUES ANJOS CABRAL Maria-Hélène**
Opérateur régleur, FACKELMANN FRANCE SAS, BUSSANG.
demeurant à SAULXURES-SUR-MOSELOTTE

- **Madame RUYER Valérie**
Superviseur, FAURECIA INTERIEUR INDUSTRIE, SAINT-MICHEL-SUR-MEURTHE.
demeurant à RAON-L'ETAPE

- **Madame SAINT-DIZIER Marièle**
Agent contrôle qualité, GANTOIS INDUSTRIES, SAINT-DIE DES VOSGES.
demeurant à FRAIZE

- **Madame SCHMITT Fabienne**
Educatrice spécialisée, FMS EPINAL, EPINAL.
demeurant à VILLE-SUR-ILLON

- **Monsieur SCHMITT Michel**
Cariste, ROSSMANN S.A.S., SELESTAT.
demeurant à GEMAINGOUTTE

- **Monsieur SCHMITT Xavier**
Agent de maintenance, PAUL HARTMANN SA, LIEPVRE.
demeurant à SAINTE-MARGUERITE

- **Monsieur SERFAGUE Taïeb**
Intervenant social, ADOMA, ÉPINAL.
demeurant à GERBEPAL

- **Monsieur SERRIER Thierry**
Opérateur menuiserie réparation, EUROCABLE, PLAINFAING.
demeurant à FRAIZE

- **Madame SIEGEL Odile**
Opérateur de production, FAURECIA INTERIEUR INDUSTRIE, SAINT-MICHEL-SUR-
MEURTHE.
demeurant à SAINT-REMY

- **Monsieur SIMONIN Stéphane**
Opérateur régleur usinage, EUROCABLE, PLAINFAING.
demeurant à CORCIEUX

- **Madame SIMON Laurence**
Employée, FAURECIA INTERIEUR INDUSTRIE, SAINT-MICHEL-SUR-MEURTHE.
demeurant à MANDRAY

- **Madame SOEHNLEN Véronique**
Technicienne retraite conseil, CAISSE D ASSURANCE RETRAITE ET DE LA SANTE
AU TRAVAIL, NANCY.
demeurant à NOMEXY

- **Monsieur STRASBACH Philippe**
Serrurier, GANTOIS INDUSTRIES, SAINT-DIE DES VOSGES.
demeurant à LESSEUX

- **Monsieur TERRASSON Jean Yves**
Manutentionnaire, MOULIN JACQUOT, CORRE.
demeurant à DARNEY

- **Madame THIRIAT Jeannine**
Aide à domicile, ADAVIE, EPINAL.
demeurant à GIRMONT

- **Madame THIVET Patricia**
Agent de Production niveau 1, SIBELCO GREEN SOLUTIONS, SAINT-MENGE.
demeurant à GEMMELAINCOURT

- **Monsieur THOUVENIN Eric**
Conducteur équipement fabrication, B.G., LE THOLY.
demeurant à SAINT-ETIENNE-LES-REMIREMONT

- **Monsieur TOUSSAINT Jean-Marc**
Journaliste, L'EST REPUBLICAIN, HOUEMONT.
demeurant à CHAVÉLOT

- **Monsieur TOUSSAINT Ludovic**
VRP polyvalent, THIRIET DISTRIBUTION, ÉLOYES.
demeurant à SAINT-NABORD

- **Madame TRASCHSEL Margareth**
Conseillère en gestion de patrimoine, ALLIANZ EXPERTISE ET CONSEIL, VILLERS-
LES-NANCY.
demeurant à HOUECOURT

- **Monsieur TRIBOULOT Michaël**
Opérateur de production, GARRETT MOTION FRANCE SAS, THAON-LES-VOSGES.
demeurant à NOMEXY

- **Monsieur VALENTIN Thierry**
Opérateur, SITPA, ARCHES.
demeurant à HADOL

- **Monsieur VALLERO Fabian**
Coordinateur lancement nouveaux produits, GARRETT MOTION FRANCE SAS,
THAON-LES-VOSGES.
demeurant à THAON-LES-VOSGES

- **Monsieur VALMAGGIA Philippe**
Dessinateur d'Etudes, LAUGEL ET RENOARD, SAINT DIE DES VOSGES.
demeurant à SAINT-DIE-DES-VOSGES

- **Madame VANIER Marie-France**
Secrétaire - assistante, FMS EPINAL, EPINAL.
demeurant à LE SYNDICAT

- **Madame VIDEAU Catherine**
Pharmacienne, Pharmacie Claude FIGENWALD, EPINAL.
demeurant à EPINAL

- **Monsieur VILLAUME William**
Responsable équipe, GANTOIS INDUSTRIES, SAINT-DIE DES VOSGES.
demeurant à SAINT-LEONARD

- **Monsieur VINCENT Romuald**
Agent de maîtrise, EUROCABLE, PLAINFAING.
demeurant à PLAINFAING

- **Monsieur VINOT Franck**
Conducteur d'engins, NORSKE SKOG, GOLBEY.
demeurant à BRU

- **Monsieur VOGT Thierry**
Expert maintenance, OI MANUFACTURING FRANCE, GIRONCOURT-SUR-VRAINE.
demeurant à LA NEUVEVILLE-SOUS-CHATENOIS

- **Madame WALSTER Véronique**
Conductrice de machine, MARCILLAT CORCIEUX, CORCIEUX.
demeurant à BROUVELIEURES

- **Monsieur WEILLAND Dominique**
Ouvrier, NP VOSGES SAS, SAINT-DIE-DES-VOSGES.
demeurant à NOMPATELIZE

- **Madame ZABE Muriel**
Agent de fabrication, INTEVA PRODUCTS FRANCE SAS, SAINT-DIE-DES-VOSGES.
demeurant à SAINTE-MARGUERITE

Article 3 : La médaille d'honneur du travail OR est décernée à :

- **Madame ANCEL Catherine**
Chargée Commerciale, TRANSDEV GRAND EST, EPINAL.
demeurant à THAON-LES-VOSGES

- **Monsieur ANCEL Eric**
Tisserand, TENTHOREY, ELOYES.
demeurant à ELOYES

- **Monsieur ANDRE Eric**
Technicien analyse fiabilité, GARRETT MOTION FRANCE SAS, THAON-LES-VOSGES.
demeurant à CHATEL-SUR-MOSELLE

- **Monsieur ANDRES Francis**
 Chef de Centrale - retraité, HOLCIM BETON GRANULAT HAUT-RHIN S.A.S.,
 BLOTZHEIM.
 demeurant à EPINAL

- **Madame ANTOINE Brigitte**
 Responsable administration paie et personnel, B.G., LE THOLY.
 demeurant à LA FORGE

- **Monsieur ANTOINE Daniel**
 Préparateur cariste vrac, LUCART SAS, LAVAL-SUR-VOLOGNE.
 demeurant à DOMFAING

- **Madame BABLIN Béatrice**
 Conductrice de machine, MARCILLAT CORCIEUX, CORCIEUX.
 demeurant à COLROY-LA-GRANDE

- **Monsieur BAUMANN Gilbert**
 Ouvrier chaufferie, EKIPA, MATTAINCOURT.
 demeurant à PONT-SUR-MADON

- **Monsieur BEASAIN-NARVARRAZU Eric**
 Opérateur - Emballage - Affinage / Retraité, B.G., LE THOLY.
 demeurant à DOMMARTIN-LES-REMIREMONT

- **Monsieur BEAUFORT Pascal**
 Responsable d'ilôt, B.G., LE THOLY.
 demeurant à SAINT-ETIENNE-LES-REMIREMONT

- **Monsieur BENTZ Eric**
 Assistant responsable analyse et expertise, GARRETT MOTION FRANCE SAS, THAON-
 LES-VOSGES.
 demeurant à GOLBEY

- **Madame BERNARD Sabine**
 Infirmière, SOGECLER SAS, EPINAL.
 demeurant à PAREY-SOUS-MONTFORT

- **Madame BEZAULT Catherine**
 Infirmière anesthésiste, SOGECLER SAS, EPINAL.
 demeurant à EPINAL

- **Monsieur BOMBARDE Dominique**
 Chauffeur collecte de lait, B.G., LE THOLY.
 demeurant à LA FORGE

- **Monsieur BONTEMPS Didier**
 Animateur, FMS EPINAL, EPINAL.
 demeurant à GERARDMER

- **Madame BOURGUIGNON Marie-Claire**
 Auxiliaire de vie, ADAVIE, EPINAL.
 demeurant à REMONCOURT

- **Monsieur BRENIERE François**
Agent de maîtrise maintenance énergie, B.G., LE THOLY.
demeurant à HADOL

- **Madame BRESSON Brigitte**
Agent de fabrication, FAURECIA INTERIEUR INDUSTRIE, SAINT-MICHEL-SUR-MEURTHE.
demeurant à ETIVAL-CLAIREFONTAINE

- **Monsieur BRION David**
Chef de chantier, SOVOTEC, EPINAL.
demeurant à AYDOILLES

- **Monsieur CARIOLA Hervé**
Préparateur Kitting, PRYSMIAN CABLES ET SYSTEMES FRANCE, CORNIMONT.
demeurant à RAMONCHAMP

- **Monsieur CHEVRIER Fabienne**
Opératrice de production, ASTEELFLASH FRANCE, CLEURIE.
demeurant à SAULXURES-SUR-MOSELOTTE

- **Monsieur CHIPOT Didier**
Coordinateur MAP, NORSKE SKOG, GOLBEY.
demeurant à DARNIEULLES

- **Monsieur CHOLEY Gilles**
Conducteur d'engins, EGGER PANNEAUX & DECORS, RAMBERVILLERS.
demeurant à FONTENAY

- **Madame CLEMENT Christine**
Responsable produit process, B.G., LE THOLY.
demeurant à TENDON

- **Monsieur CLEMENT Christophe**
Dessinateur, GARRETT MOTION FRANCE SAS, THAON-LES-VOSGES.
demeurant à DOUNOUX

- **Monsieur CLOVIS Jean Luc**
Chef d'Atelier, BODYCOTE, CERNAY.
demeurant à BERTRIMOUTIER

- **Madame COLIN Patricia**
Emballeuse, LUCART SAS, LAVAL-SUR-VOLOGNE.
demeurant à BROUVELIEURES

- **Monsieur COLLIER Olivier**
Opérateur conditionnement, ENTREMONT ALLIANCE MONTIGNY, VAL-DE-MEUSE.
demeurant à DAMBLAIN

- **Monsieur CORETTE Christel**
Technicien prestations spécialisé, CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE
VOSGES, EPINAL.
demeurant à GOLBEY

- **Monsieur CORREIA Joao**
Opérateur en production, SAINT JEAN INDUSTRIE LORRAINE, HAROL.
demeurant à SENONGES

- **Monsieur CREUSOT Jean-Yves**
Electro-mécanicien, BMI MONIER, SAINT-NABORD.
demeurant à LE VAL-D'AJOL

- **Monsieur CUNIN Philippe**
Centraliste, LUCART SAS, LAVAL-SUR-VOLOGNE.
demeurant à CHAMP-LE-DUC

- **Monsieur DEMANGE Philippe**
Conducteur Machine, SCHMIDT GROUPE, LIÉPVRE.
demeurant à BERTRIMOUTIER

- **Monsieur DE OLIVEIRA MARTINS DE FARIA Leonel**
Responsable chaîne, MAP COLOR, SAINT-ÉTIENNE-LÈS-REMIREMONT.
demeurant à SAINT-ETIENNE-LES-REMIREMONT

- **Madame DIDIER Lydie**
Hôtesse d'accueil, B.G., LE THOLY.
demeurant à LE THOLY

- **Monsieur DIDIER Pascal**
superviseur production, GARRETT MOTION FRANCE SAS, THAON-LES-VOSGES.
demeurant à NOMEXY

- **Monsieur DIDIER Pascal**
Conducteur équipement fabrication, B.G., LE THOLY.
demeurant à LE THOLY

- **Monsieur DURAND Gérard**
Gouverneur 2/3 FP, LUCART SAS, LAVAL-SUR-VOLOGNE.
demeurant à LAVAL-SUR-VOLOGNE

- **Monsieur ERNST Martial**
Responsable maintenances, MARCILLAT CORCIEUX, CORCIEUX.
demeurant à ANOULD

- **Monsieur ESTIENNE Alain**
Opérateur de production, GARRETT MOTION FRANCE SAS, THAON-LES-VOSGES.
demeurant à MAZELEY

- **Madame EVROT Catherine**
Agent Polyvalent Restauration, Mairie de Neufchâteau, NEUFCHATEAU.
demeurant à NEUFCHATEAU

- **Monsieur EYER Jean-Christian**
Chauffeur Livreur, ALLIANCE HEALTHCARE REPARTITION, PONT-À-MOUSSON.
demeurant à THAON-LES-VOSGES

- **Monsieur FALEYEUX Jean-Claude**
Responsable de recrutement commercial, AXA FRANCE IARD, NANTERRE.
demeurant à SAINT-DIE-DES-VOSGES

- **Monsieur FERRY Jean-Luc**
Responsable maintenance et environnement, OI MANUFACTURING FRANCE,
GIRONCOURT-SUR-VRAINE.
demeurant à MIRECOURT

- **Madame FERRY Nardina**
Agent de fabrication, INTEVA PRODUCTS FRANCE SAS, SAINT-DIE-DES-VOSGES.
demeurant à SAINT-MICHEL-SUR-MEURTHE

- **Monsieur FILIPPI Jean-Paul**
Superviseur maintenance, FAURECIA INTERIEUR INDUSTRIE, SAINT-MICHEL-SUR-
MEURTHE.
demeurant à SAINT-MICHEL-SUR-MEURTHE

- **Madame FINOT Brigitte**
Technicienne traitement de l'info, CAISSE NATIONALE DE L'ASSURANCE MALADIE,
STRASBOURG.
demeurant à DEYVILLERS

- **Monsieur FIORAMONTI Eric**
Agent de maîtrise, EUROCABLE, PLAINFAING.
demeurant à SAINT-DIE-DES-VOSGES

- **Monsieur FIQUEMONT Pascal**
Responsable de sites, HOLCIM BETON GRANULAT HAUT-RHIN S.A.S.,
BLOTZHEIM.
demeurant à SAINTE-HELENE

- **Monsieur FRANCOIS Daniel**
Conducteur de ligne fabrication, B.G., LE THOLY.
demeurant à LE THOLY

- **Monsieur FRANQUEMBERGUE Gérard**
Préparateur Kitting, PRYSMIAN CABLES ET SYSTEMES FRANCE, CORNIMONT.
demeurant à CORNIMONT

- **Madame GAUDEL Pierrette**
Emballeuse en papeterie, LUCART SAS, LAVAL-SUR-VOLOGNE.
demeurant à LAVAL-SUR-VOLOGNE

- **Madame GAXATTE Patricia**
Opérateur de production, NOVARES, SAINTE-MARGUERITE.
demeurant à SAULCY-SUR-MEURTHE

- **Monsieur GELPI Jean**
Opérateur de Production, NORSKE SKOG, GOLBEY.
demeurant à DOUNOUX

- **Monsieur GERARD Francis**
Contremaître maintenance, LUCART SAS, LAVAL-SUR-VOLOGNE.
demeurant à LA BAFTE

- **Monsieur GERARDIN Didier**
Opérateur régleur usinage, EUROCABLE, PLAINFAING.
demeurant à ANOULD

- **Madame GESZLER Agnès**
Secrétaire médicale, SOCIETE INTERPROFESSIONNELLE DE SOINS
AMBULATOIRES MAISON MEDICALE LES IMAGES, ÉPINAL.
demeurant à DEYVILLERS

- **Madame GLAY Catherine**
Technicienne transport logistique, LUCART SAS, LAVAL-SUR-VOLOGNE.
demeurant à HERPELMONT

- **Monsieur GOMES José**
Planificateur Industriel, WM 88, CHATENOIS.
demeurant à SANDAUCOURT

- **Monsieur GOUX Bruno**
Polyvalent de préparation, COMPAGNIE FRANCAISE DU PANNEAU, SAINT-LOUP-
SUR-SEMOUSE.
demeurant à PLOMBIERES-LES-BAINS

- **Monsieur GRAH Serge**
Conducteur de machine, MARCILLAT CORCIEUX, CORCIEUX.
demeurant à CORCIEUX

- **Madame GRANDCOLAS Agnès**
Agent de fabrication, INTEVA PRODUCTS FRANCE SAS, SAINT-DIE-DES-VOSGES.
demeurant à SAINT-DIE-DES-VOSGES

- **Madame GRANDMOUGIN Maria-Emilia**
Responsable administration des ventes, TENTHOREY, ELOYES.
demeurant à EPINAL

- **Monsieur GREGOIRE Thierry**
Préparateur mécanique, NORSKE SKOG, GOLBEY.
demeurant à THAON-LES-VOSGES

- **Madame GREMILLET Elisabeth**
Gestionnaire Adm RH GTA, B.G., LE THOLY.
demeurant à FAUCOMPIERRE

- **Monsieur GUIDAT Patrick**
Conducteur bobineur Retraité, LUCART SAS, LAVAL-SUR-VOLOGNE.
demeurant à FAYS

- **Monsieur GUILLEY François**
Responsable technique, GARRETT MOTION FRANCE SAS, THAON-LES-VOSGES.
demeurant à THAON-LES-VOSGES

- **Madame HANTZ Véronique**
Employée de banque, CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE GRAND EST
EUROPE, STRASBOURG.
demeurant à NOMEXY

- **Madame HENRY Catherine**
Technicienne service médical, CAISSE NATIONALE DE L'ASSURANCE MALADIE,
ÉPINAL.
demeurant à EPINAL

- **Madame HENRY Dominique**
Attachée de direction, CLINIQUE LOUIS PASTEUR, ESSEY-LÈS-NANCY.
demeurant à BETTONCOURT

- **Madame HILLER Catherine**
Opératrice, FAURECIA INTERIEUR INDUSTRIE, SAINT-MICHEL-SUR-MEURTHE.
demeurant à SENONES

- **Madame HONION Nadine**
Opérateur de production, NOVARES, SAINTE-MARGUERITE.
demeurant à SAINT-DIE-DES-VOSGES

- **Madame HOUSSEMAND Catherine**
Opératrice de production, SCHAPPE TECHNIQUES, LA CROIX-AUX-MINES.
demeurant à FRAIZE

- **Monsieur HUEL Hubert**
Ajusteur, OI MANUFACTURING FRANCE, GIRONCOURT-SUR-VRAINE.
demeurant à HOUECOURT

- **Monsieur HUERTAS Laurent**
Gap Leader, LUCART SAS, LAVAL-SUR-VOLOGNE.
demeurant à GRANDVILLERS

- **Monsieur HUMMEL Christian**
Employé de banque, CREDIT MUTUEL SCHILTIGHEIM, SCHILTIGHEIM.
demeurant à REMOMEIX

- **Monsieur JACOB Alain**
Conducteur navette robot, LUCART SAS, LAVAL-SUR-VOLOGNE.
demeurant à BROUVELIEURES

- **Monsieur JACQUEL Jean-Luc**
Ouvrier, EGGER PANNEAUX & DECORS, RAMBERVILLERS.
demeurant à JEANMENIL

- **Madame JACQUOT Catherine**
Infirmière, Centre médico-social de SAALES, SAALES.
demeurant à NAYEMONT-LES-FOSSES

- **Monsieur JEANPIERRE Olivier**
Responsable point de vente, CREDIT MUTUEL PROFESSIONS DE SANTE, NANCY.
demeurant à GOLBEY

- **Monsieur JODAR Jean-François**
Infirmier, INSTITUT REGIONAL DE READAPTATION, NANCY.
demeurant à COUSSEY

- **Madame KELLER Sylvie**
Secrétaire administrative, Commune de Neufchâteau, NEUFCHATEAU.
demeurant à CHATENOIS
- **Madame KESSLER Blondine**
Ouvrière d'affinage, MARCILLAT CORCIEUX, CORCIEUX.
demeurant à LA HOUSIERE
- **Madame KIENTZY Nadège**
Opératrice de production, ASTEELFLASH FRANCE, CLEURIE.
demeurant à CLEURIE
- **Monsieur KREPPERT Jean-Louis**
Opérateur de production, NOVARES, SAINTE-MARGUERITE.
demeurant à DENIPAIRE
- **Monsieur LALLEMAND Jean-Paul**
Agent de Maitrise, B.G. BONGRAIN-GERARD, ILLOUD.
demeurant à MANDRES-SUR-VAIR
- **Monsieur LARCHE Sylvain**
Mécanicien, OI MANUFACTURING FRANCE, GIRONCOURT-SUR-VRAINE.
demeurant à NEUFCHATEAU
- **Monsieur LAROCHE Bertrand**
Emballeur, LUCART SAS, LAVAL-SUR-VOLOGNE.
demeurant à XAMONTARUPT
- **Monsieur LAURAIN Denis**
Pilote QSHE, NOVARES, SAINTE-MARGUERITE.
demeurant à RAON-L'ETAPE
- **Monsieur LECOANET Ludovic**
Ouvrier noueur, TENTHOREY, ELOYES.
demeurant à ARCHES
- **Monsieur LECOMTE Didier**
Magasinier, SCHAPPE TECHNIQUES, LA CROIX-AUX-MINES.
demeurant à LA CROIX-AUX-MINES
- **Monsieur LEGRAND Alain**
Electromécanicien, EUROCABLE, PLAINFAING.
demeurant à SAULCY-SUR-MEURTHE
- **Monsieur LEMOINE Bernard**
Ingénieur, DELFINGEN FR - Anteuil S.A, ANTEUIL.
demeurant à CHAVELOT
- **Madame LESUEUR Isabelle**
Assistante de gestion, ASS GEST CTRE FORMATIO APPRENTI PAPETIER,
GÉRARDMER.
demeurant à GRANGES-SUR-VOLOGNE

- **Monsieur LETOURNEUX Joël**
Conducteur 2/3 FP, LUCART SAS, LAVAL-SUR-VOLOGNE.
demeurant à BIFFONTAINE

- **Monsieur MAGALHAES Julio**
Coordinateur HSE, GARRETT MOTION FRANCE SAS, THAON-LES-VOSGES.
demeurant à THAON-LES-VOSGES

- **Monsieur MANGEL Joël**
Opérateur fabrication presse, PRYSMIAN CABLES ET SYSTEMES FRANCE,
CORNIMONT.
demeurant à GERBAMONT

- **Madame MANGIN LAMBOLEZ Dominique**
Cadre assurances, AXA FRANCE IARD, NANCY.
demeurant à SAINT-DIE-DES-VOSGES

- **Monsieur MANGIN Stéphane**
Mécanicien tourneur, SAINT JEAN INDUSTRIE LORRAINE, HAROL.
demeurant à HENNECOURT

- **Monsieur MARGAINE Didier**
Veilleur de nuit, IME A. DEDECKER, LE VAL-D'AJOL.
demeurant à LE VAL-D'AJOL

- **Madame MARIOTTE Marie Odile**
Agent Bascule, SIBELCO GREEN SOLUTIONS, SAINT-MENGE.
demeurant à VITTEL

- **Monsieur MARTIN Jean-Luc**
Chef de service, FMS EPINAL, EPINAL.
demeurant à JESONVILLE

- **Madame MARTIN Odile**
Aide Comptable, ASS DE GESTION ET DE COMPTABILITE DES VOSGES, ÉPINAL.
demeurant à VILLERS

- **Monsieur MARTIN Patrice**
Responsable flux physiques, GARRETT MOTION FRANCE SAS, THAON-LES-
VOSGES.
demeurant à SAVIGNY

- **Madame MASSON Sandrine**
Préparatrice contrôle, SCHMIDT GROUPE, LIÈPVRE.
demeurant à LUSSE

- **Monsieur MATHIEU Joël**
Scieur de pierres, PANTANIDA SAS, SAULCY-SUR-MEURTHE.
demeurant à SAULCY-SUR-MEURTHE

- **Monsieur MEGEL Laurent**
Responsable achats bois recyclage, EGGER PANNEAUX & DECORS,
RAMBERVILLERS.
demeurant à SAINT-BENOIT-LA-CHIPOTTE

- **Monsieur MENARD Jean-Claude**
Prototypiste, EKIPA, MATTAINCOURT.
demeurant à BEGNECOURT

- **Madame MERCEY Marie**
Gestionnaire appro et personnel, LUCART SAS, LAVAL-SUR-VOLOGNE.
demeurant à DESTORD

- **Monsieur MICHEL Franck**
Opérateur logistique, B.G., LE THOLY.
demeurant à LE THOLY

- **Monsieur MICHELIN Patrick**
Technicien électricité automobile, SARL ELECTRICITE AUTOMOBILE MEYER,
ÉPINAL.
demeurant à SANCHEY

- **Monsieur MINGER Philippe**
Technicien maintenance préventive, GARRETT MOTION FRANCE SAS, THAON-LES-
VOSGES.
demeurant à BROUVELIEURES

- **Madame MOUILLESEAUX Jocelyne**
Comptable, SATEBA SYSTEME VAGNEUX, CHARMES.
demeurant à FLOREMONT

- **Monsieur MOULIN Bruno**
Contremaître, LUCART SAS, LAVAL-SUR-VOLOGNE.
demeurant à CHAMP-LE-DUC

- **Madame NARDIN Anne-Sophie**
Chargée d'intervention sociale, CAF DES VOSGES, EPINAL.
demeurant à EPINAL

- **Monsieur OUDENOT Marc**
Opérateur traitement fabrication Retraité, B.G., LE THOLY.
demeurant à GRANGES AUMONTZEY

- **Monsieur PARISOT Jean-François**
Opérateur Régleur Usinage, EUROCABLE, PLAINFAING.
demeurant à PLAINFAING

- **Monsieur PASQUIER Bruno**
Prototypiste, WM 88, CHATENOIS.
demeurant à GIRONCOURT-SUR-VRAINE

- **Madame PATRON Nadine**
Technicien identification immatriculation, CAF DES VOSGES, EPINAL.
demeurant à EPINAL

- **Monsieur PELTIER François**
Ingénieur, PRYSMIAN CABLES ET SYSTEMES FRANCE, CORNIMONT.
demeurant à DOMMARTIN-LES-REMIREMONT

- **Monsieur PEREZ ALVAREZ Manuel**
Responsable méthodes / sécurité / adj production, WM 88, CHATENOIS.
demeurant à GIRONCOURT-SUR-VRAINE

- **Madame PERRIN Monique**
Secrétaire générale, TENTHOREY, ELOYES.
demeurant à CHENIMENIL

- **Monsieur PERRIOL Lionel**
Opérateur de production, GARRETT MOTION FRANCE SAS, THAON-LES-VOSGES.
demeurant à ONCOURT

- **Monsieur PERRY Gilles**
Détisseur relais échelon 1, TENTHOREY, ELOYES.
demeurant à POUXEUX

- **Monsieur PETITDEMANGE Didier**
Coordianteur Expéditions, NORSKE SKOG, GOLBEY.
demeurant à DOMEVRE-SUR-AVIERE

- **Monsieur PETON Eric**
Chef de projet travaux neufs, B.G., LE THOLY.
demeurant à VAGNEY

- **Monsieur PIERRE Jacky**
Opérateur en production, SAINT JEAN INDUSTRIE LORRAINE, CAPAVENIR
VOSGES - THAON.
demeurant à EPINAL

- **Madame PIERRE Lydia**
Comptable, B.G., LE THOLY.
demeurant à LE THOLY

- **Monsieur POIRAT Christian**
Chef de quai, LUCART SAS, LAVAL-SUR-VOLOGNE.
demeurant à BELMONT-SUR-BUTTANT

- **Monsieur RAPENNE Daniel**
VRP Titulaire, THIRIET DISTRIBUTION, ÉLOYES.
demeurant à REMIREMONT

- **Monsieur REMY Alain**
Dessinateur responsable projet, GARRETT MOTION FRANCE SAS, THAON-LES-
VOSGES.
demeurant à GOLBEY

- **Monsieur RIGHINI Daniel**
Granitier, RIGHINI ET CIE, GRANGES-AUMONTZEY.
demeurant à GRANGES-SUR-VOLOGNE

- **Monsieur RINQUEBACH André**
Opérateur régleur usinage, EUROCABLE, PLAINFAING.
demeurant à SAINT-DIE-DES-VOSGES

- **Madame RIQUEUR Sophie**
Auxiliaire puéricultrice, FMS EPINAL, EPINAL.
demeurant à DARNEY

- **Monsieur ROCH Didier**
Agent de planning, HOLCIM BETON GRANULAT HAUT-RHIN S.A.S., BLOTZHEIM.
demeurant à PLOMBIERES-LES-BAINS

- **Madame ROLIN Corinne**
Assistante administration planning DH, LUCART SAS, LAVAL-SUR-VOLOGNE.
demeurant à BRUYERES

- **Madame ROQUEBRUN Brigitte**
Secrétaire, SOGECLER SAS, EPINAL.
demeurant à EPINAL

- **Monsieur SAIB Madjib**
Verrier, OI MANUFACTURING FRANCE, GIRONCOURT-SUR-VRAINE.
demeurant à CONTREXEVILLE

- **Madame SCHWARTZ Claire**
Responsable d'équipe, POLE EMPLOI, STRASBOURG.
demeurant à EPINAL

- **Madame SOULARD Marie-Cécile**
Infirmière, SOGECLER SAS, EPINAL.
demeurant à EPINAL

- **Monsieur STEINEL Dominique**
Ouvrier spécialisé, PRYSMIAN CABLES ET SYSTEMES FRANCE, CORNIMONT.
demeurant à BUSSANG

- **Madame STEMPER Sylvie**
Gestionnaire prévoyance, HARMONIE MUTUELLE, GOLBEY.
demeurant à CHAVELOT

- **Monsieur STORRER Didier**
Gestionnaire de flux, NOVARES, SAINTE-MARGUERITE.
demeurant à SAINT-DIE-DES-VOSGES

- **Monsieur STOUVENOT Thierry**
Technicien d'études, SCHMIDT GROUPE, LIÈPVRE.
demeurant à SAINT-DIE-DES-VOSGES

- **Monsieur THIRIET Patrice**
Opérateur fabrication, B.G., LE THOLY.
demeurant à LE SYNDICAT

- **Monsieur THOMAS Stéphane**
Opérateur réglé usinage, EUROCABLE, PLAINFAING.
demeurant à FRAIZE

- **Madame TISSERAND Isabelle**
Responsable d'îlot comptable, B.G., LE THOLY.
demeurant à LE THOLY

- **Madame VALDENNAIRE Nadine**
Chargée de mission action sociale, CAF DES VOSGES, EPINAL.
demeurant à THAON-LES-VOSGES

- **Monsieur VALENCE Sylvain**
Gouverneur, LUCART SAS, LAVAL-SUR-VOLOGNE.
demeurant à LE THILLOT

- **Madame VALENTIN Isabelle**
Attachée de direction, LA FINANCIERE PERNA, BREUCHES.
demeurant à CORNIMONT

- **Monsieur VALENTIN Laurent**
Conducteur installation traitement du lait, B.G., LE THOLY.
demeurant à LA FORGE

- **Madame VANOLI Andrée**
Technicien support méthodes process, GARRETT MOTION FRANCE SAS, THAON-
LES-VOSGES.
demeurant à CHENIMENIL

- **Monsieur VEBERT Didier**
Cariste, BUGNOT, ROCHES-BETTAINCOURT.
demeurant à NEUFCHATEAU

- **Monsieur VILLAUME Francis**
Technicien de maintenance, WM 88, CHATENOIS.
demeurant à URIMENIL

- **Monsieur VOIGNIER Eric**
Coordinateur programme - remplaçant CS contrôle, VISKASE SAS, THAON-LES-
VOSGES.
demeurant à GIRMONT

- **Monsieur VOIRIN Denis**
Conducteur installation traitement du lait, B.G., LE THOLY.
demeurant à REHAUPAL

- **Madame VOIRIN Françoise**
Secrétaire, Laboratoire Atoutbio de Lorraine, VITTEL.
demeurant à MATTAINCOURT

- **Madame WARNET Odile**
Assistante de direction, BONGRAIN GERARD SAS, NANCY.
demeurant à LONGCHAMP

- **Madame WEISSE Muriel**
Technicienne du compte prestataire, CAISSE D ASSURANCE RETRAITE ET DE LA
SANTE AU TRAVAIL, NANCY.
demeurant à GREUX

Article 4 : La médaille d'honneur du travail GRAND OR est décernée à :

- **Madame ABDERAHIM Marie-Odile**
Technicien laboratoire médical, LABORATOIRES ATOUTBIO DE LORRAINE,
NEUFCHÂTEAU.
demeurant à NEUFCHATEAU

- **Madame ANTOINE Brigitte**
Responsable administration paie et personnel, B.G., LE THOLY.
demeurant à LA FORGE

- **Madame ARNOULD Chantal**
Coordinateur Logistique, PRYSMIAN CABLES ET SYSTEMES FRANCE,
CORNIMONT.
demeurant à LA BRESSE

- **Monsieur ARNOULD Georges**
Verrier, OI MANUFACTURING FRANCE, GIRONCOURT-SUR-VRAINE.
demeurant à JUVAINCOURT

- **Madame BABEL Catherine**
Chargée de mission contrôle interne, CAF DES VOSGES, EPINAL.
demeurant à VIMENIL

- **Madame BARBE Evelyne**
Opératrice de production, SCHAPPE TECHNIQUES, LA CROIX-AUX-MINES.
demeurant à FRAIZE

- **Madame BARLIER Véronique**
Employée de banque, CIC EST, SAINT-DIE-DES-VOSGES.
demeurant à COINCHES

- **Monsieur BASSO Jean-Pierre**
Opérateur de Production, GARRETT MOTION FRANCE SAS, THAON-LES-VOSGES.
demeurant à LAVELINE-DU-HOUX

- **Madame BAUDRE Marie-Claude**
Auxiliaire puéricultrice, SOGECLER SAS, EPINAL.
demeurant à EPINAL

- **Monsieur BECK Patricck**
Responsable exploitation générale, SAUR, FLÉVILLE-DEVANT-NANCY.
demeurant à CHARMES

- **Monsieur BECQUART Joël**
Ingénieur Retraité, TENTHOREY, ELOYES.
demeurant à EPINAL

- **Madame BEDEL Chantal**
Gestionnaire de caisse, SUPERMARCHE MATCH, GERARDMER.
demeurant à GERARDMER

- **Madame BONNEL Danielle**
Opératrice montage marquage, EUROCABLE, PLAINFAING.
demeurant à FRAIZE

- **Madame BONTEMPS Catherine**
Responsable d'unité, URSSAF Lorraine, EPINAL.
demeurant à DEYVILLERS

- **Monsieur BONTEMPS Hervé**
Technicien Hydraulicien, NORSKE SKOG, GOLBEY.
demeurant à CHARMES

- **Madame BOURGUIGNON Marie-Claire**
Auxiliaire de vie, ADAVIE, EPINAL.
demeurant à REMONCOURT

- **Monsieur BRANCHEREAU Jean-Luc**
Ouvrier d'usine, SATEBA SYSTEME VAGNEUX, CHARMES.
demeurant à EVAUX-ET-MENIL

- **Monsieur BRICE Francis**
Agent de production, LUFKIN FRANCE, FOUGEROLLES.
demeurant à LE VAL-D'AJOL

- **Madame BURGUNDER Viviane**
Dessinateur, LUFKIN FRANCE, FOUGEROLLES.
demeurant à LE VAL-D'AJOL

- **Madame CAYTEL Rosine**
Responsable paie, EKIPA, MATTAINCOURT.
demeurant à MAZELEY

- **Monsieur CEVIK Ahmet**
Opérateur de fabrication, PRYSMIAN CABLES ET SYSTEMES FRANCE,
CORNIMONT.
demeurant à LA BRESSE

- **Monsieur CHAPELIER Jean Louis**
Responsable Informatique, UNITED SPRINGS SAS, CHARMES.
demeurant à CHARMES

- **Monsieur CHAUMONT Christian**
Verrier, OI MANUFACTURING FRANCE, GIRONCOURT-SUR-VRAINE.
demeurant à CHEF-HAUT

- **Madame CHOSEROT Régine**
Technicien prestations spécialisé, CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE
VOSGES, ÉPINAL.
demeurant à EPINAL

- **Monsieur CLAIR Pascal**
Magasinier, LE JACQUARD FRANCAIS SARL, GERARDMER.
demeurant à GERARDMER

- **Madame CLANCHE Catherine**
Manutentionnaire, EKIPA, MATTAINCOURT.
demeurant à ROZEROTTE

- **Monsieur CLAUDEL Yannick**
Magasinier maintenance, PRYSMIAN CABLES ET SYSTEMES FRANCE,
CORNIMONT.
demeurant à LA BRESSE

- **Madame CLEMENT DEMANGE Dominique**
Agent de fabrication, PRYSMIAN CABLES ET SYSTEMES FRANCE, CORNIMONT.
demeurant à CORNIMONT

- **Monsieur CLEUVENOT Alain**
Responsable d'Ilôt retraité, Candidature Individuelle, .
demeurant à VAGNEY

- **Monsieur CLOVIS Jean Luc**
Chef d'Atelier, BODYCOTE, CERNAY.
demeurant à BERTRIMOUTIER

- **Madame COLIN Sylvie**
Conductrice machine emballage Retraitée, B.G., LE THOLY.
demeurant à LE THOLY

- **Monsieur COURAGEOT Philippe**
Technicien de maintenance, EKIPA, MATTAINCOURT.
demeurant à DARNIEULLES

- **Madame COUVAL Brigitte**
Assistante, AXA FRANCE IARD, NANTERRE.
demeurant à ELOYES

- **Monsieur CRETTE Yves**
Réceptionnaire, MONOPRIX, EPINAL.
demeurant à UXEGNEY

- **Monsieur CREUSOT Alain**
Conducteur équipement, PARISOT INDUSTRIE, SAINT-LOUP-SUR-SEMOUSE.
demeurant à PLOMBIERES-LES-BAINS

- **Monsieur CROUSSE Stéphane**
Chargé de clientèle, GARRETT MOTION FRANCE SAS, THAON-LES-VOSGES.
demeurant à EPINAL

- **Madame CUNIN Monique**
Auxiliaire puéricultrice, SOGECLER SAS, EPINAL.
demeurant à GOLBEY

- **Monsieur CUNIN Philippe**
Centraliste, LUCART SAS, LAVAL-SUR-VOLOGNE.
demeurant à CHAMP-LE-DUC

- **Monsieur CURSIO Gino**
Régleur, NOVARES, SAINTE-MARGUERITE.
demeurant à SAINTE-MARGUERITE

- **Madame DELAPORTE Marie Christine**
Réfèrent technique comptable, URSSAF Lorraine, EPINAL.
demeurant à EPINAL
- **Madame DELLIS Jocelyne**
Retraitée, Candidature Individuelle, .
demeurant à EPINAL
- **Monsieur DEMANGEON Pascal**
Chauffeur collecte de lait Retraité, B.G., LE THOLY.
demeurant à FAUCOMPIERRE
- **Madame DIDIER Marie-Aimée**
Laborantine, B.G., LE THOLY.
demeurant à CLEURIE
- **Monsieur DIEMER Jean-Marc**
Ingénieur de support informatique, ALLIANZ INFORMATIQUE, STRASBOURG.
demeurant à LE MONT
- **Monsieur DJAFER Salah**
Mécanicien, SCHAPPE TECHNIQUES, LA CROIX-AUX-MINES.
demeurant à PLAINFAING
- **Monsieur DUBOIS Jean Michel**
Verrier, OI MANUFACTURING FRANCE, GIRONCOURT-SUR-VRAINE.
demeurant à NEUFCHATEAU
- **Monsieur DUBUIS Michel**
Réceptionnaire, RAPID SAS, LE SYNDICAT.
demeurant à EPINAL
- **Monsieur ERRARD Ludovic**
Electromécanicien, OI MANUFACTURING FRANCE, GIRONCOURT-SUR-VRAINE.
demeurant à OELLEVILLE
- **Monsieur FANEL Jean-Marie**
Electricien, OI MANUFACTURING FRANCE, GIRONCOURT-SUR-VRAINE.
demeurant à GIRONCOURT-SUR-VRAINE
- **Madame FAUTER Francine**
Conseiller accueil, CIC EST, STRASBOURG.
demeurant à NEUFCHATEAU
- **Monsieur FERREIRA Manuel**
Noueur, LE JACQUARD FRANCAIS SARL, GERARDMER.
demeurant à SAINT-NABORD
- **Monsieur FERRY Dominique**
Opérateur Régleur Usinage, EUROCABLE, PLAINFAING.
demeurant à FRAIZE
- **Madame FILLAUDEAU Véronique**
Employée des services hospitaliers, SOGECLER SAS, EPINAL.
demeurant à GOLBEY

- **Madame FONTAINE Jocelyne**
Conducteur d'équipement, EKIPA, MATTAINCOURT.
demeurant à VROVILLE

- **Madame GAEL Fabienne**
Responsable Agence, CREDIT MUTUEL, RAON-L'ETAPE.
demeurant à SAINT-DIE-DES-VOSGES

- **Monsieur GASPARD Michel**
Ajusteur, OI MANUFACTURING FRANCE, GIRONCOURT-SUR-VRAINE.
demeurant à GIRONCOURT-SUR-VRAINE

- **Madame GAUDEL Pierrette**
Emballeuse en papeterie, LUCART SAS, LAVAL-SUR-VOLOGNE.
demeurant à LAVAL-SUR-VOLOGNE

- **Madame GAUVAIN Elisabeth**
Agent de fabrication, GRUPO ANTOLIN VOSGES, RUPT-SUR-MOSELLE.
demeurant à FERDRUPT

- **Monsieur GAUVAIN Jean Pierre**
Responsable maintenace, GRUPO ANTOLIN VOSGES, RUPT-SUR-MOSELLE.
demeurant à FERDRUPT

- **Monsieur GEHIN Gabriel**
Technicien méthodes, PRYSMIAN CABLES ET SYSTEMES FRANCE, CORNIMONT.
demeurant à CORNIMONT

- **Monsieur GELPI Jean**
Opérateur de Production, NORSKE SKOG, GOLBEY.
demeurant à DOUNOUX

- **Monsieur GENET Eric**
Magasinier, FACKELMANN FRANCE SAS, BUSSANG.
demeurant à LE THILLOT

- **Monsieur GEORGEL Claude**
Préparateur Kitting, PRYSMIAN CABLES ET SYSTEMES FRANCE, CORNIMONT.
demeurant à CORNIMONT

- **Monsieur GERARD Alex**
Opérateur menuisier réparation, EUROCABLE, PLAINFAING.
demeurant à MANDRAY

- **Monsieur GERARD Gilles**
Conducteur - Receveur de car, TRANSDEV GRAND EST, EPINAL.
demeurant à SAPOIS

- **Monsieur GIRARDET Claude**
Journaliste, L'EST REPUBLICAIN, HOUEMONT.
demeurant à EPINAL

- **Madame GITTON Annie**
Responsable douanes et dégagements, B.G., LE THOLY.
demeurant à LE THOLY

- **Madame GODOT Nadia**
Technicienne administrative de maintenance, EKIPA, MATTAINCOURT.
demeurant à POUSSAY

- **Monsieur GONCE Jean-Pierre**
Maintenancier process, PSA PEUGEOT CITROEN, SAUSHEIM.
demeurant à LE THILLOT

- **Madame GONTCHAR Brigitte**
Cadre, URSSAF Lorraine, EPINAL.
demeurant à BELLEFONTAINE

- **Monsieur GOUNANT Eric**
Mécanicien fraiseur sur commandes numériques, SAINT JEAN INDUSTRIE LORRAINE,
CAPAVENIR VOSGES - THAON.
demeurant à MADONNE-ET-LAMEREY

- **Monsieur GRANDMAIRE Yves**
Conducteur pasteurisateur, MARCILLAT CORCIEUX, CORCIEUX.
demeurant à URIMENIL

- **Monsieur GREMILLET André**
Opérateur nettoyage fabrication Retraité, B.G., LE THOLY.
demeurant à FAUCOMPIERRE

- **Monsieur GUIDAT Patrick**
Conducteur bobineur Retraité, LUCART SAS, LAVAL-SUR-VOLOGNE.
demeurant à FAYS

- **Monsieur HALVICK Daniel**
Technicien, EGGER PANNEAUX & DECORS, RAMBERVILLERS.
demeurant à SAINT-GORGON

- **Monsieur HAMMERER Noel**
Conducteur machine, MARCILLAT CORCIEUX, CORCIEUX.
demeurant à POUXEUX

- **Monsieur HANCLOT Bruno**
Monteur électricien chef d'équipe, SAS BOIRON, CHANTRAINE.
demeurant à UXEGNEY

- **Monsieur HEDDOUD Michel**
Agent de maîtrise, EUROCABLE, PLAINFAING.
demeurant à ANOULD

- **Monsieur HENRY Michel**
Chauffeur laitier, MARCILLAT CORCIEUX, CORCIEUX.
demeurant à LE VAL-D'AJOL

- **Monsieur HERBST Bruno**
Cadre bancaire, BANQUE CIC EST, ÉPINAL.
demeurant à EPINAL

- **Monsieur HUEL Hubert**
Ajusteur, OI MANUFACTURING FRANCE, GIRONCOURT-SUR-VRAINE.
demeurant à HOUECOURT

- **Madame HUMBERT Fabienne**
assistante commerciale, LABORATOIRES LOHMANN & RAUSCHER, REMIREMONT.
demeurant à SAINT-NABORD

- **Monsieur HUMBERT Jean Louis**
Conducteur bobineur Retraité, LUCART SAS, LAVAL-SUR-VOLOGNE.
demeurant à BRUYERES

- **Monsieur JACQUOT Thierry**
Opérateur de Production, FAURECIA INTERIEUR INDUSTRIE, SAINT-MICHEL-SUR-MEURTHE.
demeurant à RAMBERVILLERS

- **Madame JEANDON Michèle**
Visiteuse/plieuse/empaqueuse, LE JACQUARD FRANCAIS SARL, GERARDMER.
demeurant à GERARDMER

- **Monsieur JOLY Christian**
Cariste, INTEVA PRODUCTS FRANCE SAS, SAINT-DIE-DES-VOSGES.
demeurant à LA BOURGONCE

- **Madame KELLER Sylvie**
Secrétaire administrative, Commune de Neufchâteau, NEUFCHATEAU.
demeurant à CHATENOIS

- **Monsieur KROPP Thierry**
Employé de banque, CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE GRAND EST EUROPE, STRASBOURG.
demeurant à SAINT-DIE-DES-VOSGES

- **Monsieur LALEVEE Gilles**
Chef d'équipe, MARCILLAT CORCIEUX, CORCIEUX.
demeurant à REHAUPAL

- **Monsieur LAROSE Jean-Claude**
Chauffeur PL, SICOTRAL, LERRAIN.
demeurant à PIERREFITTE

- **Madame LAUPERRIN Monique**
Ouvrier ourdisseur, TENTHOREY, ELOYES.
demeurant à JARMENIL

- **Monsieur LAURENT Daniel**
Electricien, EGGER PANNEAUX & DECORS, RAMBERVILLERS.
demeurant à HOUSSERAS

- **Monsieur LECHENE Olivier**
Verrier, OI MANUFACTURING FRANCE, GIRONCOURT-SUR-VRAINE.
demeurant à MORELMAISON

- **Monsieur LEMAIRE Pascal**
Gestionnaire d'approvisionnement, PAUL HARTMANN S.A., LIEPVRE.
demeurant à COLROY-LA-GRANDE

- **Madame LESUEUR Isabelle**
Assistante de gestion, ASS GEST CTRE FORMATIO APPRENTI PAPETIER,
GÉRARDMER.
demeurant à GRANGES-SUR-VOLOGNE

- **Monsieur LETOURNEUX Joël**
Conducteur 2/3 FP, LUCART SAS, LAVAL-SUR-VOLOGNE.
demeurant à BIFFONTAINE

- **Madame MALDONADO Hugnette**
Opératrice de production, NOVARES, SAINTE-MARGUERITE.
demeurant à SAULCY-SUR-MEURTHE

- **Madame MANGEL Brigitte**
Chef comptable, LAUGEL ET RENOUARD, SAINT DIE DES VOSGES.
demeurant à SAINTE-MARGUERITE

- **Monsieur MANGIN Denis**
Employé d'usine, EKIPA, MATTAINCOURT.
demeurant à HAREVILLE

- **Monsieur MARCHESANI Laurent**
Electromécanicien, TENTHOREY, ELOYES.
demeurant à LIEZEY

- **Madame MARTIN Odile**
Aide Comptable, ASS DE GESTION ET DE COMPTABILITE DES VOSGES, ÉPINAL.
demeurant à VILLERS

- **Madame MATHIEU Myriam**
Assistante clientèle, CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE GRAND EST
EUROPE, STRASBOURG.
demeurant à EPINAL

- **Monsieur MATHIEU Noël**
Mécanicien Fraiseur, SAINT JEAN INDUSTRIE LORRAINE, CAPAVENIR VOSGES -
THAON.
demeurant à ARCHES

- **Monsieur MAURICE Denis**
Responsable d'atelier, MARCILLAT CORCIEUX, CORCIEUX.
demeurant à CORCIEUX

- **Monsieur MAURICE Pascal**
Mécanicien, EUROCABLE, PLAINFAING.
demeurant à FRAIZE

- **Monsieur MAURICE Patrick**
Tisserand, TENTHOREY, ELOYES.
demeurant à SAINT-NABORD

- **Madame MAZELIN Christine**
Conductrice de ligne, MARCILLAT CORCIEUX, CORCIEUX.
demeurant à CORCIEUX

- **Madame MERCEY Marie**
Gestionnaire appro et personnel, LUCART SAS, LAVAL-SUR-VOLOGNE.
demeurant à DESTORD

- **Monsieur MERLIN Bruno**
Verrier, OI MANUFACTURING FRANCE, GIRONCOURT-SUR-VRAINE.
demeurant à NEUFCHATEAU

- **Monsieur MICHELIN Patrick**
Technicien électricité automobile, SARL ELECTRICITE AUTOMOBILE MEYER,
ÉPINAL.
demeurant à SANCHEY

- **Madame MOREL Christine**
Agent de service hôtelier, UNION GESTION ETABL CAISSE ASSUR MALADIE,
SAALES.
demeurant à PROVENCHERES-SUR-FAVE

- **Monsieur MULLER Bernard**
Ouvrier, TENTHOREY, ELOYES.
demeurant à SAINT-ETIENNE-LES-REMIREMONT

- **Monsieur MULLER Francis**
Contremaître, TENTHOREY, ELOYES.
demeurant à SAINT-ETIENNE-LES-REMIREMONT

- **Monsieur MULLER Thierry**
Responsable retour SAV, SCHMIDT GROUPE, LIÈPVRE.
demeurant à BAN-DE-LAVELINE

- **Madame MUNIER Sylvie**
Agent approvisionnement, SA BRAGARD, EPINAL.
demeurant à HADOL

- **Madame NURDIN Pascale**
Infirmière, SOGECLER SAS, EPINAL.
demeurant à EPINAL

- **Madame OSSWALD Véronique**
Technicien prestations spécialisée, CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE
VOSGES, ÉPINAL.
demeurant à EPINAL

- **Madame PARMENTIER Marie-Claude**
Conductrice machine emballage, B.G., LE THOLY.
demeurant à LE THOLY

- **Monsieur PEREIRA SALGADO Joaquim**
Opérateur fabrication, PRYSMIAN CABLES ET SYSTEMES FRANCE, CORNIMONT.
demeurant à SAULXURES-SUR-MOSELOTTE

- **Monsieur PERRIN Pascal**
Technicien études et adaptation, PRYSMIAN CABLES ET SYSTEMES FRANCE,
CORNIMONT.
demeurant à LA BRESSE

- **Monsieur PETIARD Patrick**
Technicien environnement, SITPA, ARCHES.
demeurant à EPINAL

- **Monsieur PETITJEAN Fernand**
Noueur, TENTHOREY, ELOYES.
demeurant à LE VAL-D'AJOL

- **Monsieur PETITJEAN Joël**
Cariste, TENTHOREY, ELOYES.
demeurant à POUXEUX

- **Monsieur PICARD Daniel**
Directeur EHPAD, MAISON DE RETRAITE ST ANDRE, XERTIGNY.
demeurant à BAUDRICOURT

- **Monsieur PIERREL Jean-Michel**
Agent de maîtrise maintenance, B.G., LE THOLY.
demeurant à LE THOLY

- **Monsieur PIERRON Roger**
Cariste, LUCART SAS, LAVAL-SUR-VOLOGNE.
demeurant à CHAMP-LE-DUC

- **Monsieur PINHEIRO-FERREIRA Antonio**
Agent Logistique, AVSEA, DOGNEVILLE.
demeurant à REMONCOURT

- **Monsieur PIQUEE Denis**
Verrier, OI MANUFACTURING FRANCE, GIRONCOURT-SUR-VRAINE.
demeurant à HOUEVILLE

- **Monsieur REDELSPERGER Daniel**
serrurier, GANTOIS INDUSTRIES, SAINT-DIE DES VOSGES.
demeurant à ANOULD

- **Madame REMY Maria**
Réceptionnaire sacherie, SEMO PACKAGING, VECOUX.
demeurant à RUPT-SUR-MOSELLE

- **Madame RIVA Patricia**
Ouvrière relais, B.G. BONGRAIN-GERARD, ILLOUD.
demeurant à NEUFCHATEAU

- **Madame ROUSSEL Anne-Marie**
Employée commerciale, Supermarché MATCH, NEUFCHATEAU.
demeurant à NEUFCHATEAU

- **Monsieur RUDOWSKI Serge**
Dépanneur fondeur, OI MANUFACTURING FRANCE, GIRONCOURT-SUR-VRAINE.
demeurant à GIRONCOURT-SUR-VRAINE

- **Monsieur SAINT-PAUL Michel**
Mécanicien ajusteur, SAINT JEAN INDUSTRIE LORRAINE, CAPAVENIR VOSGES -
THAON.
demeurant à HENNECOURT

- **Madame SAWULA Monique**
Technicienne de laboratoire, LABORATOIRES ATOUTBIO DE LORRAINE,
NEUFCHÂTEAU.
demeurant à NEUFCHATEAU

- **Monsieur SERRIERE Jacques**
Agent de maîtrise, PRYSMIAN CABLES ET SYSTEMES FRANCE, CORNIMONT.
demeurant à VAGNEY

- **Madame SOUPRAYEN Françoise**
Opératrice de fabrication, PRYSMIAN CABLES ET SYSTEMES FRANCE,
CORNIMONT.
demeurant à LA BRESSE

- **Monsieur SURMELY Bertrand**
chargé d'affaires juridiques, CAF DES VOSGES, EPINAL.
demeurant à THAON-LES-VOSGES

- **Monsieur THIEBAUT Bruno**
Agent de parc, EIFFAGE CONSTRUCTION LORRAINE, TOUL.
demeurant à LES ABLEUVENETTES

- **Monsieur THIEBAUT Damien**
Chauffeur Livreur, BOLLORE ENERGY, GOLBEY.
demeurant à VITTEL

- **Madame THIERY Chantal**
Conductrice de machine, MARCILLAT CORCIEUX, CORCIEUX.
demeurant à ARRENTES-DE-CORCIEUX

- **Monsieur THOMAS Christian**
Technicien fromager, B.G., LE THOLY.
demeurant à LE THOLY

- **Madame THOMAS Christine**
Assistante administrative, THIRIET DISTRIBUTION, ÉLOYES.
demeurant à ELOYES

- **Monsieur THOMAS Dominique**
Monteur, LAUGEL ET RENOUEARD, SAINT DIE DES VOSGES.
demeurant à HURBACHE
- **Madame THOMAS Evelyne**
Chargée de mission personnes âgées, FMS EPINAL, EPINAL.
demeurant à UXEGNEY
- **Madame THOMAS Ghislaine**
Assistante technique en comptabilité, ADAVIE, EPINAL.
demeurant à UXEGNEY
- **Madame THOMAS Véronique**
Chargée de missions, Pôle Emploi Epinal Voivre, EPINAL.
demeurant à ANGLEMONT
- **Madame THOUVENOT Véronique**
Assistante commerciale, HOLCIM BETON GRANULAT HAUT-RHIN S.A.S.,
BLOTZHEIM.
demeurant à UXEGNEY
- **Monsieur TISSERAND Stéphane**
Opérateur de production, LACROIX EMBALLAGES, VITTEL.
demeurant à VALFROICOURT
- **Monsieur TOUSSAINT Régis**
Agent de fabrication, PRYSMIAN CABLES ET SYSTEMES FRANCE, CORNIMONT.
demeurant à LA BRESSE
- **Madame TURCK Patricia**
Employée commerciale, SUPERMARCHE MATCH, THAON-LES-VOSGES.
demeurant à CHATEL-SUR-MOSELLE
- **Monsieur VALENCE Freddy**
Conducteur navette/robot, LUCART SAS, LAVAL-SUR-VOLOGNE.
demeurant à BRUYERES
- **Madame VANNEQUE Isabelle**
Opérateur, EKIPA, MATTAINCOURT.
demeurant à VROVILLE
- **Madame VARVOIS Monique**
Employée imprimerie, LACROIX EMBALLAGES, SANS-VALLOIS.
demeurant à CIR COURT
- **Madame VOIRIN Françoise**
Secrétaire, Laboratoire Atoutbio de Lorraine, VITTEL.
demeurant à MATTAINCOURT

- **Monsieur VOINCON Pascal**
mécanicien outilleur, GANTOIS INDUSTRIES, SAINT-DIE DES VOSGES.
demeurant à NAYEMONT-LES-FOSSES

- **Monsieur VOLOCHINOFF Pierre**
magasinier chauffeur, EES - CLEMESSEY S.A, MULHOUSE.
demeurant à GRUEY-LES-SURANCE

- **Monsieur VUANO Dimo**
Cariste, PSA AUTOMOBILES SA, SAUSHEIM.
demeurant à SAULXURES-SUR-MOSELOTTE

- **Madame WEILL HOUPERT Sylvie**
Cadre bancaire, BANQUE POPULAIRE ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE, METZ.
demeurant à SANCHEY

Article 5 : Le Directeur de Cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Epinal, le 1^{er} juillet 2020

Le Préfet

Pierre ORY

Délais et voies de recours : la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Prefecture des Vosges

88-2020-07-01-012

Arrêté portant attribution de la médaille d'honneur
régionale, départementale et communale promotion du 14
juillet 2020

CABINET

ARRÊTÉ

Portant attribution de la médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale Promotion du 14 juillet 2020

Le Préfet des Vosges
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le décret n°87-594 du 22 juillet 1987, portant création de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale ;

VU le décret n°88-309 du 28 mars 1988 modifiant les conditions d'attribution de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale ;

VU le décret n°2005-48 du 25 janvier 2005 modifiant les conditions d'attribution de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale ;

SUR proposition du Directeur de cabinet du Préfet des Vosges,

ARRÊTE

Article 1er - La médaille d'honneur régionale, départementale et communale est décernée aux titulaires de mandats électifs dont les noms suivent:

Médaille d'or

- **Monsieur BABEL Claude**
Adjoint au maire, FRESSE-SUR-MOSELLE,

- **Monsieur MARULIER Gérard**
Maire, HAROL,

- **Monsieur MATHIS Marcel**
Maire, MENIL EN XAINTOIS,

- **Monsieur VOUAUX Henri**
Maire, JEUXEY,

Médaille de vermeil

- **Monsieur CHRISTIAENS Guy**
Premier adjoint au maire, DOMBASLE-DEVANT-DARNEY,

- **Monsieur COUSOT Jean Luc**
Ancien maire, VILLERS,

- **Monsieur DUFAYS René**
Premier adjoint au maire, DOMBASLE-DEVANT-DARNEY,

- **Monsieur LAMBOTIN Jean-Marie**
Maire, LE SYNDICAT,

- **Madame MOUGIN Odette**
Conseillère municipale, DOMBASLE-DEVANT-DARNEY,

- **Monsieur ROMARY Lucien**
Conseiller municipal, LE VAL-D'AJOL,

Médaille d'argent

- **Madame BATTU Michelle**
Ancienne conseillère municipale, CHAUFFECOURT,

- **Madame DEL Christiane**
Conseillère municipale, CHAUFFECOURT,

- **Monsieur DEL Michel**
Maire, CHAUFFECOURT,

- **Madame GUIZOT Bernadette**
Conseillère municipale, MANDRAY,

- **Monsieur LAMBERT Pascal**
Conseiller municipal, LE SYNDICAT,

- **Monsieur MONTEIL Alain**
Conseiller municipal, CHAUFFECOURT,

- **Monsieur PRIN Gérard**
Conseiller municipal, DOMBASLE-DEVANT-DARNEY,

Article 2 - La médaille d'honneur régionale, départementale et communale est décernée aux fonctionnaires et agents des collectivités locales dont les noms suivent :

Médaille d'or

- Madame BOGARD Nathalie

Adjoint technique territorial principal 1ère classe des établissements d'enseignement, CONSEIL REGIONAL GRAND EST - METZ

- Madame CAAMANO Dominique

Infirmière psychiatrique catégorie A grade 2, Centre Hospitalier Ravenel - MIRECOURT

- Monsieur CABOCHE Denis

Adjoint technique territorial principal 1ère classe des établissements d'enseignement, CONSEIL REGIONAL GRAND EST - METZ

- Monsieur CALAND Fabrice

Agent de maîtrise principal, Centre Hospitalier Ravenel - MIRECOURT

- Monsieur CHOFFEL Frédéric

Ouvrier principal 1ère classe, Centre Hospitalier Ravenel - MIRECOURT

- Madame CLAUDE Chantal

Agent de maîtrise principal, Centre Hospitalier Ravenel - MIRECOURT

- Madame DIDIERJEAN Dominique

Rédacteur principal territorial 1ère classe, retraitée, CENTRE DE GESTION DES VOSGES - EPINAL

- Madame FANTON Isabelle

Adjoint technique territorial principal 1ère classe des établissements d'enseignement, CONSEIL REGIONAL GRAND EST - METZ

- Madame GALLOT Catherine

Adjoint technique territorial principal 2ème classe des établissements d'enseignement, CONSEIL REGIONAL GRAND EST - METZ

- Madame GAMEIRO Marie-Christine

Adjoint administratif principal 1ère classe, Centre Hospitalier Ravenel - MIRECOURT

- Madame HUMBLLOT Mireille

Praticien Hospitalier, Centre Hospitalier Ravenel - MIRECOURT

- Madame LOPES Olinda

Adjoint technique principal 1ère classe des établissements d'enseignement, CONSEIL REGIONAL GRAND EST - METZ

- Madame MOUGINOT Joëlle

Adjoint technique territorial principal 1ère classe des établissements d'enseignement, CONSEIL REGIONAL GRAND EST - METZ

- Monsieur OTIN Jean Claude

Adjoint technique territorial principal 1ère classe des établissements d'enseignement, CONSEIL REGIONAL GRAND EST - METZ

- Monsieur ROGERAT Jean Yves

Adjoint technique territorial principal 1ère classe des établissements d'enseignement, CONSEIL REGIONAL GRAND EST - METZ

Médaille de vermeil

- Monsieur ANDRE Gérard

Adjoint technique territorial principal 2ème classe des établissements d'enseignement, CONSEIL REGIONAL GRAND EST - METZ

- Madame BAUDOIN Martine

Cadre de santé paramédical, Centre Hospitalier Ravenel - MIRECOURT

- Madame BERBERAT Patricia

Adjoint technique territorial principal 2ème classe des établissements d'enseignement, CONSEIL REGIONAL GRAND EST - METZ

- Madame BERNARD Christelle

Infirmière psychiatrique catégorie A grade 2, Centre Hospitalier Ravenel - MIRECOURT

- Monsieur BOUCHER René

Psychologue hors classe, Centre Hospitalier Ravenel - MIRECOURT

- Madame BOULANGEOT Chantal

Adjoint technique principal 2ème classe, Commune d'Etival-Clairefontaine - ETIVAL-CLAIREFONTAINE

- Madame CLADIDIER Maryse

Infirmière psychiatrique catégorie A grade 2, Centre Hospitalier Ravenel - MIRECOURT

- Madame CUNIN Odile

Agent spécialisé principal, COMMUNE DE TENDON - TENDON

- Monsieur DEIBER Sylvain

Agent de maîtrise principal, Commune de Nomexy - NOMEXY

- Monsieur DOLE Jean-Louis

Ouvrier principal 1ère classe, Centre Hospitalier Ravenel – MIRECOURT

- Monsieur DOS SANTOS Eric

Infirmier psychiatrique catégorie A grade 2, Centre Hospitalier Ravenel - MIRECOURT

- Madame DUPIL Isabelle

Adjoint technique territorial principal 2ème classe des établissements d'enseignement, CONSEIL REGIONAL GRAND EST - METZ

- Monsieur EL FATH Ahmed

Psychologue hors classe, Centre Hospitalier Ravenel - MIRECOURT

- Monsieur ETIENNE Denis

Agent de maîtrise, Commune de Les Forges - LES FORGES

- Madame FERREIRA Alexandra

Adjoint des Cadres Hospitaliers de Classe Supérieure, Centre Hospitalier Ravenel - MIRECOURT

- Madame FERRY Marie José

Technicien de Laboratoire de Classe Supérieure, Centre Hospitalier Universitaire Régional - NANCY

- Monsieur GANTNER Joël

Adjoint technique territorial principal 1ère classe des établissements d'enseignement, CONSEIL REGIONAL GRAND EST - METZ

- Monsieur HENRY Jean-Yves

Ingénieur en chef, CONSEIL REGIONAL GRAND EST - METZ

- Monsieur JAWORSKI Philippe

Ouvrier principal 1ère classe, Centre Hospitalier Universitaire Régional - NANCY

- Madame KEISER Brigitte

Agent Spécialisé Principal 2ème classe des écoles maternelles, Commune de Badonviller - BADONVILLER

- Monsieur KOBLOTH Hervé

Ouvrier principal 1ère classe, HOPITAL INTERCOMMUNAL DU VAL D'ARGENT - SAINTE-MARIE-AUX-MINES

- Monsieur LARRIERE Francis

Infirmier psychiatrique classe supérieure, Centre Hospitalier Ravenel - MIRECOURT

- Monsieur LECOMPTE Jean Marie

Adjoint technique territorial principal 1ère classe, COMMUNE DE COUSSEY - COUSSEY

- Madame LECOMTE Michelle

Adjoint technique territorial principal 2ème classe des établissements d'enseignement, CONSEIL REGIONAL GRAND EST - METZ

- Monsieur MADRON Dominique

Adjoint technique territorial principal 1ère classe des établissements d'enseignement, CONSEIL REGIONAL GRAND EST - METZ

- Madame MARX Claudine

Rédacteur principal 1ère classe, SAINT-LOUIS AGGLOMERATION - SAINT-LOUIS

- Monsieur NOEL Francis

Adjoint technique territorial principal 1ère classe des établissements d'enseignement, CONSEIL REGIONAL GRAND EST - METZ

- Madame OUDOT Sandrine

Agent des services hospitaliers qualifié classe supérieure, Centre Hospitalier Ravenel - MIRECOURT

- Monsieur PERROTEY Patrick

Adjoint technique territorial principal 1ère classe des établissements d'enseignement, CONSEIL REGIONAL GRAND EST - METZ

- Madame RENAUDIN Marie-Paule

Infirmière diplômée d'Etat catégorie A grade 2, Centre Hospitalier Ravenel - MIRECOURT

- Madame RISS Valérie

Infirmière psychiatrique catégorie A grade 2, Centre Hospitalier Ravenel - MIRECOURT

- Monsieur TEIXEIRA Carlos

Adjoint technique territorial principal 1ère classe des établissements d'enseignement, CONSEIL REGIONAL GRAND EST - METZ

- Madame TINCHANT Véronique

Adjoint technique territorial principal 1ère classe des établissements d'enseignement, CONSEIL REGIONAL GRAND EST - METZ

- Monsieur URBAIN Patrick

Adjoint technique territorial principal 1ère classe des établissements d'enseignement, CONSEIL REGIONAL GRAND EST - METZ

- Madame VALDENAIRE Brigitte

Attachée territorial, CENTRE DE GESTION DES VOSGES - EPINAL

- Monsieur VALENTIN Patrick

Adjoint technique territorial principal 1ère classe des établissements d'enseignement, CONSEIL REGIONAL GRAND EST - METZ

- Madame VILLEMIN Nathalie

Infirmière psychiatrique catégorie A grade 2, Centre Hospitalier Ravenel - MIRECOURT

Médaille d'argent

- Monsieur AMET Olivier

Ouvrier principal 2ème classe, Centre Hospitalier Ravenel - MIRECOURT

- Monsieur AUGUSTE Franck

Adjoint technique territorial principal 1ère classe des établissements d'enseignement, CONSEIL REGIONAL GRAND EST - METZ

- Monsieur BALLY Sébastien

Technicien, COMMUNE DE FRESSE SUR MOSELLE - FRESSE-SUR-MOSELLE

- Monsieur BLAISE Philippe

Adjoint technique territorial principal 1ère classe des établissements d'enseignement, CONSEIL REGIONAL GRAND EST - METZ

- Madame BOUTELDJA Anne Catherine

Assistante Socio-Éducatif Assistante de service social classe supérieure 1er grade, Centre Hospitalier Ravenel - MIRECOURT

- Monsieur BRICE Frédéric

Infirmier diplômé d'état catégorie A grade 2, Centre Hospitalier Ravenel - MIRECOURT

- Monsieur BROUILLET Jean-Charles

Infirmier diplômé d'état catégorie A grade 2, Centre Hospitalier Ravenel - MIRECOURT

- Madame CADORE Nathalie

Aide-soignante, Centre Hospitalier Ravenel - MIRECOURT

- Madame CANONICO Angéline

Adjoint technique territorial principal 1ère classe des établissements d'enseignement, CONSEIL REGIONAL GRAND EST - METZ

- Madame CLAUDEL Nadine

Adjoint technique territorial principal 1ère classe des établissements d'enseignement, CONSEIL REGIONAL GRAND EST - METZ

- Madame COSSIN Sandra

Adjoint technique principal 2ème classe, Commune d'Etival-Clairefontaine - ETIVAL-CLAIREFONTAINE

- Monsieur COUPOIS Nicolas

Adjoint technique principal 1ère classe, Commune de Nomexy - NOMEXY

- Monsieur DALISSIER Benoît

Technicien principal 1ère classe, CONSEIL REGIONAL GRAND EST - METZ

- Madame DEMOUY Armelle

Adjoint Administratif Principal 2ème classe, Centre Hospitalier Ravenel - MIRECOURT

- Monsieur DEPARIS Gilles

Adjoint technique principal 2ème classe, Commune de Sainte-Marguerite - SAINTE-MARGUERITE

- Monsieur DIDIER Alain

Adjoint technique territorial principal 1ère classe des établissements d'enseignement, CONSEIL REGIONAL GRAND EST - METZ

- Monsieur DIDIER Jérôme

Agent de maîtrise, Commune de Rochesson - ROCHESSON

- Madame FRITZ Nadège

Adjoint technique territorial principal 2ème classe des établissements d'enseignement, CONSEIL REGIONAL GRAND EST - METZ

- Monsieur GAILLARD Sébastien

Adjoint Technique Territorial Principal 2ème classe, Commune de Chavelot - CHAVELOT

- Madame GRANDJEAN Valérie

Adjoint technique territorial principal 2ème classe des établissements d'enseignement, CONSEIL REGIONAL GRAND EST - METZ

- Monsieur GROSJEAN Laurent

Adjoint technique territorial principal 1ère classe des établissements d'enseignement, CONSEIL REGIONAL GRAND EST - METZ

- Madame HAMZA Sabine

Assistant socio éducatif éducatrice spécialisée classe supérieure 1er grade, Centre Hospitalier Ravenel - MIRECOURT

- Monsieur HARQUET Olivier

Infirmier diplômé d'état catégorie A grade 2, Centre Hospitalier Ravenel - MIRECOURT

- Monsieur JEANNOEL Cyrille

Praticien hospitalier chef de pôle, Centre Hospitalier Ravenel - MIRECOURT

- Monsieur KAROTSCH Alban

Adjoint technique territorial principal 1ère classe des établissements d'enseignement, CONSEIL REGIONAL GRAND EST - METZ

- Monsieur LALEVEE Frédéric

Adjoint technique territorial principal 1ère classe des établissements d'enseignement, CONSEIL REGIONAL GRAND EST - METZ

- Monsieur LAMBOLEY Christophe

Adjoint technique territorial principal 1ère classe des établissements d'enseignement, CONSEIL REGIONAL GRAND EST - METZ

- Monsieur LAMBOLEY Henri

Adjoint technique territorial principal 2ème classe des établissements d'enseignement, CONSEIL REGIONAL GRAND EST – METZ

- Monsieur LE CAVORZIN Eric

Adjoint technique territorial principal 1ère classe des établissements d'enseignement, CONSEIL REGIONAL GRAND EST - METZ

- Madame LEFEVRE Bernadette

Adjoint technique territorial principal 2ème classe des établissements d'enseignement, CONSEIL REGIONAL GRAND EST - METZ

- Monsieur L'ETANG Patrick

Adjoint technique principal 1ère classe, COMMUNE LE THOLY - LE THOLY

- Madame LOUIS-BLAISON Aurore

Infirmière diplômée d'Etat catégorie A grade 2, Centre Hospitalier Ravenel - MIRECOURT

- Madame MAGRON Isabelle

Adjoint technique territorial principal 1ère classe des établissements d'enseignement, CONSEIL REGIONAL GRAND EST - METZ

- Monsieur MARIGLIANO Pascal

Adjoint technique territorial principal 1ère classe des établissements d'enseignement, CONSEIL REGIONAL GRAND EST - METZ

- Madame MAROTEL Nathalie

Adjoint technique territorial principal 1ère classe des établissements d'enseignement, CONSEIL REGIONAL GRAND EST - METZ

- Monsieur MARQUAIRE Jean Luc

Adjoint technique territorial principal 2ème classe des établissements d'enseignement, CONSEIL REGIONAL GRAND EST - METZ

- Madame MARSCHEWKA Pierrette

Adjoint technique territorial principal 2ème classe des établissements d'enseignement, CONSEIL REGIONAL GRAND EST - METZ

- Madame MEMBRE Isabelle

Adjoint technique territorial principal 1ère classe des établissements d'enseignement, CONSEIL REGIONAL GRAND EST - METZ

- Madame PANO Nadine

Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles, Commune de Neufchâteau - NEUFCHATEAU

- Madame PELLETIER Frédérique

Infirmière Diplômée D'État Classe Supérieure, Centre Hospitalier Ravenel - MIRECOURT

- Monsieur PERNEL Franck

Technicien hospitalier, Centre Hospitalier Ravenel – MIRECOURT

- Monsieur PERRIN Xavier

Adjoint technique territorial principal 1ère classe des établissements d'enseignement, CONSEIL REGIONAL GRAND EST - METZ

- Monsieur PETITJEAN Pascal

Cadre de santé paramédical, Centre Hospitalier Ravenel - MIRECOURT

- Madame PETIT Line

Cadre de santé paramédical, Centre Hospitalier Ravenel - MIRECOURT

- Madame PIERRE Annabelle

Adjoint administratif principal 1ère classe, Commune de Sainte-Marguerite - SAINTE-MARGUERITE

- Madame PIERSON Monique

Aide-soignante principale, Centre Hospitalier Ravenel - MIRECOURT

- Madame PONANT Agnès

Agent des services hospitaliers qualifié classe supérieure, Centre Hospitalier Ravenel - MIRECOURT

- Monsieur ROYER Lionel

Adjoint technique territorial principal 2ème classe des établissements d'enseignement, CONSEIL REGIONAL GRAND EST - METZ

- Madame SAVANI Myriam

Agent des services hospitaliers qualifié classe supérieure, Centre Hospitalier Ravenel - MIRECOURT

- Monsieur THOMESSE Régis

Agent technique principal 1ère classe, COMMUNE DE FRESSE SUR MOSELLE - FRESSE-SUR-MOSELLE

- Monsieur URIA Bernard

Adjoint technique territorial principal 1ère classe des établissements d'enseignement, CONSEIL REGIONAL GRAND EST - METZ

- Monsieur VAUTRIN Christophe

Infirmier diplômé d'état catégorie A grade 2, Centre Hospitalier Ravenel - MIRECOURT

- Madame VILLAUME Nathalie

Adjoint technique territorial principal 2ème classe des établissements d'enseignement, CONSEIL REGIONAL GRAND EST - METZ

- Monsieur VILLEMIN Cyril

Adjoint technique territorial principal 2ème classe, Commune de Les Forges - LES FORGES

- Madame VILLIERE Céline

Cadre de santé paramédical, Centre Hospitalier Ravenel - MIRECOURT

Article 3 - Le Directeur de Cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Vosges.

Epinal, le 1^{er} juillet 2020

Le Préfet,

Pierre ORY

Délais et voies de recours : la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Prefecture des Vosges

88-2020-06-02-006

Arrêté portant attribution de la médaille de la famille

CABINET

Bureau de la représentation de l'État

Arrêté
Portant attribution de la Médaille de la Famille

Le Préfet des Vosges
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu le décret n° 2013-438 du 28 mai 2013 relatif à la médaille de la famille ;

Vu l'arrêté du 24 juin 2015 relatif à la médaille de la famille ;

A R R E T E

ARTICLE 1er : La médaille de la famille est décernée comme suit :

NOM	NOM DE JEUNE FILLE	PRENOM	COMMUNE
CASTEL	JEUDY	Nathalie	LE SYNDICAT
CHAGNOT	FABBRO	Lydie	GOLBEY
COMPAGNON	BICHELBERGER	Christine	EPINAL
DIDIER	JOLY	Marie-Hélène	POUXEUX
DUMONT	DUMONT	Audrey	JEUXEY
DURIN	DIEUDONNE	Bernadette	EPINAL
HUMBERT	PIQUE	Jennyfer	LIFFOL LE GRAND
LUCCHESI	HUMBERT	Clotilde	NOMEXY
SCHMITT	HUMBERT	Angélique	BOIS DE CHAMP
SIMONET	PIERSON	Brigitte	VITTEL
VAUTHIER	MARTIN	Marie-Thérèse	RAMBERVILLERS

ARTICLE 2 : Mesdames et Messieurs les sous-préfets, Mesdames et Messieurs les maires du département sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Épinal, le 2 juin 2020

Le Préfet,

Pierre ORY

Unité départementale de la Direction régionale des
entreprises, de la concurrence, de la consommation, du
travail et de l'emploi des Vosges

88-2020-09-14-002

Arrêté portant autorisation de dérogation au repos
dominical le 27 septembre 2020 à la Société
DECATHLON - Epinal



**PRÉFET
DES VOSGES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence,
de la Consommation, du Travail et de l'Emploi Grand Est**
Unité Départementale des Vosges

ARRÊTÉ

**Le préfet des Vosges,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'ordre national du Mérite,**

VU la demande de dérogation au repos dominical reçue le 10 août 2020 présentée par la société DECATHLON située Avenue de Saint Dié – 88000 EPINAL, sur le fondement de l'article L. 3132-20 du code du travail en vue d'employer 20 salariés le dimanche 27 septembre 2020 ;

VU les articles L. 3132-20, R. 3132-16 et R. 3132-17 du code du travail ;

VU les avis émis dans le cadre de la consultation à laquelle il a été procédé le 11 août 2020 conformément au 1^{er} alinéa de l'article R. 3132-16 du code du travail ;

VU l'arrêté préfectoral du 14 mai 2019 du Préfet des Vosges portant délégation de signature (compétences générales) à Madame Isabelle NOTTER, Directrice Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) Grand Est ;

VU l'arrêté n° 2020/25 de Madame Isabelle NOTTER, Directrice Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi Grand Est, portant subdélégation de signature en faveur des Responsables des Unités Départementales de la DIRECCTE Grand Est ;

VU l'arrêté n° 2020/54 de Madame Isabelle NOTTER, Directrice Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi Grand Est, portant modification des compétences subdéléguées aux responsables des unités départementales de la DIRECCTE Grand Est ;

CONSIDERANT que dans l'intérêt des salariés, le repos hebdomadaire doit être donné le dimanche, mais qu'une dérogation peut être accordée par le préfet lorsque le repos de tous les salariés le dimanche serait préjudiciable au public ou compromettrait le fonctionnement normal de l'entreprise ;

CONSIDERANT que l'entreprise, qui emploie 57 salariés, exerce son activité dans le domaine du commerce d'articles de sport et d'équipement de loisirs ;

CONSIDERANT que la société demanderesse invoque la nécessité d'effectuer ces travaux le dimanche en raison de la modification du plan du magasin par la réimplantation de 400 mètres linéaire de rayonnage ;

CONSIDERANT que les conditions légales prévues à l'article L 3132-20 visé ci-dessus sont remplies ;

.../...

ARRÊTE

Article 1 :

La dérogation au repos dominical présentée par la société DECATHLON située à EPINAL – avenue de Saint Dié, afin d’occuper 20 salariés le dimanche 27 septembre 2020 sur le fondement de l'article L. 3132-20 du code du travail est acceptée ;

Article 2 :

Monsieur le secrétaire général de la préfecture des Vosges et Monsieur le responsable de l’Unité Départementale des Vosges de la DIRECCTE Grand Est sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Vosges.

Epinal, le 14 septembre 2020

P/Le préfet des Vosges,
Le Responsable de l’Unité de Contrôle,

signé

Claude MONSIFROT

VOIES DE RECOURS :

La présente décision peut faire l'objet dans un délai maximum de deux mois à compter de la date de la notification:

- d'un recours hiérarchique auprès de Madame la Ministre du travail – Direction Générale du Travail, 39-43 Quai André Citroën – 75739 PARIS CEDEX
- d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Nancy (5, Place de la Carrière 54036 NANCY Cedex)

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l’application « Télérecours citoyen » accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.

Tout recours devra être accompagné d’une copie de la décision.

Unité départementale de la Direction régionale des
entreprises, de la concurrence, de la consommation, du
travail et de l'emploi des Vosges

88-2020-09-08-003

Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la
personne à Anould

**Récépissé de déclaration
d'un organisme de services à la personne enregistré
sous le n° SAP 432 074 375
et formulé conformément à l'article L. 7232-1-1 du code du travail.**

REFERENCES,

Vu la loi n° 2010-853 du 23 juillet 2010 relative aux réseaux consulaires, au commerce et à l'artisanat et aux services (article 31),

Vu le décret n° 2011-1132 du 20 septembre 2011 modifiant certaines dispositions du code du travail relatives au chèque emploi-service universel et aux services à la personne,

Vu le décret n° 2011-1133 du 20 septembre 2011 modifiant certaines dispositions du code du travail relatives au chèque emploi service-service universel et aux services à la personne,

Vu l'arrêté interministériel en date du 18 avril 2019 portant nomination de Madame Isabelle NOTTER en qualité de Directrice Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi Grand-Est à compter du 15 mai 2019,

Vu le décret du 8 décembre 2017, nommant Monsieur Pierre ORY, Préfet des Vosges,

Vu l'arrêté préfectoral du 14 mai 2019 du Préfet des Vosges portant délégation de signature à Madame Isabelle NOTTER, Directrice Régionale des entreprises de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Grand-Est,

Vu l'arrêté n° 2020/54 de Madame Isabelle NOTTER, Directrice Régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Grand Est en date du 24/08/2020, déléguant sa signature à Monsieur Sébastien HACH, Responsable de l'Unité Départementale, susmentionné, et son accord sur le principe et les modalités de cette subdélégation

Vu l'arrêté interministériel du 25/11/2019 nommant Monsieur Sébastien HACH sur l'emploi de Responsable de l'Unité Départementale des Vosges, à compter du 1^{er} janvier 2020.

CONSTATE,

Qu'en application des dispositions du code du travail susvisées, une déclaration d'activité de services à la personne a été déposée auprès de l'unité départementale des Vosges de la DIRECCTE Grand Est, le 16 août 2020, par Monsieur Lilian GERMAIN, dont le siège est situé au 397 rue Berlioz 88650 - ANOULD

Après examen du dossier, cette demande a été constatée conforme et le présent récépissé de déclaration d'activité de services à la personne a été enregistré au nom de Monsieur Lilian GERMAIN sous le n° SAP 432 074 375

Toute modification concernant la structure déclarée ou les activités exercées devra, sous peine de retrait de la déclaration, faire l'objet d'une déclaration modificative auprès de l'unité départementale des Vosges qui modifiera le récépissé initial.

La structure exerce son activité selon le mode suivant : **Prestataire**

Les activités déclarées sont les suivantes, à l'exclusion de toute autre :

- Entretien de la maison et travaux ménagers,
- Petits travaux de jardinage, y compris les travaux de débroussaillage,
- Travaux de petits bricolage dits « *hommes toutes mains* ».

Ces activités exercées par le déclarant, sous réserve d'être exercées **à titre exclusif**, ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale.

Le récépissé peut être retiré à la structure dans les conditions fixées aux articles R. 7232-22 à R. 7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Vosges.

Fait à Epinal, le 8 septembre 2020

Pour le Préfet des Vosges,

Le Responsable de l'Unité Départementale
des Vosges

S. HACH

Unité départementale de la Direction régionale des
entreprises, de la concurrence, de la consommation, du
travail et de l'emploi des Vosges

88-2020-09-10-002

Récépissé de déclaration d'un organisme de Services à la
personne à Deyvillers

**Récépissé de déclaration
d'un organisme de services à la personne enregistré
sous le n° SAP 850 932 708
et formulé conformément à l'article L. 7232-1-1 du code du travail.**

REFERENCES,

Vu la loi n° 2010-853 du 23 juillet 2010 relative aux réseaux consulaires, au commerce et à l'artisanat et aux services (article 31),

Vu le décret n° 2011-1132 du 20 septembre 2011 modifiant certaines dispositions du code du travail relatives au chèque emploi-service universel et aux services à la personne,

Vu le décret n° 2011-1133 du 20 septembre 2011 modifiant certaines dispositions du code du travail relatives au chèque emploi service-service universel et aux services à la personne,

Vu l'arrêté interministériel en date du 18 avril 2019 portant nomination de Madame Isabelle NOTTER en qualité de Directrice Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi Grand-Est à compter du 15 mai 2019,

Vu le décret du 8 décembre 2017, nommant Monsieur Pierre ORY, Préfet des Vosges,

Vu l'arrêté préfectoral du 14 mai 2019 du Préfet des Vosges portant délégation de signature à Madame Isabelle NOTTER, Directrice Régionale des entreprises de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Grand-Est,

Vu l'arrêté n° 2020/54 de Madame Isabelle NOTTER, Directrice Régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Grand Est en date du 24/08/2020, déléguant sa signature à Monsieur Sébastien HACH, Responsable de l'Unité Départementale, susmentionné, et son accord sur le principe et les modalités de cette subdélégation

Vu l'arrêté interministériel du 25/11/2019 nommant Monsieur Sébastien HACH sur l'emploi de Responsable de l'Unité Départementale des Vosges, à compter du 1^{er} janvier 2020.

CONSTATE,

Qu'en application des dispositions du code du travail susvisées, une déclaration d'activité de services à la personne a été déposée auprès de l'unité départementale des Vosges de la DIRECCTE Grand Est, le 9 septembre 2020, par Monsieur Boris BETHUS, dont le siège est situé au 30 allée des promenades 88000 DEYVILLERS

Après examen du dossier, cette demande a été constatée conforme et le présent récépissé de déclaration d'activité de services à la personne a été enregistré au nom de Monsieur Boris BETHUS sous le n° SAP 850 932 708

Toute modification concernant la structure déclarée ou les activités exercées devra, sous peine de retrait de la déclaration, faire l'objet d'une déclaration modificative auprès de l'unité départementale des Vosges qui modifiera le récépissé initial.

La structure exerce son activité selon le mode suivant : **Prestataire**

Les activités déclarées sont les suivantes, à l'exclusion de toute autre :

- Petits travaux de jardinage, y compris les travaux de débroussaillage

Ces activités exercées par le déclarant, sous réserve d'être exercées **à titre exclusif**, ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale.

Le récépissé peut être retiré à la structure dans les conditions fixées aux articles R. 7232-22 à R. 7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Vosges.

Fait à Epinal, le 10 septembre 2020

Pour le Préfet des Vosges,

Le Responsable de l'Unité Départementale
des Vosges

S. HACH